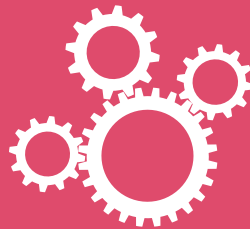


# 2013-2014



Rapport  
annuel



Barreau  
du Québec



# Mission

Afin d'assurer la protection du public, le Barreau du Québec maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit.

Le 30 mai 2014

# Lettres de présentation

**Madame  
Stéphanie Vallée**

Ministre de la Justice  
du Québec et procureure  
générale

Ministre responsable  
de l'application des lois  
professionnelles

Ministre responsable  
de la Condition féminine

Ministre responsable de  
la région de l'Outaouais

Gouvernement du Québec

**Madame la Ministre,**  
Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous  
présenter le rapport annuel  
2013-2014 du Barreau  
du Québec pour l'exercice  
financier terminé  
le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Madame  
la Ministre, l'expression  
de notre considération.

La bâtonnière du Québec,  
M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E.

**Monsieur  
Jean Paul Dutrisac**

Président  
Office des professions

**Monsieur le Président,**  
Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous  
présenter l'édition 2013-  
2014 du rapport annuel  
du Barreau du Québec  
pour l'exercice clos  
le 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur  
le Président, l'expression  
de notre considération.

La bâtonnière du Québec,  
M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E.

**Monsieur  
Jacques Chagnon**

Président de l'Assemblée  
nationale  
Gouvernement du Québec

**Monsieur le Président,**  
Conformément à la loi,  
j'ai l'honneur de vous  
soumettre le rapport  
annuel du Barreau du  
Québec pour la période  
du 1<sup>er</sup> avril 2013 au  
31 mars 2014.

Veillez accepter,  
Monsieur le Président,  
l'expression de ma  
considération.

La ministre responsable  
de l'application des lois  
professionnelles,  
Stéphanie Vallée



# Table des matières

## Présentation \_\_\_\_\_ 4

### **RAPPORT DE LA BÂTONNIÈRE**

#### **Une année sous le signe des grandes réformes**

Un tournant historique _____	5
Protection du public _____	5
L'accès à la justice : des victoires, mais encore des défis _____	6
Contribution du Barreau au travail législatif _____	7
Rayonnement de la justice, de la profession et du Barreau _____	8

### **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Planification stratégique et gouvernance _____	10
Utilisation rigoureuse de la cotisation des membres _____	10
Suivis législatifs et réglementaires _____	10
Ressources humaines et développement organisationnel _____	11
Structures informatiques _____	12
Services au public _____	12
Services aux membres _____	12
Registres des testaments et mandats du Barreau du Québec pour le public et les membres _____	13
Imputabilité de l'équipe de direction _____	13

### **RAPPORT DE GESTION**

Modernisation de l'Ordre _____	15
Protection du public _____	16
Relations avec les membres _____	17

### **LE BARREAU : agent de changement dans la société**

Législation, réglementation et débats publics _____	19
Administration de la justice _____	22
Interventions judiciaires _____	22

### **REGARD SUR LES MEMBRES**

Une profession diversifiée _____	24
La relève _____	24
Des membres qui sont aussi des parents _____	24
Avocats à la retraite _____	24

### **RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE**

#### **Médaille, prix Mérite et distinction Avocat émérite**

Médaille du Barreau : Deux récipiendaires _____	25
Mérite du Barreau : Trois récipiendaires _____	27
Mérite Conciliation travail-famille _____	28
Mérite Christine-Tourigny _____	29
Distinction <i>Avocat émérite</i> _____	30

### **LE PERSONNEL DU BARREAU**

Direction générale _____	31
Bureau du syndic _____	31
Communications _____	33
École du Barreau _____	33
Finances _____	34
Formation continue _____	34
Gestion de l'information _____	34
Greffes _____	34
Inspection professionnelle _____	35
Recherche et législation _____	35
Ressources humaines _____	36
Ressources matérielles _____	36
Service aux membres _____	36
Technologies de l'information _____	36

## Administration \_\_\_\_\_ 37

### L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Fait saillant \_\_\_\_\_ 37

### LE CONSEIL GÉNÉRAL

Les membres \_\_\_\_\_ 38

Les réunions \_\_\_\_\_ 39

Faits saillants \_\_\_\_\_ 40

### LE COMITÉ EXÉCUTIF

Les membres \_\_\_\_\_ 42

Les réunions \_\_\_\_\_ 42

Faits saillants \_\_\_\_\_ 43

### LES COTISATIONS ANNUELLES 2013-2014

Répartition de la cotisation annuelle \_\_\_\_\_ 45

### ADMINISTRATION DES REGISTRES

Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice \_\_\_\_\_ 48

Registre des testaments et des mandats  
en cas d'incapacité \_\_\_\_\_ 51

Liste des syndics adjoints \_\_\_\_\_ 52

Liste des syndics correspondants \_\_\_\_\_ 52

### LE RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

Liste des avocates à la conciliation \_\_\_\_\_ 53

## LES COMITÉS DU BARREAU

Arbitrage \_\_\_\_\_ 55

Le Conseil de discipline \_\_\_\_\_ 56

Le Comité de révision des plaintes \_\_\_\_\_ 60

Le Comité du Fonds d'indemnisation \_\_\_\_\_ 62

Le Comité d'accès à la profession \_\_\_\_\_ 63

L'Inspection professionnelle du Barreau \_\_\_\_\_ 64

Le Comité d'inspection professionnelle \_\_\_\_\_ 67

Le Comité des équivalences \_\_\_\_\_ 68

Le Comité de la formation des avocats \_\_\_\_\_ 69

Le Comité de la formation professionnelle \_\_\_\_\_ 69

Le Comité sur la formation continue obligatoire \_\_\_\_\_ 70

Le Comité des requêtes \_\_\_\_\_ 71

Le Comité accréditeur en médiation civile  
et commerciale et aux petites créances \_\_\_\_\_ 73

Le Comité accréditeur en médiation familiale \_\_\_\_\_ 73

Rapport d'activités du Comité sur la sténographie \_\_\_\_\_ 74

Le Comité sur l'exercice illégal de  
la profession d'avocat \_\_\_\_\_ 75

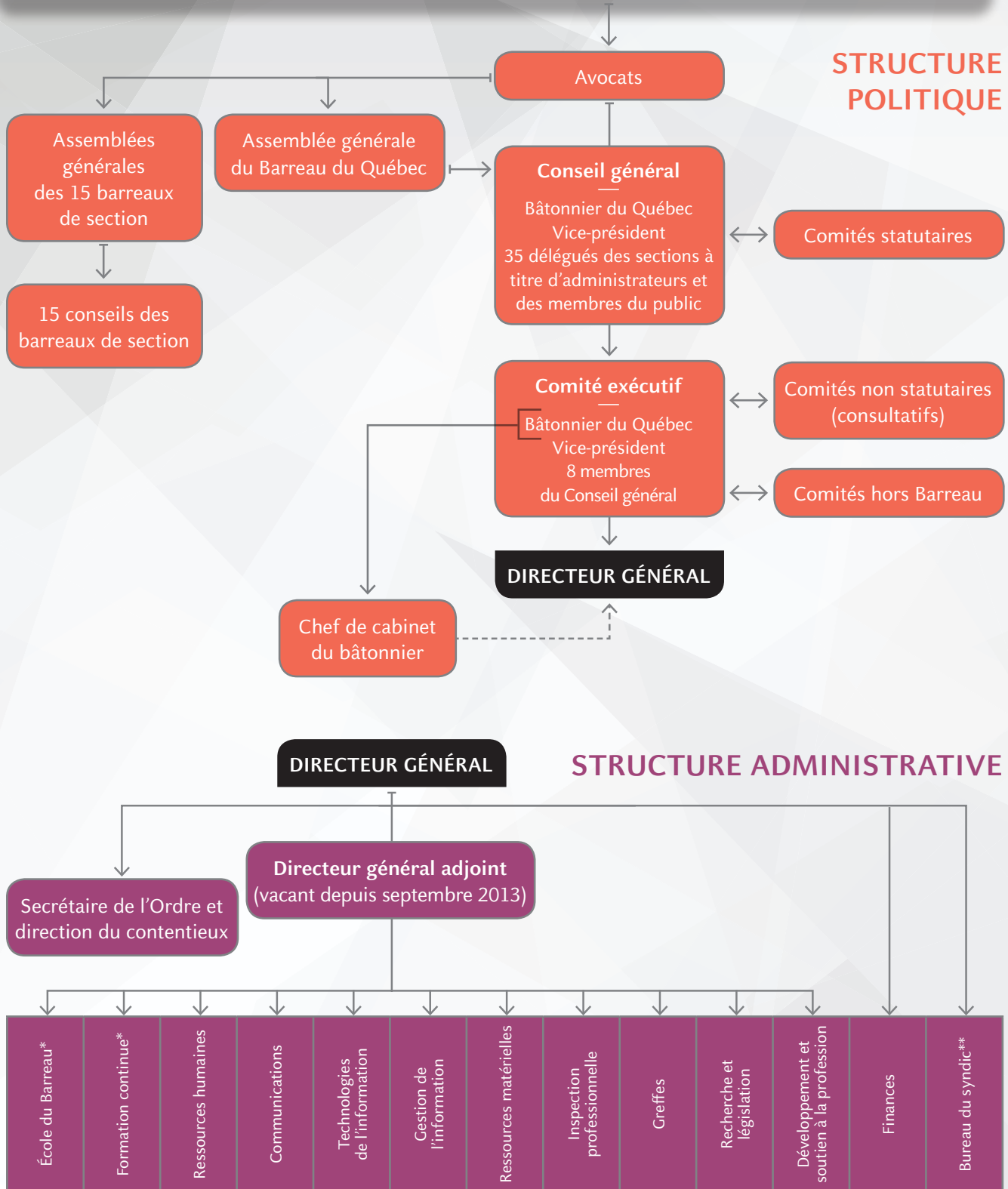
Comité exécutif sur l'exercice illégal \_\_\_\_\_ 75

## États financiers

AU 31 MARS 2014 \_\_\_\_\_ 77

*Note : La forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.*

Le Barreau du Québec est au service de 8 000 000 de Québécois.



\* La structure administrative de l'École du Barreau et du Service de la formation continue obligatoire, qui ne formait qu'un seul service, a été modifiée après le 31 mars 2014. Il s'agit maintenant de deux services.

\*\* Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.

# PRÉSENTATION



L'année 2013-2014 s'inscrit sous le signe des grandes réformes amorcées, poursuivies et implantées. Redéfinition de la gouvernance de l'Ordre, nouvelle planification stratégique, début des travaux de la refonte du Tableau de l'Ordre, entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec* et adoption du nouveau *Code de procédure civile* et du nouveau *Code de déontologie des avocats* figurent au premier rang.

M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E.  
Bâtonnière du Québec  
2013-2014

# Rapport de la bâtonnière

## Une année sous le signe des grandes réformes



### Un tournant historique

Dans la dernière année, le Barreau a effectué un tournant historique en prenant les devants pour redéfinir sa gouvernance. En 2013, l'Office des professions a célébré son 40<sup>e</sup> anniversaire, et cet anniversaire marquait également l'intensification des travaux entourant la réforme du *Code des professions*, lequel édicte notamment les règles gouvernant les 45 ordres professionnels du Québec.

Pour se dessiner une gouvernance moderne et prête à relever les défis qui se profilent à l'horizon, le Barreau du Québec a démontré un grand leadership au sein des ordres et a travaillé de façon proactive avec ses

instances. Tant les membres du Comité exécutif que les membres du Conseil général ou du Comité de gouvernance et d'éthique ont été mis à contribution dans ce chantier, dont les travaux ont été présentés plus largement lors d'une journée de réflexion tenue le 20 décembre 2013 à laquelle ont pris part quelque 100 participants. Les membres du Conseil général ont participé à plusieurs réunions spéciales pour traiter de cet important dossier. Parallèlement, les membres de l'Ordre ont été tenus informés des travaux par le site Web du Barreau, par divers outils de communication de l'Ordre ainsi que par les élus de leur section.

Le Conseil général a adopté les principes qui réforment le mandat du bâtonnier et du vice-président, du Comité exécutif et du Conseil général. Ces principes serviront à rédiger

le texte de loi, car dans la prochaine année, le travail avec l'Office des professions sera consacré à la révision du *Code des professions* et de la *Loi sur le Barreau*.

La réforme de la gouvernance du Barreau respecte la longue histoire et les traditions qui ont toujours bien servi l'Ordre professionnel, tout en apportant les modifications nécessaires pour faire face aux défis que l'avenir réserve.

### Protection du public

Le Comité sur la protection du public qui, depuis deux ans, examinait les façons de faire du Barreau du Québec et celles d'autres ordres professionnels et barreaux

dans différentes provinces canadiennes et ailleurs dans le monde, a déposé ses recommandations sur l'inspection professionnelle, les comptes en fidéicommiss et l'indemnisation des victimes. Le Conseil général a adopté toutes les recommandations du Comité. Des mesures concrètes et ciblées vont donc renforcer les actions du Barreau pour la protection du public. Elles nécessitent des modifications réglementaires; certaines sont implantées, d'autres le seront sous peu. Mentionnons l'entrée en vigueur du nouveau *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec* qui double les plafonds d'indemnisation des clients spoliés, ainsi que l'obligation pour l'avocat fautif en regard du *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel* d'assumer les conséquences monétaires qui découlent de ses erreurs.

L'adoption de la dernière mouture du *Code de déontologie des avocats*, qui a couronné plus de cinq années de travail, est un autre moment fort de l'année et il contribuera à améliorer le filet de protection du public. Les instances ont adopté une obligation de formation à la nouvelle déontologie, de même qu'aux normes comptables, afin que les membres se conforment rapidement à leurs obligations. Les travaux de la Commission Charbonneau se sont poursuivis sous l'œil d'un représentant du Barreau du Québec, présent en permanence. Ce représentant a

pour mission d'informer le Bureau du syndic de certaines situations, si nécessaire. À la fin des travaux de la Commission, le Barreau, comme d'autres ordres professionnels et certains organismes, soumettra un mémoire proposant des pistes d'actions juridiques pour faire en sorte que les situations révélées ne puissent plus se reproduire.

Le volet de protection du public de la mission du Barreau s'est aussi exprimé lors des terribles événements de Lac-Mégantic. Rapidement, les membres du Barreau se sont mobilisés pour reconstituer les dossiers, des fournisseurs de l'Ordre ont généreusement contribué au rétablissement des divers cabinets, et des membres bénévoles ont rédigé une trousse destinée à aider le public sinistré dans les démarches juridiques entourant une telle tragédie.

## L'accès à la justice : des victoires, mais encore des défis

Le Barreau a accueilli avec joie l'annonce de la hausse des seuils d'aide juridique qu'il réclamait depuis des années et qui donnera finalement un meilleur accès à la justice à un

plus grand nombre de citoyens. La recommandation du Barreau de prendre pour référence le niveau du salaire minimum a elle aussi été retenue par l'État et devrait entrer en vigueur en juin 2015.

Autre pas pour l'accès à la justice et pour la transformation de la culture judiciaire : l'adoption du nouveau *Code de procédure civile*. Plus de 800 articles du Code ont été passés au peigne fin par les membres des comités consultatifs du Barreau, et cette analyse juridique a donné naissance à un mémoire réfléchi et bien ficelé. La plupart des recommandations importantes contenues dans le mémoire du Barreau ont été conservées, mais celle concernant l'article 303 fait exception. Toutefois, l'adoption de cet article a été reportée de trois ans pour permettre au Barreau de faire l'évaluation du nouveau libellé et de s'assurer que les droits des citoyens ne sont pas lésés et que les champs de pratique des professionnels dûment formés pour les faire valoir sont respectés.

En matière d'accès à la justice, les nouvelles technologies demeurent une variable déterminante pour améliorer les délais et réduire les coûts. Le Barreau n'a eu de cesse de réclamer, tant durant la campagne électorale provinciale que lors de l'étude des crédits, davantage d'investissements en cette matière. Il s'agira de toute évidence d'un dossier à poursuivre dans la prochaine année avec le nouveau gouvernement.

Les préoccupations pour un meilleur accès à la justice passent également par les territoires du Grand Nord alors que deux missions ont été effectuées cette année pour aller constater sur place les enjeux des cours itinérantes ainsi que les défis liés à la compréhension du système de justice et à son administration dans le respect des cultures et des traditions différentes. Ces rencontres, à l'initiative du Barreau, avec les populations desservies et les représentants du système de justice améliorent le dialogue entre les partis et permettent de dégager des pistes de solution qui mèneront à des actions concrètes, lesquelles seront bientôt présentées dans un rapport.

Au cours de cet exercice, le Barreau a maintenu les appuis financiers à des organismes qui travaillent auprès du public sur des projets d'accessibilité à la justice ou de défense de la primauté du droit, dont Éducaloi, Pro Bono Québec, Avocats sans frontières et les Centres de justice de proximité.

## Contribution du Barreau au travail législatif

Comme par le passé, le Barreau est intervenu pour commenter divers projets de loi tant sur la scène fédérale que provinciale. Sans conteste,

c'est le projet de loi 60 intitulé *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement* qui a retenu l'attention de tous. Le mémoire du Barreau n'a pas pu être présenté aux parlementaires en raison du déclenchement des élections, mais des renseignements sur celui-ci ayant été divulgués dans les médias, le Barreau a été précipité malgré lui dans un tourbillon médiatique. Par le fait de son analyse juridique étayée, le Barreau a participé au débat sous l'angle du droit et non celui de l'opportunisme politique.

Dans la dernière année, le Barreau a fait des représentations pour que le projet de loi 52 : *Loi concernant les soins de fin de vie*, fruit du travail concerté entre tous les acteurs de la société, soit enfin adopté.

Dans la foulée de la Commission Charbonneau, le Barreau a fait la demande d'un outil supplémentaire qui permettrait de suspendre les avocats faisant face à de graves accusations criminelles en lien avec l'exercice de la profession. Un projet de loi a été déposé sous le gouvernement de la 41<sup>e</sup> législature et devrait être remis à l'ordre du jour de l'actuel gouvernement. De même, le Barreau a collaboré au projet de loi 17 : *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*, lequel a été sanctionné en juin dernier. Ce projet de loi

majeur qui touche la raison d'être des ordres professionnels réforme le système de justice disciplinaire. Trois règlements doivent maintenant être travaillés pour la mise en place de cette réforme, soit le *Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels*, le *Code de déontologie des membres de conseils de discipline* et les *Règles de pratique des conseils de discipline*.

Au cours de l'année, le Barreau est également intervenu plusieurs fois pour soutenir l'autorité des tribunaux et s'assurer de la saine administration de la justice. Justement pour veiller à cette saine administration de la justice, le Barreau a rassemblé plusieurs ordres professionnels autour du phénomène de la querulence. Ainsi, le Collège des médecins, l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux, ainsi que l'Ordre des psychologues ont accepté l'invitation du Barreau à partager leurs meilleures pratiques. Ensemble, nous travaillons à dégager des pistes de solutions pour amoindrir les effets d'engorgement causés par des citoyens querulents, dont la principale caractéristique est qu'ils multiplient indûment les procédures devant la cour.

## Rayonnement de la justice, de la profession et du Barreau

Lors de la dernière campagne électorale provinciale, le Barreau a mené une campagne de communication afin de remettre les enjeux de justice à l'ordre du jour. L'Ordre a orchestré une campagne sur le Web, les médias sociaux et les médias traditionnels, et a organisé un débat sur les principaux enjeux de justice entre les cinq principaux partis. De plus, au cours de l'année, le travail de planification de la prochaine campagne de publicité institutionnelle du Barreau du Québec a été terminé en vue d'une diffusion à la fin du printemps 2014.

Comme toujours, l'Ordre s'est fait une loi d'être présent sur la place publique pour expliquer et défendre la règle de droit et les droits des citoyens. En tout, l'Ordre a accordé plus de 120 entrevues et a fait l'objet de quelque 1800 reportages et mentions.

L'exercice 2013-2014 est aussi l'année où des efforts considérables ont été faits par le Barreau du Québec pour développer l'éducation juridique auprès des jeunes et faire rayonner les travaux d'Éducaloi. Ainsi, des rencontres avec le ministre de l'Éducation ont eu lieu, afin que le nouveau cours d'éducation économique qui fera éventuellement partie du programme de cinquième secondaire intègre les notions juridiques nécessaires à une bonne compréhension de l'économie et de la société québécoise.

À travers toutes ces actions, le Barreau a eu à cœur de servir le public et les membres de l'Ordre. Le travail d'équipe de la haute direction et des élus du Barreau a été bénéfique pour l'Ordre. Le Barreau a pris les décisions financières et structurales qui s'imposaient pour relever les défis à venir, dont, notamment, en matière de mise à niveau technologique. Pour ce faire, une somme de quelque 1,5 M\$ est prévue dans le fonds réservé *Projets en nouvelles technologies de l'information*.

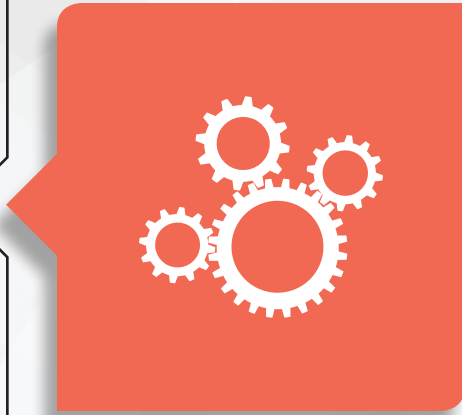
Je remercie le vice-président du Barreau, **M<sup>e</sup> Bernard Synnott**, de son soutien indéfectible de même que les membres du Comité exécutif et du Conseil général, ainsi que la nouvelle directrice générale du Barreau, **M<sup>e</sup> Lise Tremblay**, et l'ensemble des employés de l'Ordre pour leur grande collaboration. Les courageuses décisions des instances démontrent que le Barreau sait aussi être visionnaire et qu'il s'adapte pour mieux remplir sa mission.

La bâtonnière du Québec,



Johanne Brodeur, Ad. E.

# Rapport de la directrice générale



M<sup>e</sup> Lise Tremblay, LL. B., MBA  
Directrice générale  
Barreau du Québec

Assister les élus dans leur réflexion sur la gouvernance, mettre en place d'importants changements réglementaires pour renforcer les activités de protection du public et revoir la structure technologique de l'Ordre : autant de chantiers entrepris par la direction générale pour que l'Ordre remplisse toujours pleinement son mandat auprès du public et des membres tout en répondant aux impératifs d'efficacité et de modernisme.

## Planification stratégique et gouvernance

Le plan stratégique 2010-2014 venant à terme, un travail d'envergure devait être entrepris pour revoir la planification stratégique et dégager les nouvelles orientations qui guideront le Barreau jusqu'à la fin de la décennie. Au-delà d'une simple actualisation des deux plans précédents, le travail s'est articulé à la lumière de la nouvelle gouvernance qui se dessinait et des chantiers législatif, réglementaire et technologique votés par les instances de l'Ordre. Pour mener à bien l'exercice, lequel aboutira dans la prochaine année financière, le Barreau du Québec a mis à contribution toute son équipe de direction, ses membres qui ont participé à un vaste sondage, le public et les employés de l'Ordre. Cette grande consultation a dégagé des zones de convergence qui porteront la vision stratégique qui sera présentée à l'été 2014 au Conseil général du Barreau du Québec.

## Utilisation rigoureuse de la cotisation des membres

Tout en collaborant avec les élus à la redéfinition de la gouvernance de l'Ordre et à l'élaboration du plan stratégique, la révision des opérations courantes entreprise l'année précédente s'est poursuivie pour accroître le rendement de l'Ordre à l'intérieur des paramètres budgétaires. À cet égard, le Barreau a terminé l'année avec un surplus qui témoigne des efforts consentis. Divers chantiers et projets spéciaux inscrits dans le plan stratégique précédent ont été menés à terme et apportent à l'Ordre un gain de productivité ou encore des revenus supplémentaires. Chacune des directions a été mise à contribution. Toutefois ce travail comporte une certaine limite puisque les structures technologiques de l'Ordre, notamment son Tableau de l'Ordre et ses quelque 200 applications et sites, datent de plus de 23 ans et ne peuvent offrir au Barreau les solutions informatisées nécessaires à la complète optimisation de ses opérations. Avec les décisions prises

en 2013-2014 par les élus du Barreau d'autoriser le projet de refonte du Tableau de l'Ordre et des structures technologiques, le travail de révision des processus et services s'intensifiera dans les trois prochaines années et apportera d'autres résultats probants.

## Suivis législatifs et réglementaires

Plusieurs projets de loi touchant la mission première du Barreau ont mobilisé nos ressources. L'un des plus importants changements législatifs est certainement la *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*. Le Barreau a collaboré avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et les autres ordres pour ainsi moderniser la justice disciplinaire. Cette nouvelle loi permettra d'améliorer l'efficacité et l'imputabilité des conseils de discipline et réduira les délais en créant, entre autres, un Bureau des présidents des conseils de discipline au sein de l'Office des professions du Québec. Ce Bureau des présidents des conseils de discipline sera composé d'un maximum de 20 présidents de

conseil de discipline des ordres professionnels, dont un président en chef et un président en chef adjoint, nommés à temps plein par le gouvernement pour un mandat d'un maximum de cinq ans. La loi prévoit l'établissement, par le gouvernement, d'une procédure de sélection des présidents des conseils de discipline ainsi que l'adoption, par le gouvernement, d'un code de déontologie applicable aux présidents et aux autres membres des conseils de discipline.

Le Barreau a aussi travaillé de concert avec l'Office des professions pour qu'entre en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 le nouveau *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec* lequel double les plafonds d'indemnisation pour mieux assurer la protection du public.

## Ressources humaines et développement organisationnel

En 2012-2013, le Barreau a tenu un sondage sur la mobilisation de ses employés qui lui a permis d'identifier des lacunes en matière de recon-

naissance des ressources humaines et de gestion de la performance. Dans la dernière année, un programme a donc été mis en place pour mieux mobiliser les ressources, gérer et reconnaître la performance et l'apport de chacun. L'année financière 2014-2015 sera la première année où la gestion de la performance sera faite uniformément pour tous les postes au Barreau du Québec.

Des changements structurels ont aussi été apportés. Ainsi, le poste de directeur général adjoint a été laissé vacant, afin de voir quels seront les besoins de l'organisation et de la haute direction à la lumière de la nouvelle gouvernance une fois celle-ci mise en place. La structure administrative de l'École du Barreau et du Service de la formation continue obligatoire a été revue pour mieux faire face aux défis de taille qui se profilent à très court terme dans ces deux secteurs. Au cours des trois prochaines années, deux réformes majeures devront en effet être entreprises et menées de front dans le secteur de la formation :

➤ Réforme de la formation professionnelle (École du Barreau) pour s'adapter aux nouveaux enjeux soulevés par la mobilité pancanadienne et les normes nationales

d'admission à la profession que le Barreau ratifiera avec les autres barreaux canadiens.

➤ Réforme de la formation continue obligatoire (FCO) à l'issue des deux premières périodes de référence pour revoir, entre autres, les activités de dispensateur et de régulateur de la FCO. À cette réforme, s'ajoutent la formation obligatoire sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats et des changements réglementaires de taille qui viendront moduler l'offre de formation, soit l'entrée en vigueur du nouveau *Code de déontologie des avocats*, du nouveau *Code de procédure civile* et du nouveau *Code des professions*.

Pour mener de façon concomitante ces réformes aux implications administratives, politiques, financières et réglementaires, le secteur de la formation professionnelle et continue a été scindé en deux directions distinctes (changements effectifs au début de l'année financière 2014-2015).

## Structures informatiques

Le Barreau a poursuivi la refonte d'un outil essentiel à la protection du public : le Tableau de l'Ordre, vieux de près d'un quart de siècle. Sous la gouverne d'une nouvelle directrice des technologies de l'information, l'étape de planification a débuté durant l'année financière précédente et a été complétée et approuvée par le Conseil général, et la mise en œuvre dans les divers secteurs de nos opérations débute avec la nouvelle année financière.

## Services au public

Le site Web du Barreau s'est enrichi de la version anglaise d'une dizaine de vidéos de sensibilisation aux services du Barreau qui expliquent en langage clair la procédure à suivre lors du dépôt d'une demande d'enquête ou encore la vérification du statut d'un avocat. Toujours en guise de prévention, le Barreau a aussi mis en ligne un site Web sur l'immigration destiné au grand public. Ce site fait partie d'une stratégie de

communication élaborée et mise en place à la suite d'une résolution du Comité exécutif du Barreau visant à prévenir les nouveaux arrivants des arnaques et fraudes dont ils font parfois l'objet, à leur offrir des liens utiles et à les renseigner sur le système de justice. Le site français et anglais est en ligne et une version en espagnol sera développée dans la prochaine année.

La série *Le Droit de savoir 4*, coproduite avec Télé-Québec, est complétée. La diffusion sur Canal savoir a débuté au printemps 2014 et la rediffusion à Télé-Québec aura lieu à l'été 2014. Pour sa quatrième saison, la série adopte la forme documentaire et traite de droits protégés par la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec et la *Charte canadienne des droits et libertés*. Chaque émission présente l'histoire d'un ou de plusieurs citoyens qui ont fait valoir leurs droits. Ils racontent leur histoire, laquelle est expliquée d'un point de vue juridique par un avocat. En présentant ces gens qui ont été touchés par les Chartes ou protégés par elles, la série *Le Droit de savoir* valorise la justice et rend les obligations, libertés et droits fondamentaux plus concrets et accessibles.

## Services aux membres

L'ensemble des services aux membres a fait l'objet d'une révision dans la dernière année. Ainsi, le Service aux membres a changé de nom pour devenir le Service du développement et du soutien à la profession. Les programmes touchant la parentalité ont été revus et seront surveillés de près pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins des membres, et dix trousseaux d'aide à la pratique ont été lancés auprès des membres. Une campagne de communication a été mise en place amenant le Service de développement et du soutien à la profession et le Service de l'inspection professionnelle à faire le tour du Québec pour aller à la rencontre des membres pour mieux leur faire connaître tous les outils d'aide à la pratique.

Avec l'arrivée de la nouvelle gouvernance, deux grandes activités devront être revues de fond en comble pour mieux répondre aux besoins des membres et de l'organisation : le congrès du Barreau et le processus électoral. Ces deux grands chantiers sont déjà sur les rails et devront être présentés aux décideurs dans la prochaine année.

## Registres des testaments et mandats du Barreau du Québec pour le public et les membres

Depuis l'automne 2013, la recherche dans les Registres des testaments et mandats du Barreau du Québec est accessible directement auprès du Barreau du Québec pour les avocats, notaires, citoyens ou mandataires en cas d'inaptitude. Depuis quelques années, le public et les professionnels étaient invités à déposer leur demande à un seul endroit pour que la recherche se fasse parallèlement dans les registres des notaires et des avocats. Le partenariat entre les deux ordres ayant pris fin, le Barreau a mis en

place un système moderne lui permettant de mieux remplir ses obligations de protection du public et d'offrir un service optimisé. Pour les avocats et les notaires, le service est offert entièrement en ligne, tant pour les demandes de recherche de testament que pour les demandes de recherche de mandat. Pour le public, les demandes de recherche testamentaire sont offertes en ligne, par la poste et en personne, et pour les recherches de mandat en cas d'inaptitude, en raison des documents à fournir, le service est offert par la poste et en personne.

## Imputabilité de l'équipe de direction

L'équipe de direction du Barreau est imputable envers le public et les membres. À toutes les séances du Conseil général, un tableau de bord avec des indicateurs liés à nos activités de protection du public est présenté aux membres, leur permettant

d'évaluer la performance de l'Ordre en matière de traitement des dossiers de l'Inspection professionnelle, du Syndic et des Greffes. De même, un rapport trimestriel sur les activités de relations avec les médias du Barreau et une analyse de la couverture médiatique de l'Ordre est remis aux membres du Conseil général. Un premier rapport de performance de l'équipe de gestion est aussi présenté aux pages 14 à 17 de ce rapport et rend compte des principales réalisations dont plusieurs sont en lien avec le plan d'action 2013-2014 du Barreau auquel participent toutes les directions.

Je remercie la **bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E.**, et le vice-président, **M<sup>e</sup> Bernard Synnott**, les membres du Comité exécutif et du Conseil général, l'équipe de direction de l'Ordre ainsi que l'ensemble des employés du Barreau du Québec de leur engagement à la réalisation de la mission du Barreau et de leur ouverture aux changements qu'apportent ces multiples réformes.

La directrice générale,



Lise Tremblay, LL.B., MBA



*De gauche à droite, première rangée* : M. François Racine, gestionnaire des ressources matérielles et de l'approvisionnement, M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay, directrice de l'École du Barreau, M<sup>e</sup> Laurette Laurin, Ad. E., directrice de la Formation continue, M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice générale, M<sup>me</sup> France Bonneau, directrice des Communications.

*Deuxième rangée* : M<sup>e</sup> Dyane Perreault, directrice du Développement et du soutien à la profession, M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, directrice des Greffes, M<sup>me</sup> Tram Anh Tran, directrice des Technologies de l'information, M<sup>e</sup> Guy Bilodeau, syndic par intérim. *Troisième rangée* : M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux, M. Pierre Richard, directeur des Finances, M<sup>e</sup> Marc Sauvé, directeur du Service recherche et législation.

En plus d'assurer la gestion quotidienne des activités régulières de l'Ordre, l'équipe de direction du Barreau contribue à la réalisation du plan stratégique 2010-2014, qui arrive à terme. Seulement dans la dernière année, l'équipe en place a été responsable des premières que voici.



*Étaient absents de la photo* : M<sup>e</sup> Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle, M<sup>me</sup> Suzanne Duprat, directrice des Ressources humaines et M. Martin Dufour, directeur de la Gestion de l'information.

# Rapport de gestion

## Modernisation de l'Ordre

**PREMIÈRE** – Refonte des Technologies de l'information.

Évaluation et optimisation des technologies de l'information (TI) pour dégager une vision des TI pour les prochaines années ayant, comme pierre angulaire, la refonte du Tableau de l'Ordre. Le Tableau de l'Ordre et les quelque 200 sites, applications et systèmes afférents reposent sur une technologie vieille d'un quart de siècle. À terme, un portail membre regroupera toutes les applications nécessaires à la pratique.

Projet mené par la Direction générale et les Technologies de l'information en collaboration avec le Comité des nouvelles technologies de l'information.

**PREMIÈRE** – Année de gestion où le tableau de bord est complet avec tous les indicateurs souhaités en matière de protection du public.

Ce tableau de bord livré quatre fois par année permet, depuis 2010, aux instances de mesurer la performance de l'Ordre notamment en matière de délais de traitement des dossiers de justice disciplinaire et de prévention. Le tableau de bord comporte également des indicateurs de délais, de qualité et d'efficacité. Il présente aussi des indicateurs d'atteinte des objectifs surtout en matière d'inspection professionnelle. En 2013, plusieurs indicateurs ont été ajoutés, et l'outil sera utilisé ainsi jusqu'à ce que d'autres activités clés permettent de le bonifier.

Projet mené par la Direction générale avec la collaboration de l'Inspection professionnelle, du Bureau du syndic et des Greffes.

**PREMIÈRE** – Année où un système de gestion de la performance, rétroaction et reconnaissance est mis en place pour tous les employés de l'Ordre pour rehausser le taux de mobilisation en vue d'atteindre des objectifs précis et d'améliorer la performance du Barreau

### Autres réalisations

- › *Code des professions* : projet de loi Omnibus qui vise à moderniser le système professionnel en tenant compte des nouvelles réalités de la pratique des professionnels.
- › Normes nationales d'admission à la profession pour répondre à la nouvelle entente de mobilité pancanadienne des avocats.
- › Informatisation du système de paie/ressources humaines pour rehausser la mobilisation des employés.

Projet mené par la Direction générale et les Ressources humaines auquel ont contribué toutes les directions.

## Protection du public

**PREMIÈRE** – Année où l'ensemble des activités prévues dans la vision préventive de l'Inspection professionnelle en matière de comptabilité est en place.

243 visites d'inspection comptable, 1 700 rapports comptables annuels (RCA), premier cycle de visites d'inspection ciblées, première année du projet pilote des visites d'accompagnement professionnel.

Ce programme complet de surveillance de la comptabilité (rapports annuels comptables, visites d'inspection comptable, formation volontaire et obligatoire en matière de comptabilité et de gestion des comptes en fidéicomis, campagne de sensibilisation aux normes, etc.) fait également partie de la gestion des risques.

Projet mené par l'Inspection professionnelle en collaboration avec les Technologies de l'information et les Communications.

Traitement de plus de 57 000 demandes de recherche dans la dernière année, dont quelque 24 000 par l'entremise du nouveau service.

Projet mené par les Greffes en collaboration avec les Technologies de l'information et les Communications.

**PREMIÈRE** – Ouverture au public, aux avocats et aux notaires des Registres des testaments et mandats du Barreau du Québec. Une innovation : outre les avocats et les notaires, les membres du public peuvent faire une recherche testamentaire entièrement en ligne.

### Autres réalisations

- › Refonte de la justice disciplinaire.
- › Normes nationales de discipline (mobilité pancanadienne des avocats).
- › Rapport sur la protection du public qui présente des enjeux et des solutions sur le filet de sécurité offert au public et la gestion des comptes en fidéicomis.
- › Nouveau *Code de déontologie des avocats* et développement d'une nouvelle formation sur le nouveau Code tant pour l'École que pour la Formation continue.
- › Évaluation et optimisation des processus du Bureau du syndic. Entre 1 600 et 1 800 demandes d'enquête déposées annuellement au Bureau du syndic. Le délai moyen pour finaliser une demande d'enquête de nature déontologique est passé, en deux ans, de 12 à 7 mois.
- › Mise en ligne du site trilingue *L'avocat et l'immigration* sur le rôle de l'avocat en matière d'immigration et la prévention des fraudes [immigration.barreau.qc.ca/fr](http://immigration.barreau.qc.ca/fr)
- › Mise en place du Service de médiation à forfait pour les individus et les PME de 25 employés et moins, et les litiges de 35 000 \$ ou moins.

**PREMIÈRE** – Réalisation d'une série de documentaires pour la saison 4 du *Droit de savoir*.

La série *Le Droit de savoir* quitte le format magazine pour se consacrer à la forme documentaire. Dix documentaires de 30 minutes sur les droits fondamentaux sont produits.

Projet mené par les Communications en collaboration avec le service de Recherche et législation, le Contentieux, Télé-Québec et Canal Savoir.

## Relations avec les membres

**PREMIÈRE** – Trousses d'aide à la pratique disponibles en ligne.

Elles aident les praticiens en diffusant les meilleures pratiques et en regroupant tous les outils disponibles. Ces dix trousses touchent des thèmes tels que le droit de la famille, la gestion d'un cabinet ou la pratique en entreprise.

Projet mené par le service du Développement et du soutien à la profession en collaboration avec tous les services.

**PREMIÈRE** – Année complète d'opération pour l'Info-Barreau, le guichet de réponse unique au public et aux membres.

Plus de 52 700 appels reçus et traités dans l'année. Les questions les plus fréquemment posées à l'Info-Barreau touchent :

- › La recherche d'un avocat dans un domaine de droit particulier;
- › Les recherches testamentaires;
- › Les vérifications au Tableau de l'Ordre.

Projet mené par les Greffes en collaboration avec tous les services.

**PREMIÈRE** – Plan intégré de relations avec les membres.

Plan de communication avec les membres et déploiement dans toutes les régions du Québec à l'aide, notamment, d'une tournée de formation et de sensibilisation visant à échanger avec les membres et à mieux faire connaître les services offerts aux membres.

Projet mené par le service du Développement et du soutien à la profession en collaboration avec les Communications et l'Inspection professionnelle.

### Autres réalisations

- › Développement de la campagne publicitaire *Votre avocat, maître en solutions*.
- › Livraison du rapport sur la présence de l'Ordre dans les médias sociaux. Au printemps 2014, 16 878 adeptes suivent le Barreau du Québec sur ses différentes plateformes.
- › Développement de formations sur le nouveau *Code de procédure civile* et développement d'un protocole de médiation à la Cour des petites créances.
- › Révision de tous les programmes d'aide aux parents.

Projet de loi 43 intitulé *Loi sur les mines*



Le projet de loi 28 intitulé  
*Loi instituant le nouveau  
Code de procédure civile*



Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public, notamment en exerçant un contrôle curatif et préventif sur l'exercice de la profession d'avocat. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables à ses membres.

# Le Barreau : agent de changement dans la société

Projet de loi 52 intitulé  
*Loi concernant les soins  
de fin de vie*



## Ville de Puvirnituk

Un volet important de la mission sociale du Barreau consiste aussi à participer à la réforme du droit et à l'amélioration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Le Barreau du Québec intervient auprès du législateur en analysant et en commentant les projets de loi. Dans le cadre de ses travaux, il est appelé à rencontrer les représentants de divers ministères, dont les ministères fédéral et provincial de la Justice, pour discuter de législation et d'administration de la justice. Le Barreau rencontre les représentants des tribunaux administratifs et judiciaires dans le cadre de comités de liaison afin d'identifier des

problématiques et des solutions concernant l'administration de la justice. Il est aussi appelé à intervenir judiciairement pour défendre des principes d'intérêt public. À ce sujet, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention dans les débats judiciaires.

En ligne avec la vision de son plan stratégique, le Barreau cherche par ses interventions législatives à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif, avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible, avec la collaboration des ministères initiateurs de la législation. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2013-2014, notamment avec le ministère de la Justice du Québec, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, l'Office des professions, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'Office de la protection du consommateur du Québec.

## Législation, réglementation et débats publics

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités. Au cours de l'exercice 2013-2014, il y a eu près

de 47 lettres, mémoires ou interventions en matière de législation ou d'administration de la justice.

## Québec

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec au sujet des projets de loi suivants :

- › Le projet de loi 14 intitulé *Loi modifiant la Charte de la langue française, la Charte des droits et libertés de la personne et d'autres dispositions législatives*
- › Le projet de loi 18 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*
- › Le projet de loi 28 intitulé *Loi instituant le nouveau Code de procédure civile*
- › Le projet de loi 43 intitulé *Loi sur les mines*
- › Le projet de loi 52 intitulé *Loi concernant les soins de fin de vie*

Outre les comparutions en commission parlementaire à Québec, le Barreau est intervenu à l'égard de projets de loi ou de documents émanant de l'Assemblée nationale, dont :

- › Le projet de loi 17 intitulé *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*
- › Le projet de règlement modifiant le *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*

- › Le projet de loi 36 intitulé *Loi sur la Banque de développement économique du Québec*
- › Les projets de règlements relatifs au projet de loi 17 intitulé *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*
- › Le projet de loi 30 intitulé *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière de recherche*
- › Le projet de règlement sur la procédure de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels – *Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire*
- › Le projet de loi 49 intitulé *Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées*
- › Le projet de loi 51 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la division territoriale et d'autres dispositions législatives*
- › Le projet de loi 60 intitulé *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement*
- › Le projet de loi 61 intitulé *Loi visant principalement le recouvrement de sommes payées injustement par des organismes publics*

*relativement à certains contrats dans l'industrie de la construction*

- › Le projet de loi 62 intitulé *Loi modifiant le Code des professions pour permettre une suspension ou une limitation provisoire immédiate des activités d'un professionnel*
- › Le projet de loi 70 intitulé *Loi sur les mines*

D'autres sujets ont fait l'objet d'interventions du Barreau, dont :

- › Le Barreau a par ailleurs présenté son mémoire devant le Comité de la rémunération des juges concernant la rémunération des juges
- › Les modifications proposées au *Code des professions* et visant la modernisation des champs d'exercice professionnel du domaine de l'administration et des affaires
- › La réforme des services d'aide et d'indemnisation des victimes d'actes criminels
- › Les mandats à portée limitée – modifications au *Code de procédure civile*
- › Le nouvel encadrement des sténographes
- › La publication à la *Gazette officielle du Québec* du projet de Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

- › Les frais judiciaires exigés (protection de la jeunesse)
- › Les commentaires du Barreau sur la consultation portant sur la 4<sup>e</sup> phase des modifications envisagées aux lois sous la surveillance de l'Office de la protection du consommateur
- › La mission concernant l'administration de la justice dans le Nord
- › Les discussions avec le ministère de la Justice du Québec sur le tarif d'aide juridique

## Canada

Le Barreau du Québec a comparu à la Chambre des communes ou devant le Sénat sur les projets de loi suivants :

- › Le projet de loi C-54 intitulé *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (troubles mentaux)*
- › Le projet de loi C-377 intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (exigences applicables aux organisations ouvrières)*
- › Le Barreau a par ailleurs présenté à la Commission nationale d'examen de l'assurance-emploi ses observations et commentaires

Le Barreau a également produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment à l'égard des projets de loi suivants :

- › Le projet de loi S-212 intitulé *Loi prévoyant la reconnaissance de l'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Canada*
- › Le projet de loi C-51 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le programme de protection des témoins et une autre loi en conséquence*
- › Le projet de loi S-16 intitulé *Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac)*
- › Le projet de loi C-478 intitulé *Loi modifiant le Code criminel (prolongation du délai préalable à la libération conditionnelle)*
- › Le projet de loi S-214 intitulé *Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants)*
- › Le projet de loi C-526 intitulé *Loi modifiant le Code criminel (détermination de la peine)*
- › Le projet de loi C-452 intitulé *Loi modifiant le Code criminel (exploitation et traite de personnes)*
- › Le projet de loi C-489 intitulé *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (conditions imposées aux délinquants)*
- › Le projet de loi C-208 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles)*

- › Le projet de loi C-10 intitulé *Loi modifiant le Code criminel (contrebande de tabac)*
- › Le projet de loi C-14 intitulé *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale (troubles mentaux)*

Outre ces interventions législatives, le Barreau est intervenu sur divers sujets de compétence fédérale ou sur la scène internationale en matière de justice, dont :

- › Le règlement modifiant le *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*
- › La motion M-312 sur le statut légal du fœtus
- › Les avocats en Turquie
- › La Convention de La Haye
- › La crise syrienne – appel à des mesures supplémentaires en matière d'immigration

Avec l'Office de la protection du consommateur, le Barreau participe à la mise à jour de la *Loi sur la protection du consommateur* avant le dépôt prochain de projets de loi. Le Barreau a collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux à l'élaboration du projet de loi sur les soins de fin de vie. Par ailleurs, avec le ministère de la Justice du Québec, le Barreau a collaboré à la réforme du *Code de procédure civile* en produisant de nombreux commentaires sur la

proposition gouvernementale. Le Barreau a aussi collaboré avec le ministère de la Justice du Québec en ce qui concerne la législation sur les copropriétés et la réforme du droit de la famille.

Ce sont là des exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention et en amont du processus législatif tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

## Administration de la justice

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Les objectifs d'accès à la justice, de primauté du droit et de saine administration de la justice sont partagés par le Barreau et le ministère de la Justice du Québec, qui visent la collaboration dans la mise en œuvre de leurs plans stratégiques respectifs.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires, dont le mandat est d'identifier les problèmes d'administration de la justice et de proposer la mise en application de solutions appropriées.

## Interventions judiciaires

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention aux débats. Les questions en litige qui méritent une attention particulière portent notamment sur le secret professionnel, l'indépendance judiciaire, la saine administration de la justice et les droits fondamentaux. Le Barreau du Québec est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire de la *Commission nationale des valeurs mobilières* (partage des compétences, droit civil, accès des entreprises québécoises à l'expertise des membres du Barreau du Québec). Le Barreau est intervenu par ailleurs à la Cour supérieure pour soutenir un processus indépendant de fixation de la rémunération au

Tribunal administratif du Québec (indépendance de la justice). Le Barreau est aussi intervenu notamment dans la constitutionnalité des dispositions du projet de loi C-2 (modification au *Code criminel*), et plus récemment, il est intervenu sur le projet de loi C-10 (*Loi sur la sécurité des rues et des communautés*). En 2011, le Barreau est intervenu à la Cour suprême du Canada dans l'affaire du port du niqab devant les tribunaux. En 2012, le Barreau est intervenu à la Cour supérieure sur la question du droit de mourir dans la dignité et, plus récemment en 2013, le Barreau est aussi intervenu à la Cour fédérale dans un dossier portant sur le secret professionnel de l'avocat.

L'action du Barreau du Québec influe sur les décisions en matière de primauté du droit et de saine administration de la justice. Dans la réalisation de son mandat de protection du public et de sa mission sociale, le Barreau nourrit un dialogue direct et constant avec les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Le Barreau constitue ainsi un agent de changement dans la société.

# Regard sur les membres



À l'aide de l'inscription annuelle, le Barreau s'assure de dresser le portrait le plus complet possible de ses membres et des groupes qui les composent pour ajuster ses communications et services.

Au cours de l'exercice 2013-2014, 600 femmes et 349 hommes ont été nouvellement inscrits au Tableau de l'Ordre.

**Pour la première fois de son histoire, le Barreau comptait, au 31 mars 2014, plus de femmes que d'hommes, soit 12 648 femmes et 12 447 hommes.**

Le Barreau du Québec est le barreau le plus féminisé en Amérique du Nord.

**L'âge moyen des membres est de 45 ans :**

- › 49 ans pour les hommes
- › 41 ans pour les femmes

**En moyenne, les membres du Barreau comptent 18 années de pratique :**

- › 21 ans pour les hommes
- › 14 ans pour les femmes

**Nombre total de membres : 25 095**

Nombre de femmes **50,5%**

**12 648**

Nombre d'hommes **49,5%**

**12 447**

## Une profession diversifiée

À l'image de la société, la profession tend à refléter de plus en plus une réalité plurielle : 7 % des avocats s'identifient comme Autochtones ou comme membres d'un groupe ethnoculturel recensé.

## La relève

Les avocats comptant dix ans et moins de pratique représentent 36 % de la profession. Parmi la relève, 62 % sont des femmes et 12 % s'identifient comme Autochtones ou membres d'un groupe ethnoculturel recensé.

## Des membres qui sont aussi des parents

Le Barreau offre des programmes d'aide financière et de coaching pour ses membres nouveaux parents. En 2013-2014, 312 avocates et 91 avocats se sont prévalus de l'un ou l'autre de ces programmes.

### Nombre d'avocats ayant volontairement indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Autochtones	54	57	111
Groupes ethnoculturels (Nord-Africains, Arabes, Noirs, Latino-américains, Asiatiques et autres groupes minoritaires)	679	869	1 548

### Proportion des avocats comptant 10 ans de pratique et moins au sein du Barreau du Québec

	NOMBRE
Femmes	5 501
Hommes	3 374
<b>TOTAL</b>	<b>8 875</b>

## Avocats à la retraite

Le Barreau offre la possibilité à ses membres de 55 ans et plus d'opter pour la catégorie *avocat à la retraite*. En date du 31 mars 2014, il y a au total 358 avocates et 847 avocats qui ont choisi de s'inscrire à cette catégorie.

# Reconnaître l'excellence

## Médaille, prix Mérite et distinction *Avocat émérite*

M. Gilles Létourneau, juge retraité de la Cour d'appel fédérale, le bâtonnier sortant du Québec, M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, et M<sup>e</sup> Michel Bouchard, Ad. E.



Qui sont ces avocats à qui le Barreau a rendu hommage en 2013 pour leur contribution exceptionnelle au rayonnement ou à l'avancement du droit ?

## Médaille du Barreau : Deux récipiendaires

L'ancien juge de la Cour d'appel fédérale, Gilles Létourneau, et M<sup>e</sup> Michel Bouchard ont reçu la plus haute distinction décernée par le Barreau pour souligner leur contribution au développement de la société québécoise dans le domaine du droit.

## GILLES LÉTOURNEAU, juge retraité de la Cour d'appel fédérale

### Une liste d'écrits et de communications impressionnantes

Admis au Barreau du Québec en 1969, M. Gilles Létourneau a commencé sa carrière d'avocat dans un cabinet privé. De 1976 à 1987, il a été chargé d'enseignement en droit criminel à l'École de formation professionnelle du Barreau et membre du Comité des examinateurs pour l'admission à la pratique de la profession.

Détenteur d'une maîtrise en droit criminel et criminologie, ainsi que d'un doctorat en droit criminel et en

procédure criminelle du London School of Economics and Political Science de l'Université de Londres, M. Létourneau a été professeur, directeur des études, membre du Comité d'admission, membre du Conseil et finalement vice-doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval.

Nommé juge à la Cour d'appel fédérale et à la Cour d'appel des cours martiales du Canada en mai 1992, il a été président de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie et président de la Commission de réforme du droit du Canada.

M. Létourneau a aussi participé à la conception et à l'élaboration d'une dizaine de projets de loi, dont la *Loi favorisant la libération*

*conditionnelle des détenus; la Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne; et au projet de loi visant l'adoption d'un Code de procédure pénale.*

Auteur ou coauteur d'une quarantaine de livres, de rapports ou de monographies, dont *L'organisation d'une commission d'enquête*, le *Guide d'information sur l'arrestation, la perquisition, l'inspection et la confiscation* et le *Code de procédure pénale du Québec annoté*, M. Létourneau est également auteur ou coauteur d'une cinquantaine d'articles en plus d'avoir participé activement aux publications institutionnelles de la Commission de réforme du droit du Canada et de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie. Il est aussi l'auteur de plus de cent conférences ou mémoires portant, entre autres, sur le rôle du droit criminel face à la violence sportive, l'évolution jurisprudentielle en matière de perquisition, l'accès du public et des médias au processus pénal, les aspects juridiques de l'euthanasie, le rôle et l'organisation des commissions d'enquête, et les droits de la personne et le travail policier.

Sur le plan international, M. Létourneau a été délégué du Canada ou du Québec, ou encore conférencier, à plus de quarante colloques, rencontres ou autres événements, dont le Colloque international sur la

réforme du droit criminel à Londres et le Colloque international sur les pouvoirs policiers à Sydney.

L'apport exceptionnel et l'excellence de Gilles Létourneau ont été reconnus à plusieurs reprises. Il est notamment récipiendaire de la Médaille du Gouverneur général et de la Médaille du jubilé de la Reine.

## **M<sup>e</sup> MICHEL BOUCHARD, AD. E.**

### **Modèle d'excellence dans la fonction publique**

Reconnu comme un grand commis de l'État et un grand humaniste, M<sup>e</sup> Michel Bouchard a été reçu au Barreau du Québec en 1973, puis a d'abord travaillé dans un cabinet privé. Cinq ans plus tard, il joignait la fonction publique du Québec où il a occupé différentes fonctions, dont celle de sous-ministre de la Justice, de 1993 à 2003, puis de 2007 à 2011, le tout entrecoupé par un passage au ministère de la Justice du Canada à titre de sous-ministre délégué.

Par son influence, ses conseils et ses avis juridiques, M<sup>e</sup> Bouchard a contribué à plusieurs changements législatifs et organisationnels du Québec, dont la réforme du *Code civil*, la *Loi sur la justice administrative* et la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*. Il a

également fait en sorte que le financement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels soit bonifié, et il a été l'instigateur de plusieurs constructions et rénovations de palais de justice, dont le Centre de services Gouin, la Chambre de la jeunesse à Montréal et le transfert de la Cour d'appel du Québec dans l'Édifice Ernest-Cormier.

L'accessibilité à la justice pour les citoyens de classe moyenne a préoccupé M<sup>e</sup> Bouchard tout au long de sa carrière dans la fonction publique et son action a été motivée par ce souci. En ce sens, il a entre autres été la force et l'inspiration derrière les centres de justice de proximité.

Doté d'un esprit rassembleur, il a su rallier et réunir les divers acteurs du milieu juridique. M<sup>e</sup> Michel Bouchard est de ceux qui recherchent l'anonymat et qui œuvrent dans l'ombre, mais qui, par leurs actions, opèrent des changements fondamentaux pour le droit et la justice. Il représente l'excellence dans une fonction publique souvent sous-estimée par les médias et l'opinion générale.

M<sup>e</sup> Bouchard a reçu, en 2007, la distinction *Avocat émérite*.

M<sup>e</sup> Jean François Arteau, M<sup>e</sup> Véronique Hivon,  
le bâtonnier sortant du Québec, M<sup>e</sup> Nicolas Plourde,  
M<sup>e</sup> Pascal Paradis et M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond.



## Mérite du Barreau : Trois récipiendaires

Remis chaque année à des membres du Barreau pour souligner l'accomplissement d'un haut fait professionnel, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice ou la reconnaissance de l'engagement social, le Mérite du Barreau honore cette année M<sup>es</sup> Jean-François Arteau, Pierre-Claude Lafond et Pascal Paradis.

### M<sup>e</sup> JEAN-FRANÇOIS ARTEAU

#### Un engagement social exceptionnel auprès des Inuits du Nunavik

Directeur général adjoint et chef du contentieux de l'Administration

régionale Kativik, puis conseiller juridique et adjoint exécutif au président de la Société Makivik, M<sup>e</sup> Jean-François Arteau a joué, durant 14 ans (1998 à 2012), un rôle-clé en ce qui touche le développement de politiques et de stratégies qui ont eu un grand impact auprès de communautés inuites du Nunavik et au niveau international.

M<sup>e</sup> Arteau a élaboré des politiques sur les questions environnementales, sur l'impact des changements climatiques sur le mode de vie des Inuits et sur l'accès aux ressources naturelles de la région, politiques qui ont permis aux leaders inuits de prendre des décisions judicieuses et de mettre en œuvre diverses initiatives et divers programmes innovateurs pour répondre adéquatement aux défis et priorités des Inuits du Nunavik.

M<sup>e</sup> Arteau a également été le négociateur en chef de l'entente Sanarutik ainsi que négociateur en chef adjoint pour la création d'un

éventuel gouvernement régional du Nunavik qui a inspiré diverses nations autochtones du Québec dans leur propre projet d'autonomie gouvernementale.

L'engagement de M<sup>e</sup> Jean-François Arteau a permis aux Inuits d'améliorer leur situation dans un monde en perpétuel changement. Son travail exemplaire a été souligné par le gouvernement du Canada et celui du Québec.

### M<sup>e</sup> PIERRE-CLAUDE LAFOND

#### Une contribution doctrinale à l'avancement du droit et de la justice

Professeur à l'UQAM de 1988 à 2009 et depuis à l'Université de Montréal, M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond, chercheur, a été admis au Barreau en 1979. Par ses travaux scientifiques, son rôle exemplaire de pédagogue et son engagement social, il a contribué de façon exceptionnelle à promouvoir une justice accessible de grande qualité pour tous.

Sa contribution significative se reflète dans trois axes : l'accès à la justice y compris les modes appropriés de résolution des conflits et le recours collectif; le droit de la consommation; et le droit des biens. Ses interventions ont donné lieu, notamment, à des publications sur les modes appropriés de résolution de conflits

favorisant une approche intégrative et participative de la justice. Quant à ses publications dans le domaine des recours collectifs, elles permettent d'envisager sur le plan procédural des mécanismes permettant d'obtenir compensation, notamment dans des situations de déséquilibre des parties.

La réputation de M<sup>e</sup> Lafond traverse les frontières et son rayonnement est international. Il a non seulement publié chez des éditeurs étrangers, mais il a également prononcé de nombreuses conférences partout dans le monde, une autre contribution à la promotion des valeurs de justice.

M<sup>e</sup> Lafond est l'auteur d'un nombre impressionnant d'écrits, dont *L'accès à la justice civile au Québec – portrait général*; *Le recours collectif comme voie d'accès à la justice pour les consommateurs*; *Le recours collectif, le rôle du juge et sa conception de justice – impact et évolution*. M<sup>e</sup> Lafond est également président de la Fondation Claude Masse, vouée au développement de la recherche et de l'information en matière de droit de la consommation et de la concurrence.

Les recherches et les écrits de M<sup>e</sup> Pierre-Claude Lafond permettent non seulement de faire la synthèse d'une question, mais intègrent souvent des propositions de réforme du droit.

## M<sup>e</sup> PASCAL PARADIS

### Le cœur et les bras d'ASFC

En 2002, alors qu'il était un jeune associé spécialisé dans les transactions commerciales internationales au sein d'un grand cabinet, M<sup>e</sup> Pascal Paradis, reçu au Barreau en 1994, a fondé, avec deux collègues, l'organisme Avocats sans frontières Canada. Il a alors quitté une situation lucrative pour se consacrer, bénévolement et sans compensation financière au départ, à la mise sur pied d'une organisation vouée au soutien de la défense des droits de la personne des groupes ou des personnes vulnérables. De ce singulier exemple d'engagement a résulté un succès pour la justice qui fait rayonner le monde juridique québécois et canadien.

M<sup>e</sup> Paradis a fait passer ASFC d'une organisation entièrement basée sur le bénévolat à une organisation structurée comptant une cinquantaine de professionnels à son emploi et a propulsé ASFC sur l'échiquier des grands acteurs de la coopération internationale. Il a su rallier à la cause qui le passionne des centaines de membres bénévoles au Québec et au Canada, ainsi qu'un réseau de partenaires et de mécènes du domaine privé rendant possibles des actions dans une quinzaine de pays, dont la Colombie, le Guatemala, Haïti, le Mali, le Nigeria et le Pérou.

Par l'entremise d'ASFC, M<sup>e</sup> Paradis contribue concrètement à la promotion des droits de la personne et à celle de la primauté du droit ainsi qu'au renforcement de la sécurité et de l'indépendance des avocats qui les défendent, à la lutte contre l'impunité, à la tenue de procès équitables ainsi qu'à la formation continue des intervenants de la justice et des membres de la société civile. L'organisation bâtie par M<sup>e</sup> Pascal Paradis, qu'il dirige avec cœur et professionnalisme, incarne l'idéal de justice dans l'action.

## Mérite Conciliation travail-famille

Le Mérite Conciliation travail-famille vise à souligner et à faire connaître des solutions implantées avec succès dans les milieux de travail.

## CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS

### L'engagement et l'ouverture aux réalités familiales

Le Mérite Conciliation travail-famille est remis au cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells qui emploie 163 avocats répartis dans 16 villes, dans des bureaux qui regroupent entre 2 et

## M<sup>e</sup> Gaston Desrosiers, Cain Lamarre Casgrain Wells



35 professionnels, soit une structure organisationnelle où les besoins en matière de conciliation travail-famille et les ressources en place varient. L'approche se fait donc sur une base individuelle, selon la situation familiale de chacun.

Parmi les mesures dont les avocats peuvent se prévaloir, mentionnons la possibilité de s'absenter sans perte de salaire en cas de maladie de l'enfant ou pour des activités scolaires; la possibilité de quitter le travail avant la fermeture du bureau ou d'arriver plus tard le matin en raison des contraintes des services de garde ou des camps de jour; la réduction volontaire de la semaine normale de travail en diminuant le nombre d'heures facturables exigées; la réduction de la fréquence des réunions en dehors des heures de travail; ou encore la possibilité d'obtenir une compensation financière lors d'un congé parental afin de pallier la différence entre les prestations de l'assurance-emploi et le revenu habituellement gagné.

Résultats : le pourcentage de femmes au sein du cabinet a augmenté de 6 % depuis 2005. Cette ouverture, selon la direction du cabinet, permet des relations familiales plus saines et plus satisfaisantes, diminue la culpabilité face à l'incapacité de tout faire et diminue le stress et l'anxiété liés aux obligations familiales.

Le cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells a reçu le prix ISO Familles du Conseil du statut de la femme en 2001 pour la qualité et la diversité des mesures mises en place.

## Mérite Christine-Tourigny

Le Mérite Christine-Tourigny est attribué à une avocate pour son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession

## M<sup>e</sup> VÉRONIQUE HIVON

### Un modèle d'influence au féminin

Le Mérite Christine-Tourigny est remis à M<sup>e</sup> Véronique Hivon, ancienne ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, et qui a occupé plusieurs postes dans l'administration publique québécoise, dont celui d'attachée politique et de directrice

de cabinet adjointe auprès du ministre de la Justice.

Détentrice d'un baccalauréat en droit civil et en common law de l'Université McGill, M<sup>e</sup> Hivon a été admise au Barreau en 1996. Elle a également complété des études de 2<sup>e</sup> cycle en analyse et en planification de politiques sociales au London School of Economics, puis une scolarité de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle à l'École nationale d'administration publique du Québec.

Son parcours professionnel lui a permis de se démarquer et de contribuer à l'évolution de dossiers majeurs. Elle a, entre autres, été vice-présidente et instigatrice en matière politique de la Commission spéciale sur le droit de mourir dans la dignité, voulant que ce sujet très délicat soit étudié sans partisanerie.

Durant trois ans, M<sup>e</sup> Hivon a œuvré au sein du Groupe Femmes, Politique et Démocratie, dont la mission est de promouvoir une plus grande participation des femmes à la vie politique. Elle a servi cette association comme bénévole et en a également incarné la mission en plongeant elle-même dans l'arène politique. En ce sens, elle apporte son soutien à l'avancement des femmes en étant un modèle d'implication active dans la société.

Les récipiendaires de la distinction *Avocat émérite* 2013 entourent la bâtonnière du Québec, M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E. (au centre).



## Distinction *Avocat émérite*

Cette année, 18 juristes s'étant distingués autant dans leur milieu professionnel qu'à l'extérieur de celui-ci ont reçu la prestigieuse distinction *Avocat émérite* ainsi que l'épinglette ornée d'un rubis représentant le logo du Barreau du Québec et le certificat sur parchemin officialisant la distinction obtenue. Il s'agit de :

M<sup>e</sup> Marie Audren  
 M<sup>e</sup> Benoît-Marc Boyer  
 M<sup>e</sup> Robert-Jean Chénier  
 M<sup>e</sup> Gérard Coulombe, c.r.  
 M<sup>e</sup> Jean-François Gaudreault-Desbiens  
 M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong  
 M<sup>e</sup> Anne Lessard  
 M<sup>e</sup> Eric M. Maldoff, C.M.  
 M<sup>e</sup> Louis Marquis  
 M<sup>e</sup> Joseph R. Nuss, c.r.

M<sup>e</sup> Marilyn Ann Piccini-Roy  
 M<sup>e</sup> Jean Piette  
 M<sup>e</sup> Michel Tétrault  
 M<sup>e</sup> James A. Woods

Notons qu'en recevant un prix Mérite, M<sup>es</sup> Jean-François Arteau, Pierre-Claude Lafond, Pascal Paradis et Véronique Hivon ont obtenu automatiquement la distinction *Avocat émérite*.

# Le personnel du Barreau



Voici le personnel du Barreau du Québec pour l'exercice financier commençant le 1<sup>er</sup> avril 2013 et se terminant le 31 mars 2014. À noter que les personnes dont le nom est suivi de l'astérisque (\*) n'étaient plus employées du Barreau le 31 mars 2014.

## Direction générale

Marie-Josée Audet, adjointe du directeur général (temporaire)\*

Audrey Besnier, adjointe de la directrice générale et du chef du cabinet

M<sup>e</sup> Marc Bishai, avocat junior au contentieux

M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, bâtonnière du Québec

Denis Bruneau, conseiller spécial\*

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux

Julie Delorme, adjointe au secrétariat de l'Ordre (temporaire)

France Ducharme, secrétaire des avocats au contentieux

Katlyne Gaspard, conseillère aux événements corporatifs

M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, avocat au contentieux

Annie Langlois, adjointe au secrétariat de l'Ordre (congé de maternité)

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, bâtonnier sortant du Québec

M<sup>e</sup> Claude Provencher, directeur général\* (jusqu'en septembre 2013)

M<sup>e</sup> Nadja Raphaël, chef de cabinet du bâtonnier et du directeur général (changement de titre en cours d'année)

Chantal Sabourin, technicienne juridique au contentieux

M<sup>e</sup> Bernard Synnott, vice-président

Sylvie Thobois, adjointe au cabinet du bâtonnier et à la direction générale

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice générale (à partir de septembre 2013)

## Bureau du syndic

### Montréal

Bouchra Adaoui, agente d'information au public

M<sup>e</sup> Maryse Ali, avocate au Bureau du syndic

M <sup>e</sup> Julie Barnabé, avocate à la conciliation	Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice	Richard Perron, coordonnateur-inspecteur
Diane Bell, secrétaire (temporaire)*	M <sup>e</sup> Marie-France Laforce, avocate/accueil au Bureau du syndic	M <sup>e</sup> Anne Provost, avocate à la conciliation
Solange Bellavance, secrétaire à l'inspection (temporaire)	M <sup>e</sup> Luc Lapierre, syndic adjoint	Alya Raffa, secrétaire de soutien au Bureau du syndic*
M <sup>e</sup> Nicolas Bellemare, syndic adjoint	Nicole Leduc, directrice administrative	Nissrine Regragui, inspecteur-enquêteur
Margarette Bernard, adjointe d'avocat au Bureau du syndic	Francine Leroux, adjointe juridique aux syndicats adjoints	Sophie Roberge, secrétaire à l'inspection
Sandra Bertrand, agente d'information au public*	Iudita Luparu, commis de service	Louise Rochon, préposée à la gestion des dossiers à l'Inspection
M <sup>e</sup> Guy Bilodeau, syndic par intérim	M <sup>e</sup> Guylaine Mallette, syndique adjointe	M <sup>e</sup> Josée Roussin, avocate coordonnatrice
Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur (temporaire)	M <sup>e</sup> Daniel Mandron, syndic adjoint	Nicole Roy, adjointe juridique aux syndicats adjoints par intérim
Michel Cerro, préposé à la gestion des prises de possession	Monique Massicotte, adjointe juridique aux syndicats adjoints	M <sup>e</sup> Miriam Sanschagrin, avocate au Bureau du syndic
M <sup>e</sup> François Couture, syndic adjoint	M <sup>e</sup> Sarah-Maude Massicotte, avocate au Bureau du syndic	Claire Saulnier, secrétaire du syndicat et de la directrice administrative
M <sup>e</sup> Edith Delisle, syndique adjointe par intérim	Pierre Mauro, inspecteur-enquêteur	Julie Sigouin, adjointe juridique aux syndicats adjoints
M <sup>e</sup> Corinne Denis-Masse, avocate au Bureau du syndic	Diane Midgley, réceptionniste-préposée à l'information	M <sup>e</sup> Jasmine Simard, avocate au Bureau du syndic
Katherine Deslauriers, adjointe juridique aux syndicats adjoints	Diane Miron, préposée au service de l'inspection du Bureau du syndic	M <sup>e</sup> Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
M <sup>e</sup> Pierre Despatis, syndic adjoint	M <sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint	M <sup>e</sup> Johanne Thibodeau, avocate à la conciliation
Hager Eghtedari, adjointe d'avocat au Bureau du syndic	M <sup>e</sup> Brigitte Nadeau, syndique adjointe	Janissa Uriol, adjointe d'avocat au Bureau du syndic
M <sup>e</sup> Chantal Fafard, avocate à la conciliation	M <sup>e</sup> Natalia Ouellette, avocate à la conciliation	Nancy Vincent, adjointe juridique aux syndicats adjoints
Nathalie Gagnon, secrétaire de relève	Judith-Silene Nazaire, secrétaire de soutien au Bureau du syndic	Bianca Voinescu, technicienne à l'inspection, comptabilité et enquête
M <sup>e</sup> Patrice Guay, syndic*	Evelyne Paillé, analyste au service des enquêtes	M <sup>e</sup> Stephen Wishart, syndic adjoint
Li-Jing Huang, préposée à la gestion des prises de possession*	René Paillé, inspecteur-enquêteur (temporaire)*	M <sup>e</sup> Cesar Augusto Zapata Feija, avocat au Bureau du syndic
M <sup>e</sup> François Joli-Cœur, avocat au Bureau du syndic *		
Linda Kelley, commis à la numérisation		

## Québec

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Lise Gagnon, avocate à la conciliation

Vicky Godbout, secrétaire réceptionniste (temporaire)\*

M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint

M<sup>e</sup> Dominique Jolin, avocate

Isabelle Martin, secrétaire d'un syndic adjoint (congé de maternité)

M<sup>e</sup> Patrick Richard, syndic adjoint

Nathalie Roy, secrétaire d'un syndic adjoint

Claudine Vézina, secrétaire-réceptionniste

Jessica Yelle, secrétaire d'un syndic adjoint (temporaire)

## Communications

Martine Boivin, rédactrice en chef du *Journal du Barreau*

France Bonneau, directrice

Marie-Hélène Jodoin, secrétaire aux communications

Stéphane Jose, coordonnateur des communications et publications (temporaire)

Martine Meilleur, coordonnatrice des communications

Claire Mercier, secrétaire du directeur (congé de maternité)

Chantale Pelletier, coordonnatrice des communications et publications (congé de maternité)

Virginie Savard, coordonnatrice aux communications

Marie St-Hilaire, secrétaire du directeur (temporaire)

## École du Barreau

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants

Solange Bastien, secrétaire à la documentation

Diane Berger, préposée aux services aux étudiants \*

Amélie Borges, adjointe au directeur de l'École et à la Formation continue

Jacinthe Caron, adjointe aux programmes

M<sup>e</sup> Brigitte Deslandes, adjointe au responsable aux programmes et évaluations

Brigitte Desmarais, adjointe aux évaluations

Johanne Dubois, commis à la comptabilité

M<sup>e</sup> Manon Dulude, responsable des stages et des services aux étudiants\*

M<sup>e</sup> Anne-Marie Pierrot, responsable de la formation continue, des équivalences et des stages internationaux

Daniel Sburlea, commis à la comptabilité

M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay, responsable au programme et aux évaluations

M<sup>e</sup> Laurette Laurin, directrice de l'École du Barreau et de la Formation continue

Linda Yahyaoui, Secrétaire aux équivalences et aux stages internationaux

## ÉCOLE DU BARREAU – Centre de Montréal

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

Geneviève Cabana, adjointe à la direction du Centre de Montréal

Marina Goncharova, préposée à l'information

Denise Goyer, préposée aux services aux étudiants et aux stages

Marie-Andrée Pineault, préposée à l'aide financière et aux étudiants

Céline Théberge, secrétaire du directeur du Centre de Montréal

M<sup>e</sup> Josée Turcotte, directrice Centre de formation de Montréal

## ÉCOLE DU BARREAU – Centre d'Ottawa

Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste

Francine Lafrenière, secrétaire du directeur du Centre Ottawa\*

M<sup>e</sup> Jean-Paul Osborne, directeur du Centre Ottawa

## ÉCOLE DU BARREAU – Centre de Québec

M<sup>e</sup> Mabel Dawson, directrice  
du Centre Québec

Lyne Leclerc,  
secrétaire-réceptionniste

Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire  
du directeur du Centre Québec

Louise Villeneuve, préposée aux  
activités de formation et  
d'évaluation

## ÉCOLE DU BARREAU – Centre de Sherbrooke

Rachel Dostie, secrétaire du  
directeur du Centre Sherbrooke

Francine Giguère, secrétaire-  
réceptionniste

Josée Labrecque, préposée  
aux ateliers et aux examens

Guy Morin, directeur du Centre  
de Sherbrooke

## Finances

Josée Dépatie, préposée aux  
cotisations (temporaire)

Lyne Dupras, préposée à  
la comptabilité

Marie Fabiola Turgeon, adjointe  
du directeur

Hélène Graveline, chef comptable

Sylvie Lussier, technicienne  
aux cotisations

Réjean Maheu, contrôleur  
corporatif

Kathy Otis, commis à  
la comptabilité

Myriam Parent, préposée  
aux cotisations

Pierre Richard, directeur

Thi Ngoc Suong Le (Sue Le),  
technicienne en comptabilité aux  
revenus/placements

Mohammed Zahiri, technicien  
en comptabilité aux revenus  
et comptes-clients

## Formation continue

Marie Agnesetti, agente aux  
demandes individuelles des  
membres (congé de maternité)

M<sup>e</sup> Gilles Bachand, avocat formation  
continue

Diane Boivin, agente aux  
demandes individuelles des  
membres par intérim

Michèle Bernard, agente aux  
activités de formation

Marie-Ève Castonguay, coordonna-  
trice à la formation continue

Jeannette Corey, agente aux  
activités de formation

Charles Hounwanou, agent  
aux dispensateurs

M<sup>e</sup> Yanneck Ostaficzuk, responsable  
du service à la clientèle et contenu  
technologique

Ginette Vallée, agente aux activités  
de formation

## Gestion de l'information

Chantal Demers, technicienne en  
gestion des documents et archives

Martin Dufour, directeur

Lucie Grenier, technicienne senior  
en documentation

Hétu, Marie-Ève, technicienne en  
gestion des documents et archives

Martin Perron, technicien en  
gestion des documents et archives

Muriel Vaillancourt, technicienne  
senior en documentation

## Greffes

Claudia Aguirre, technicienne juri-  
dique au greffe de discipline et au  
recouvrement (temporaire)

Lina Aquino, technicienne juridique  
au greffe de discipline et  
au recouvrement

Linda Arseneault, secrétaire  
du directeur

Martine Aubry, préposée au greffe  
d'arbitrage

Leila Manuela Bechio, préposée  
(temporaire)

Élise Boivin Gionet, préposée  
(temporaire)

Johanne Bouchard, préposée à  
l'information et à la numérisation

Mélanie Christman, préposée  
(temporaire)

Stéphanie Corbin, technicienne juridique au greffe de discipline et au recouvrement

Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommiss

Marjorie Desmarcheliers, préposée (temporaire)

Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et à l'information

Chantal Hébert, préposée aux registres

Stéphanie Huot, technicienne juridique au greffe de discipline et recouvrement (congé de maternité)

Harry Jean-Charles, commis (temporaire)

Anne-Sophie Jolin, coordonnateur au Fonds d'indemnisation et projets

Aïda Kenane, commis aux greffes (temporaire)

Louis Labelle, préposé à l'information et à la numérisation au greffe de discipline

Sylvie Lamothe, réceptionniste

Anne-Marie Lauriault, préposée au greffe de réinscription

Michel Moisan, préposé (temporaire)

Lyria Mosteghanemi, technicienne juridique au greffe d'arbitrage et greffe de révision

Ghislaine Odam, réceptionniste

M<sup>e</sup> Nathalie Nicole Poirier, superviseuse du Service des greffes

Geneviève Robidas, préposée

Sylvie Roy, secrétaire au greffe d'indemnisation et coordonnateur de projets

Sylvie Ruel, préposée (temporaire)

Thibaud Saint-Martin, technicien juridique (temporaire)

M<sup>e</sup> Nancy Trudel, directrice

Tania Turlotin, préposée (temporaire)

Geneviève Verrette, commis (temporaire)

Panorea Penny Zaharatos, commis (temporaire)

## Inspection professionnelle

Mamadou Bamba, technicien en comptabilité (temporaire)

Denis Bédard, technicien en comptabilité

M<sup>e</sup> Julie A. Blondin, avocate

M<sup>e</sup> Stéphanie Boutin, avocate

Maxime Cartier Aubertin, commis (temporaire)

Anne Dupuis, secrétaire (temporaire)

Martine Gagné, commis (temporaire)\*

Julie Gagnon, secrétaire aux inspections comptables\*

Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité

Raymonde Guay, secrétaire du directeur

Kim Lavoie, commis (temporaire)

M<sup>e</sup> Geneviève Lefebvre, directrice

Natasha Legault-Dumont, commis (temporaire)\*

Josée Magnan, secrétaire aux inspections comptables

Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux

Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'autoévaluation

M<sup>e</sup> Marilou Rivest, avocate (temporaire)

Cléopatra Ungureanu, technicienne comptable (temporaire)

## Recherche et législation

M<sup>e</sup> Ana Victoria Aguerre, avocate

M<sup>e</sup> Carla Chamass, avocate\*

Danièle Gignac, secrétaire

Claudette Grenier, secrétaire\*

Réa Hawi, avocate

Eric Jabbari, (stagiaire avocat)\*

Magali Job, secrétaire

Charlotte Léger, secrétaire

Jocelyne Major, secrétaire du directeur

M<sup>e</sup> Chantal Perreault, avocate  
 Louis-Philippe Raynald-Ollu,  
 (stagiaire avocat)  
 M<sup>e</sup> Marc Sauvé, directeur  
 Viviane Senez, secrétaire\*

## Ressources humaines

Sonia De Cesare, adjointe  
 aux ressources humaines  
 Élise Deacon, conseillère  
 en ressources humaines  
 Suzanne Duprat, directrice

## Ressources matérielles

Lionel Achard, commis de service  
 Pierre Bourget, préposé au soutien  
 administratif  
 Guy Chamberland, employé  
 de service  
 René Gervais, employé de service  
 François Racine, gestionnaire  
 des ressources matérielles  
 et approvisionnements  
 Denis Saint-Pierre, préposé  
 au soutien administratif\*

## Service du développement et du soutien à la profession

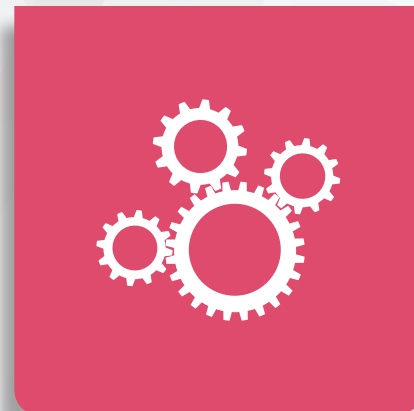
Liane Roy-Castonguay, avocate  
 (temporaire)\*  
 Lyne Daigle, secrétaire  
 (associations)  
 M<sup>e</sup> Alexandre Désy, avocat  
 au développement à la profession  
 Sophie Gagnon, secrétaire  
 M<sup>e</sup> Annick Gariépy, avocate  
 responsable au soutien à  
 la profession  
 Lan Hoang, secrétaire  
 (service de garde)  
 Marie-Ève Leblond, secrétaire  
 (équité)  
 M<sup>e</sup> Fanie Pelletier, conseillère  
 à l'équité  
 M<sup>e</sup> Dyane Perreault, directrice  
 Louise Ste-Marie, secrétaire  
 du directeur

## Technologies de l'information

Pierre Olivier Beaudry, technicien  
 en informatique  
 Lucie Bonneau, conseillère à  
 l'amélioration continue et formation\*  
 Zoheir Bougriou, coordonnateur  
 exploitation et gestion de projets  
 Cristina Lucica Coman, analyste-  
 programmeur  
 Antonio Junior Édouard,  
 technicien en informatique\*  
 Rachid El-Hachem, analyste-  
 programmeur  
 Normand Fafard, coordonnateur  
 développement et assurance qualité  
 Daniel LaSalle, administrateur  
 du système Linux ou Windows  
 Gaétan Lemelin, analyste-  
 programmeur/Test  
 Emmanuel Blaise Ndjaki,  
 technicien (temporaire)\*  
 Réal Ouellette, directeur par intérim\*  
 André Potvin, coordonnateur  
 amélioration continue et gestion  
 de projets\*  
 Charles Prévost, administrateur  
 système téléphonique et courrier  
 électronique  
 Jean-Pierre St-Yves, analyste-  
 programmeur/DBA  
 Tram Anh Tran, directrice

# ADMINISTRATION

## L'assemblée générale annuelle des membres



L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le samedi 1<sup>er</sup> juin 2013, à compter de 12 h, à la salle 517 A-B du Palais des congrès, à Montréal.

Six résolutions ont été soumises à l'assemblée générale annuelle des membres. Elles visent :

- la fixation de la cotisation pour l'exercice 2014-2015;
- la fixation de la cotisation au fonds d'autoprotection pour l'exercice 2014-2015;
- la fixation de la cotisation d'équilibre au fond d'études juridiques pour l'exercice 2014-2015;
- la fixation de la cotisation au Centre d'accès à l'information juridique pour l'exercice 2014-2015;

- la fixation de la cotisation au programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA) pour l'exercice 2014-2015;
- la demande au ministre de la Justice du Canada pour qu'il entreprenne toutes les démarches nécessaires afin que des juges soient nommés aux nouveaux postes de la Cour supérieure le plus rapidement possible dans le but d'assurer une saine administration de la justice.

### Fait saillant

Fixe la cotisation annuelle 2014-2015 au Barreau du Québec en tenant en compte que des investissements importants de l'ordre de 3,5 millions de dollars sont requis au niveau de l'inspection professionnelle de même

que des technologies de l'information professionnelle au cours de l'exercice 2014-2015 et des exercices suivants afin d'effectuer une mise à niveau des systèmes d'information vieux de plus de 23 ans et remplacer les logiciels et équipements vétustes et non performants du Barreau tels le Tableau de l'Ordre, le site web incluant le volet Formation continue, le logiciel de cotisations et autres logiciels et équipements périphériques.

## Le Conseil général 2013-2014



## Les membres

La bâtonnière du Québec,  
M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E.

M<sup>e</sup> Bernard Synnott, vice-président

### Déleguée de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

La bâtonnière Peggy Corbel  
Warolin

### Déleguée de la section d'Arthabaska

La bâtonnière Isabelle Bonin

### Déleguée de la section du Bas-Saint-Laurent- Gaspésie-Îles-de-la- Madeleine

La bâtonnière Catherine Duguay

### Déleguée de la section de Bedford

La bâtonnière Nathalie Fournier

### Délegué de la section de la Côte-Nord

Le bâtonnier Jean-Rock Genest

### Délegué de la section de Laurentides-Lanaudière

Le bâtonnier Rhéal Éloi Fortin

### Déleguée de la section de Laval

La bâtonnière Martine Nolin

### Délegué de la section de Longueuil

Le bâtonnier François Legendre

### Déleguées de la section de la Mauricie

La bâtonnière Manon Beaumier

M<sup>e</sup> Hélène Massicotte (en remplace-  
ment de M<sup>e</sup> Marie-Annick Gagnon)

### Délegués de la section de Montréal

Le bâtonnier Luc Deshaies

M<sup>e</sup> Luana Ann Church

M<sup>e</sup> Nancy Cleman

M<sup>e</sup> Marie Cousineau

M<sup>e</sup> Magali Fournier

M<sup>e</sup> Tiberiu Hollander

M<sup>e</sup> Gregory James Moore

M<sup>e</sup> Marie-France Veilleux (en rem-  
placement de M<sup>e</sup> Éliane Perreault)

M<sup>e</sup> Laurent Soustiel

M<sup>e</sup> Simon Tremblay

# Le Conseil général

## Délégués de la section de l'Outaouais

La bâtonnière Darquise Jolicoeur

M<sup>e</sup> Luc Gagné

## Délégués de la section de Québec

La bâtonnière Nathalie Vaillant

M<sup>e</sup> Jad-Patrick Barsoum

M<sup>e</sup> Hélène Carrier

M<sup>e</sup> Sophie Gauthier

M<sup>e</sup> Reynald Poulin

## Déléguée de la section de Richelieu

La bâtonnière Maryse Dubé

## Déléguée de la section du Saguenay–Lac-Saint-Jean

La bâtonnière Isabelle Boillat

## Délégués de la section de Saint-François

Le bâtonnier Maxime Bernatchez

M<sup>e</sup> Claude Villeneuve

## Membres nommés par l'Office des professions du Québec

M. Sylvain Blanchette

M<sup>me</sup> Gisèle Gadbois

M<sup>me</sup> Noëlla Lavoie

M<sup>me</sup> Renée Piette

## Observateurs (non votants)

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, bâtonnier  
sortant

M<sup>e</sup> Marc Lemay, Abitibi-  
Témiscamingue

M<sup>e</sup> Claudia Marie Chabot,  
Arthabaska

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque, Bas-Saint-Laurent-  
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

M<sup>e</sup> Allyson Guérin, Bedford

La bâtonnière Marie-Claude  
Landry, Ad. E., Bedford

M<sup>e</sup> Isabelle Blouin, Côte-Nord

M<sup>e</sup> Louis-François Asselin,  
Laurentides–Lanaudière

M<sup>e</sup> Normand La Badie, Laval

M<sup>e</sup> Benoît Gariépy, Longueuil

M<sup>e</sup> Hélène Morency, Québec

M<sup>e</sup> Ginette Desjardins, Richelieu

La bâtonnière Chantale Girardin,  
Saguenay–Lac-Saint-Jean

M<sup>e</sup> Pascale F. Tremblay, Saguenay-  
Lac-Saint-Jean

M<sup>e</sup> Caroline Blache, Association  
des avocats et des avocates  
de province

## Invités (non votants)

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice  
générale (en remplacement de  
M<sup>e</sup> Claude Provencher, directeur  
général)

M<sup>e</sup> Michèle Moreau, Association  
du Barreau canadien

M<sup>e</sup> Christine Jutras, Association  
des avocats et des avocates de  
province

M<sup>e</sup> Marie-Ève Landreville, Associa-  
tion des jeunes barreaux du  
Québec

M<sup>e</sup> Pierre M. Gagnon, Comité sur  
la gouvernance et l'éthique

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire  
de l'Ordre

M<sup>e</sup> Nadja Raphaël, chef de cabinet  
du bâtonnier

## Les réunions

13-14 juin 2013, Montréal

4 septembre 2013, par téléphone

23 septembre 2013, par téléphone

25 et 26 septembre 2013, Montréal

13 novembre 2013, par téléphone

21 novembre 2013, par téléphone

13 décembre 2013, par téléphone

16 décembre 2013, par téléphone

19 et 20 décembre 2013, Montréal

9 janvier 2014, par courriel

11 février 2014, par téléphone

21 et 22 février 2014, Québec

24 février 2014, par courriel

27, 28 et 29 mars 2014, Québec

## Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après :

- Nomme les membres des comités statutaires.
- Fixe la rémunération des élus.
- Nomme les récipiendaires du titre Avocat émérite (Ad. E.).
- Décide de faire ou non des interventions judiciaires.
- Décide de nouvelles orientations en matière de gouvernance de l'Ordre, lesquelles touchent, notamment, le mandat du bâtonnier et du vice-président et la composition des instances.
- Approuve les documents réalisés dans le cadre du projet Justicia visant la rétention et l'avancement des femmes dans les cabinets et conformément à l'échéancier triennal établi, les 25 cabinets participants à Justicia ont réalisé quatre documents en lien avec la gestion des congés parentaux dans les cabinets d'avocats.
- Demande formellement au ministre de la Justice du Canada que des juges soient nommés, le plus rapidement possible, aux nouveaux postes prévus dans la *Loi modifiant la Loi sur les tribunaux*

*judiciaires et d'autres dispositions législatives.* Cette loi mise en vigueur le 5 avril 2012 prévoit que le nombre de juges de la Cour supérieure pour le district de Montréal passe de 89 à 96. Dans le but d'assurer une saine administration de la justice, comme il s'est écoulé plus d'une année depuis la mise en vigueur de cette loi et que les délais à la Cour supérieure se détériorent considérablement, le Barreau intervient.

- Approuve le *Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance de permis spéciaux* et approuve le *Règlement modifiant le Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec* qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec.
- Adopte le texte de la police d'assurance pour l'année 2014-2015 avec une modification permettant d'inclure la faute lourde dans les éléments couverts par l'assurance responsabilité professionnelle.
- Adopte comme règlement les versions finales du projet de *Code de déontologie des avocats*, en version anglaise et française.
- Rend obligatoire à tous les membres signataires d'un compte en fidéicommiss la formation suivante « Comptabilité et normes d'exercice - Se conformer à ses obligations professionnelles » et impose le délai du 31 mars 2015

pour suivre cette formation obligatoire pour les signataires actuels d'un compte en fidéicommiss et pour les futurs signataires d'un compte en fidéicommiss : six mois après l'ouverture d'un compte en fidéicommiss.

- Approuve la nomination de M<sup>e</sup> Guy Bilodeau à titre de Syndic par intérim au Bureau du syndic.
- Revoit les programmes d'aide à la parentalité :

Maintient le programme APTA en ne modifiant pas les critères d'admissibilité ni les montants attribués et indexe le montant offert selon le même pourcentage d'indexation que la cotisation professionnelle du Barreau du Québec.

Reconduit le projet pilote du programme de coaching pour les avocats solo pour une seconde année selon les mêmes critères d'admissibilité en offrant les mêmes services.

Maintient le programme Bébé-bonus mais modifie les critères d'admissibilité afin que seuls les avocats ayant personnellement payé leur cotisation professionnelle puissent recevoir le don équivalent à la moitié des cotisations du Barreau du Québec exigibles pour l'exercice financier où l'enfant est né ou reçu en adoption.

- Approuve les orientations suivantes du rapport présenté par le Comité sur la protection du public :

Exiger la transmission du formulaire F3 pour tout dépôt au compte particulier en fidéicomis.

Imposer des frais d'administration pour tout dépôt dans un compte particulier en fidéicomis.

Centraliser les comptes généraux en fidéicomis (F2) dans 3 ou 4 institutions financières au lieu de 9 actuellement.

Exiger un cautionnement pour les avocats qui se réinscrivent suite à une radiation pour appropriation.

Imposer des frais administratifs et une radiation administrative à l'avocat dont la comptabilité n'est pas à jour.

Réviser le Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats en y ajoutant notamment les obligations suivantes :

- Détenir un compte d'administration distinct du compte personnel pour les avocats en pratique privée;
- Produire une facture pour tous les honoraires chargés dans l'exercice de la profession d'avocat.

Analyser la mise en application du système albertain « Trust Safety Program ».

- Adopte le plan d'action du rapport Forum - Pour une profession inclusive – La diversité ethnoculturelle dans la profession juridique de mars 2014 qui s'échelonne sur une période de trois ans.
- Rend obligatoire la formation sur le nouveau *Code de déontologie des avocats* offerte par le Barreau du Québec pour tous les membres inscrits au Tableau de l'Ordre, à l'exception des membres inscrits comme avocat à la retraite et prévoit que cette formation obligatoire devra être suivie au cours de la présente période de référence, soit au plus tard le 31 mars 2015.

## Le Comité exécutif 2013-2014



## Les membres

La bâtonnière du Québec,  
M<sup>e</sup> Johanne Brodeur, Ad. E.

M<sup>e</sup> Bernard Synnott, vice-président

Le bâtonnier Luc Deshaies  
(Montréal)

M<sup>e</sup> Gregory James Moore  
(Montréal)

M<sup>e</sup> Marie Cousineau (Montréal)  
La bâtonnière Nathalie Vaillant  
(Québec)

M<sup>e</sup> Hélène Carrier (Québec)

M<sup>e</sup> Nathalie Fournier (Bedford)

M<sup>e</sup> Isabelle Boillat (Saguenay-  
Lac-Saint-Jean)

M<sup>me</sup> Renée Piette, représentante  
du public

M<sup>e</sup> Nicolas Plourde, bâtonnier  
sortant

M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice  
générale (en remplacement de  
M<sup>e</sup> Claude Provencher, directeur  
général)

M<sup>e</sup> Nadja Raphaël, chef de cabinet  
du bâtonnier

M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire  
de l'Ordre

## Les réunions

8 avril 2013, par courriel

18 avril 2013, Montréal

26 avril 2013, par courriel

27 avril 2013, par courriel

29 avril 2013, par courriel

6 mai 2013, par téléphone

23 mai 2013, Montréal

4 juin 2013, par courriel

12 juin 2013, Montréal

17 juin 2013, par courriel

26 juin 2013, par courriel

28 juin 2013, par courriel

2 juillet 2013, par courriel

11 et 12 juillet 2013,  
Saint-Alexis-des-Monts

19 juillet 2013, par courriel

14 août 2013, par courriel

27 août 2013, par courriel

29 août 2013, Montréal

# Le comité exécutif

6 septembre 2013, par courriel  
 20 septembre 2013, par téléphone  
 24 septembre 2013, Trois-Rivières  
 8 octobre 2013, par courriel  
 10 octobre 2013, par courriel  
 11 octobre 2013, par courriel  
 15 octobre 2013, par courriel  
 17 octobre 2013, par courriel  
 21 octobre 2013, par courriel  
 23 octobre 2013, Montréal  
 29 octobre 2013, par courriel  
 30 octobre 2013, par courriel  
 8 novembre 2013, par téléphone  
 14 novembre 2013, par téléphone  
 21 novembre 2013, par téléphone  
 27 novembre 2013, Montréal  
 5 décembre 2013, par courriel  
 18 décembre 2013, Montréal  
 6 janvier 2014, par courriel  
 15 janvier 2014, par courriel  
 23 janvier 2014, par téléphone  
 10 février 2014, par courriel  
 20 février 2014, Montréal  
 11 mars 2014, par courriel  
 18 mars 2014, Montréal  
 19 mars 2014, par téléphone  
 26 mars 2014, Québec  
 31 mars 2014, par courriel

## Faits saillants

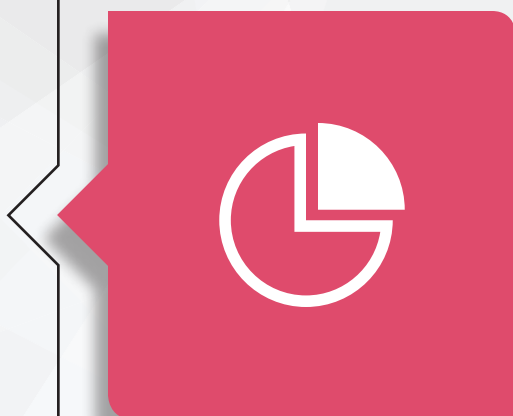
Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après :

- Délivre les permis spéciaux, les permis restrictifs et les permis de conseiller en loi.
- Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation.
- Nomme les membres des comités consultatifs de même que les syndicats *ad hoc* et correspondants.
- Procède aux radiations administratives.
- Recommande au Conseil général les niveaux de cotisations.
- Rejette ou accueille les demandes d'aide financières ainsi que les subventions.
- Décide ou non d'intervenir dans les débats judiciaires.
- Recommande au Conseil général d'approuver les orientations proposées par le Comité sur la protection du public dans son rapport de mars 2014.
- Approuve la nomination de M<sup>me</sup> Tram Anh Tran à titre de directrice du Service des technologies de l'information du Barreau du Québec.
- Crée le Comité Bébé-Bonus, APTA et Programme de coaching pour les avocates solo et le mandat de revoir l'opportunité de conserver les programmes Bébé-Bonus, APTA et le Programme de coaching pour les avocates solo ainsi que de revoir leurs règles de fonctionnement.
- Mandate un groupe de travail interne afin qu'ils revoient rapidement le règlement sur le registre des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité puisque l'entente entre le Barreau du Québec et la Chambre des notaires sur le guichet unique est prolongée de six mois et se termine en septembre 2013.
- Autorise le Service des greffes à lancer le guichet du Barreau du Québec pour la vérification des registres des testaments.
- Approuve le principe d'une norme nationale commune avec les autres provinces sur les qualités requises tout en conservant

l'autonomie de chaque province ou territoire quant à l'application de ce principe.

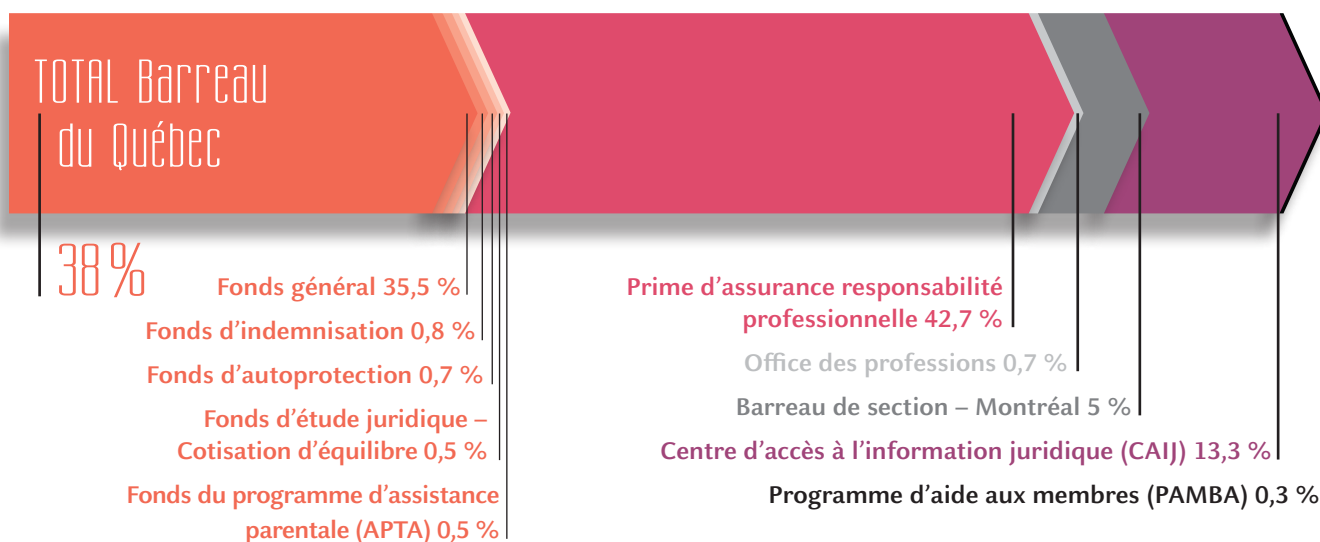
- › Appuie la recherche menée par l'Observatoire des services professionnels sur la question du financement du régime de l'aide juridique au Québec, car la problématique de l'accès à la justice est un enjeu ciblé par la planification stratégique du Barreau du Québec.
- › Autorise le partenariat avec CIBL et Juripop pour la production d'une deuxième saison de l'émission radiophonique Droit de Cité.
- › Décide de soutenir le programme « Un Héritage à partager » sans participation financière.
- › Reconnaît le principe du projet pilote de représentation en santé mentale du Collectif de défense des droits de la Montérégie (CDDM) en matière de garde en établissement et d'en faire la promotion auprès du ministère de la Justice du Québec. Décide de participer à la mise en œuvre du projet pilote, notamment en assurant la formation des avocats qui pourraient être intéressés à participer à un réseau établi pour répondre rapidement à toutes les demandes de contestation de garde.
- › Adopte le *Guide des meilleures pratiques* en vue de sa publication, en quatrième édition, par le Barreau du Québec.
- › Approuve la vision de développement des technologies de l'information telle que recommandée par la directrice des technologies de l'information.

# Les cotisations annuelles 2013-2014



## Répartition de la cotisation annuelle

(Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle).



<b>LES COTISATIONS DU BARREAU DU QUÉBEC</b>	
Première année	342,50 \$
Deuxième année	715,25 \$
Troisième année	886,00 \$
Quatrième année et plus	1073,50 \$
<b>LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC</b>	
Première année et plus	25,00 \$
<b>LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)</b>	
Première année et plus	10,00 \$
<b>LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)</b>	
Première année	121,25 \$
Deuxième année	282,75 \$
Troisième année	342,25 \$
Quatrième année et plus	403,25 \$
<b>LA CONTRIBUTION AU FONDS D'ÉTUDE JURIDIQUE</b>	
Cotisation d'équilibre	16,40 \$
<b>LA CONTRIBUTION AU FONDS D'AUTOPROTECTION</b>	
Première année et plus	20,00 \$
<b>LA CONTRIBUTION APTA (PROGRAMME D'ASSISTANCE PARENTALE)</b>	
Première année et plus	15,00 \$
<b>LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS</b>	
Première année et plus	23,35 \$
<b>LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION</b>	
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>	204,78 \$
<b>Arthabaska</b>	199,78 \$
<b>Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>	174,46 \$
<b>Bedford</b>	144,78 \$
<b>Côte-Nord</b>	197,32 \$
<b>Outaouais</b>	
Première année	84,78 \$
Deuxième année et plus	134,78 \$
<b>Laurentides-Lanaudière</b>	132,31 \$
<b>Laval</b>	
Première et deuxième années	119,78 \$
Troisième année et plus	169,78 \$

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION (suite)	
<b>Longueuil</b>	
Première année	94,78 \$
Deuxième année	104,78 \$
Troisième année	124,78 \$
Quatrième année et plus	174,78 \$
<b>Mauricie</b>	
Première année	91,78 \$
Deuxième année et plus	149,78 \$
<b>Montréal</b>	
Première année	75,00 \$
Deuxième année	90,00 \$
Troisième année	100,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
<b>Québec</b>	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
<b>Richelieu</b>	144,78 \$
<b>Saguenay-Lac-Saint-Jean</b>	154,78 \$
<b>Saint-François</b>	134,78 \$

**Notes :**

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque exercice financier.

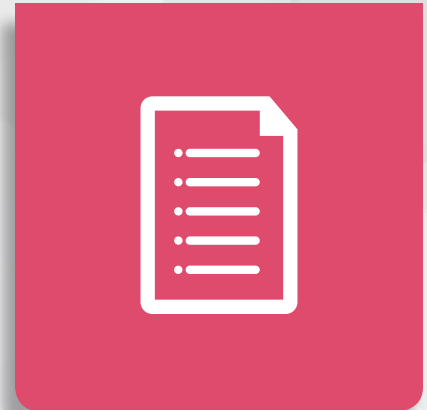
Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

La cotisation aux sections inclut 34,78 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 1 286,00 \$.

## Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Tableau de l'Ordre a compté 949 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 25 095, comparativement à 24 458 à pareille date l'an dernier.



### Permis d'exercice au 31 mars 2014

SECTIONS	AVOCATS		CONSEILLERS EN LOI	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Abitibi-Témiscamingue	72	99		
Arthabaska	141	108		
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	122	111		
Bedford	123	110		
Côte-Nord	46	49		
Laurentides-Lanaudière	530	516		
Laval	394	372		
Longueuil	557	706	3	
Mauricie	150	118		
Montréal	6 888	6 904	7	4
Outaouais	735	797	1	
Québec	1 929	1 984	1	1
Richelieu	320	336		
Saguenay-Lac-Saint-Jean	190	168		
Saint-François	250	270		
<b>TOTAL</b>	<b>12 447</b>	<b>12 648</b>		

**GRAND TOTAL : 25 095 membres**

Note : 192 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

# Administration des registres



## Radiations du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014

MOTIF DE LA RADIATION	NOMBRE
Radiation disciplinaire	19
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	60
Radiation (Comité des requêtes, articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i> )	0
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i> )	0
Radiation administrative FCO (article 19 du <i>Règlement sur la formation continue obligatoire</i> )	43

## Autorisations spéciales d'exercer

CATÉGORIE DE PERMIS	NOMBRE	REFUS
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	2 456	0
<b>Permis spéciaux de conseiller juridique canadien</b>	6	0
Permis spéciaux de conseiller juridique étranger	6	1
Permis spéciaux de conseiller juridique d'entreprise	1	0
<b>Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i></b>	9	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	9	0
<b>Conseillers en loi en vertu de l'article 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i></b>	10	0
Conseillers en loi en vertu de l'article 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	7	1
ARM (arrangement de reconnaissance mutuelle)	25	5
ALPAQ (autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec)	7	0

## Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et des sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)

EXERCICE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ	2013-2014	(CUMULATIF DEPUIS LE 6 MAI 2004)
Nombre total d'individus actifs faisant partie d'une société.	346	9 645
Nombre total des membres du Barreau du Québec faisant partie d'une société.	326	6 172
Nombre total de nouvelles S.E.N.C.R.L.	14	156
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	115	7 442
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.		4 079
Nombre total de nouvelles S.P.A.	124	941
Nombre total d'individus faisant partie d'une S.P.A.	231	2 203
Nombre total de membres du Barreau du Québec faisant partie d'une S.P.A.		2 093

Notez que le terme individu employé dans le tableau fait référence à l'article 5 du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*.

**Formation :** mai 2004

### Responsables :

M<sup>e</sup> Chantale Perreault, responsable du droit professionnel

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, registraire

### Rapport :

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société*. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

## Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y

sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires ou le Bureau du syndic. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991, pour celui des mandats.

Depuis le 30 septembre 2013, le partenariat entre la Chambre des notaires et le Barreau du Québec pour un guichet unique de recherche de testaments et de mandats donnés en

prévision de l'inaptitude a pris fin. Dorénavant, pour effectuer une demande de recherche, le public, les avocats et les notaires doivent s'adresser au Barreau du Québec et à la Chambre des notaires de façon distincte. Le registraire du Barreau a donc mis en œuvre un nouveau service de demandes de recherches, lequel est axé sur la disponibilité du personnel d'Info-Barreau et sur l'accessibilité en ligne au service de demandes de recherches par les citoyens, les notaires et les avocats.

Rapport			
	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Registre des testaments</b>			
Inscriptions	1 383	1 664	1 118
Inscriptions cumulatives (depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1979)	114 492	116 156	117 274
Recherches	50 175	53 027	52 376
Recherches cumulatives (depuis le 1 <sup>er</sup> décembre 1979)	716 614	769 641	822 017
Testaments retracés	817	820	902
<b>Registre des mandats en cas d'inaptitude</b>			
Inscriptions	1 074	1 068	1 038
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	23 164	24 232	25 270
Recherches	4 705	4 889	4 638
Recherches cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	37 436	42 325	46 963
Mandats retracés	23	34	24

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.



Le Bureau du syndic compte 14 syndicats adjoints et 26 syndicats correspondants sous la direction de M<sup>e</sup> Guy Bilodeau, syndic par intérim du Barreau.

M<sup>e</sup> Jean-Michel Montbriand  
M<sup>e</sup> Brigitte Nadeau  
M<sup>e</sup> Marie-Claude Thibault  
M<sup>e</sup> Stephen Wishart

## Liste des syndicats adjoints

### Québec

M<sup>e</sup> Daniel Gagnon  
M<sup>e</sup> Pierre-Gabriel Guimont  
M<sup>e</sup> Patrick Richard

### Montréal

M<sup>e</sup> Nicolas Bellemare  
M<sup>e</sup> Édith Delisle, par intérim  
M<sup>e</sup> Pierre Despatis  
M<sup>e</sup> François Couture  
M<sup>e</sup> Luc Lapierre  
M<sup>e</sup> Guylaine Mallette  
M<sup>e</sup> Daniel Mandron

## Liste des syndicats correspondants

M<sup>e</sup> Hubert Besnier, Côte-Nord,  
Sept-Îles  
M<sup>e</sup> Jean-Pierre Boileau, Richelieu,  
Saint-Hyacinthe

# Le rapport du Bureau du syndic



M<sup>e</sup> Luc Boulais, Richelieu  
 M<sup>e</sup> Pierre Bordeleau, Mauricie,  
 Trois-Rivières  
 M<sup>e</sup> Dave Boulianne,  
 Bas-Saint-Laurent et Gaspésie  
 M<sup>e</sup> Chantal Boyer,  
 Abitibi-Témiscamingue  
 M<sup>e</sup> Yvon Daigle, Saint-François  
 M<sup>e</sup> Gérard Desjardins, Outaouais  
 M<sup>e</sup> Ginette Desjardins, Richelieu,  
 Varennes et Sorel-Tracy  
 M<sup>e</sup> Mario Dionne, Bedford  
 M<sup>e</sup> Grégoire Dostie, Côte-Nord  
 M<sup>e</sup> Luc Drouin, Richelieu  
 M<sup>e</sup> Richard Dufour, Laval  
 M<sup>e</sup> Marie-Sandra Ethier,  
 Abitibi-Témiscamingue

M<sup>e</sup> Michel B. Fournier, Laval  
 M<sup>e</sup> Denis F. Gauthier, Laval  
 M<sup>e</sup> Pierre Hébert,  
 Saguenay–Lac-Saint-Jean  
 M<sup>e</sup> Jean-Pierre Hinse, Arthabaska,  
 Frontenac  
 M<sup>e</sup> Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent–  
 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine  
 M<sup>e</sup> Sylvain Labranche,  
 Abitibi-Témiscamingue  
 M<sup>e</sup> André Lalancette,  
 Saguenay–Lac-Saint-Jean  
 M<sup>e</sup> Bruno Langelier, Arthabaska  
 M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin, Longueuil  
 M<sup>e</sup> Francine Pharand, Outaouais  
 M<sup>e</sup> André Rioux, Bas-Saint-Laurent–  
 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

## Liste des avocates à la conciliation

### Montréal

M<sup>e</sup> Julie Barnabé  
 Poste vacant  
 M<sup>e</sup> Chantal Fafard  
 M<sup>e</sup> Natalia Ouellette  
 M<sup>e</sup> Anne Provost  
 M<sup>e</sup> Johane Thibodeau  
 M<sup>e</sup> Monik Trempe

### Québec

M<sup>e</sup> Lise Gagnon

### Rapport d'activité du Bureau du syndic 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	OUVERTS DURANT LA PÉRIODE	DEMEURANT OUVERTS À LA FIN DE LA PÉRIODE
Abandon ou cessation sans avis	2	0
Changement de statut au Tableau de l'Ordre	711	547
Conciliation et enquête	247	178
Déclaration de culpabilité criminelle	5	8
Demande de réinscription	54	33
Demande d'enquête	1684	1194
Demande d'information	770	65
Demande d'intervention	647	210
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	22	38
Faillite et exercice sous condition	4	1
Perquisition dans un cabinet	17	2
Prise de possession de dossier	10	11
Radiation administrative	86	14
Signalement et demande d'expertise médicale	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>4260</b>	<b>2302</b>

DOSSIERS AUTRES QU'EN CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	NOMBRE
Total de membres visés par ces dossiers	1823
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	13
<b>DÉCISIONS</b>	
Décision du syndic de porter plainte	41
Décision du syndic de ne pas porter plainte	1623
<b>DEMANDES DE CONCILIATION</b>	
Nombre de demandes reçues	687
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	31
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	298

# Les comités du Barreau



## Arbitrage

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

### L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats

	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>Demands d'arbitrage</b>	<b>268</b>	<b>217</b>	<b>200</b>
Montréal	128	124	96
Extérieur de Montréal	140	93	104
<b>Auditions tenues</b>	<b>267</b>	<b>227</b>	<b>232</b>
<b>Dossiers fermés</b>	<b>251</b>	<b>228</b>	<b>232</b>
<b>SENTENCES ARBITRALES</b>			
Comptes réduits	104	72	68
Comptes maintenus	89	94	74
Règlements intervenus	60	46	60
Remboursements aux clients	28	13	9
Désistements	6	3	4
Absences de juridiction	5	13	8
Rejets de la demande hors délai	0	1	0
Comptes réduits à 0		5	3
<b>Nombre de dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2014</b>	<b>260</b>	<b>249</b>	<b>217</b>
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	168	128	106
Nombre de dossiers (conseils)	100	89	94

## Le Conseil de discipline

**Formation :** juin 1967

**Nombre de séances :**  
140

### Membres

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :

**M<sup>e</sup> Jean Pâquet (depuis le 5 mars 2012)**

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis les décrets du 29 février 2012 et du 5 mars 2012 – mandat de trois ans) :

M<sup>e</sup> Delpha Bélanger

M<sup>e</sup> Réjean Blais

M<sup>e</sup> Irving Gaul

M<sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux

M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

M<sup>e</sup> Pierre Linteau

M<sup>e</sup> Tommaso Nanci

M<sup>e</sup> Jacques Parent

M<sup>e</sup> François D. Samson

M<sup>e</sup> Serge Vermette

### Membres désignés par le Conseil général

#### MONTREAL

M<sup>e</sup> Audrey Amzallag

M<sup>e</sup> Pierre Audet

M<sup>e</sup> Julie Baril

M<sup>e</sup> Marc Beauchemin

M<sup>e</sup> Christine Baudouin

M<sup>e</sup> Charles Baudouin Côté

M<sup>e</sup> Leslie A. Beck  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Charles E. Bertrand

M<sup>e</sup> Normand Bérubé

M<sup>e</sup> J.L. Marc Boivin

M<sup>e</sup> Julie Bourduas (depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Josée Bouret

M<sup>e</sup> Louise Boutin

M<sup>e</sup> Louis Brien

M<sup>e</sup> Christiane Brizard

M<sup>e</sup> William Brock

M<sup>e</sup> Daniel Brunet

M<sup>e</sup> Christian Charbonneau  
(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Maurice Cloutier

M<sup>e</sup> Michèle Cohen  
(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Jean-Claude Danis

M<sup>e</sup> François Demers  
(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Lizann Demers

M<sup>e</sup> Louise Desautels

M<sup>e</sup> Hélène Desgranges

M<sup>e</sup> Elaine Doyon

M<sup>e</sup> Martin Fortier

M<sup>e</sup> Philippe Gariépy

M<sup>e</sup> Luc R. Gervais

M<sup>e</sup> Réal Goulet

M<sup>e</sup> Tina Hobday

M<sup>e</sup> Steven B. Katkin

M<sup>e</sup> Reine Lafond  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Barry Landy  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Marc Laperrière

M<sup>e</sup> Denis Lapierre  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Sylvain Larocque

M<sup>e</sup> Anne A. Laverdure

M<sup>e</sup> Martin Leblanc

M<sup>e</sup> Patrice Leblanc

M<sup>e</sup> Pierre Lecavalier

M<sup>e</sup> Hélène Leduc

M<sup>e</sup> Dominique Legault

M<sup>e</sup> Louis Legault

M<sup>e</sup> Jean Lemoine  
(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> David H. Linetsky

M<sup>e</sup> Anne Mailfait  
(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Patrick Marcoux

M<sup>e</sup> Louis Marquis

M<sup>e</sup> Nadine Martin

M<sup>e</sup> Carolyne Mathieu  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Joël Mercier  
M<sup>e</sup> Jean-François Mercure  
M<sup>e</sup> Michel Miller  
M<sup>e</sup> Jacques Monette  
M<sup>e</sup> Claude Nadeau  
M<sup>e</sup> Mark J. Paci  
M<sup>e</sup> Nicole Parent  
M<sup>e</sup> Jean-Luc Pétrin  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Vincent Piazza  
M<sup>e</sup> Gilbert Poliquin  
M<sup>e</sup> Dominique Poulin  
M<sup>e</sup> Sophie Primeau  
(depuis le 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Karen Marina Rogers  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Madeleine Roy  
M<sup>e</sup> Guy Saint-Aubin  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Carole Samuel  
M<sup>e</sup> Louis Samuel  
M<sup>e</sup> Emmanuelle Saucier  
M<sup>e</sup> Chantal Sauriol  
M<sup>e</sup> Sylvie Séguin  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Martha Shea  
M<sup>e</sup> Jean-Yves Simard  
(depuis le 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Steven Slimovitch  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Andreas Stegmann  
(depuis le 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> David Stolow

M<sup>e</sup> Jean-Rémi Thibault  
M<sup>e</sup> Pierre-Yves Trudel  
M<sup>e</sup> Benoit Turcotte  
M<sup>e</sup> Philippe Vachon  
M<sup>e</sup> Pierre Visockis  
M<sup>e</sup> Jacques Waite

### QUÉBEC

M<sup>e</sup> Julie Arsenault  
M. le juge Jean Asselin  
(jusqu'au 11 avril 2013)  
M<sup>e</sup> Michel Beaupré  
M<sup>e</sup> Francis Bélanger  
M<sup>e</sup> Pierre-Marc Bellavance  
M<sup>e</sup> Roger Breton  
M<sup>e</sup> Michelle Carignan  
M<sup>e</sup> Patricia Claude  
(depuis le 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Louis-Michel Côté  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Alain Daigle  
M<sup>e</sup> Pierre Daignault  
M<sup>e</sup> Anne de Billy  
M<sup>e</sup> Éric Denille  
M<sup>e</sup> Karine Dionne  
M<sup>e</sup> Cyndie Dubé-Baril  
(depuis le 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Brigitte Émond  
M<sup>e</sup> Linda Goupil  
M<sup>e</sup> Guy Grantham  
M<sup>e</sup> Karina Houde  
M<sup>e</sup> André Jacques

M<sup>e</sup> Luc Jobin  
M<sup>e</sup> Marie Lafond  
M<sup>e</sup> Stéphane Lamonde  
M<sup>e</sup> Geneviève Lapointe  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Claude Larose  
M<sup>e</sup> Lise Malouin  
M<sup>e</sup> Frédéric Maltais  
M<sup>e</sup> Johanne McNeil  
M<sup>e</sup> Marie-Alyne Pearson  
M<sup>e</sup> Élisabeth Pinard  
M<sup>e</sup> Rémy-Noël Poulin  
(jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Reynald Poulin  
M<sup>e</sup> Gilles Provençal  
M<sup>e</sup> Henri Renault  
M<sup>e</sup> Denis Richard  
M<sup>e</sup> Louis Riverin  
M<sup>e</sup> Hugues Roy  
M<sup>e</sup> Bernard Tremblay  
M<sup>e</sup> Jocelyn Vallerand  
M<sup>e</sup> Paule Veilleux

### RÉGIONS

M<sup>e</sup> Francis Archambault  
M<sup>e</sup> Silvy Atkins  
M<sup>e</sup> Normand Auclair  
M<sup>e</sup> Serge Bernier  
M<sup>e</sup> Sonia Cyr  
M<sup>e</sup> Christine Fournier, avocate à la  
retraite (jusqu'au 2 décembre 2013)  
M<sup>e</sup> Sylvain Gaudette

M<sup>e</sup> France Joseph  
 M<sup>e</sup> Francis Larin  
 M<sup>e</sup> Paul LeBoutillier  
 (jusqu'au 2 décembre 2013)  
 M<sup>e</sup> Sylvain Lemyre  
 (depuis le 2 décembre 2013)

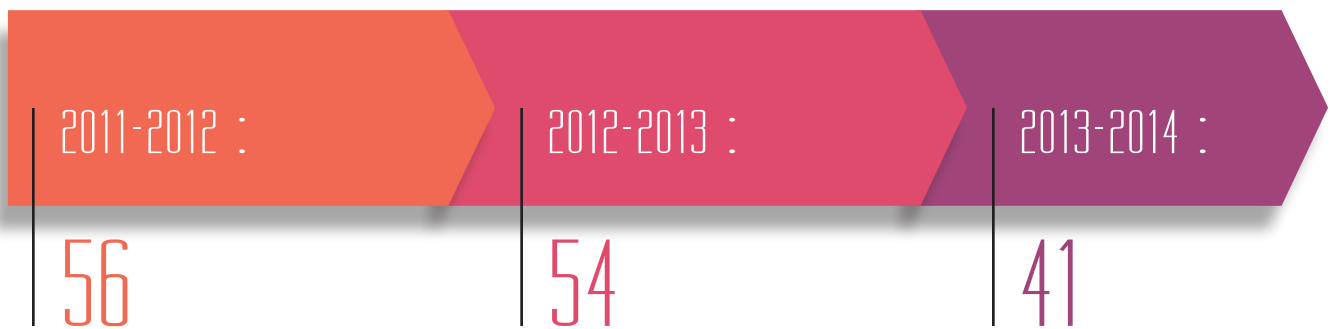
M<sup>e</sup> Alain R. Roy  
 (jusqu'au 2 décembre 2013)  
 M<sup>e</sup> Normande Savoie  
 M<sup>e</sup> Raymond-Mathieu Simard  
 M<sup>e</sup> Roland Veilleux

M<sup>e</sup> John Georges Wurtele, avocat  
 à la retraite (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2013)  
 Secrétaire désignée par le Conseil  
 général :  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel

## Rapport – Plaintes déposées

Total des plaintes par année

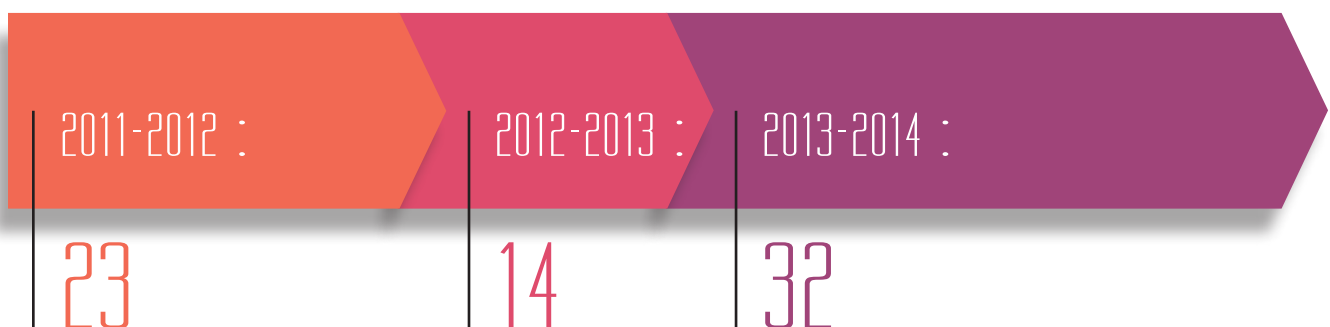
### Syndic du Barreau du Québec



### Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)

2011-2012 : 3    2012-2013 : 0    2013-2014 : 0

### Plaignant privé



## Décisions du conseil de discipline

	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	2
Rejetant la plainte	12
Acquittant l'intimé	2
Déclarant l'intimé coupable	21
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	4
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	11
Imposant une sanction	19
Toute autre décision	12
Arrêt des procédures	0
Retourne au greffe de discipline	0

## Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif et décisions du Comité exécutif relatives à ces recommandations

NOMBRE		
Nature de la recommandation ou de la décision	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0
		NOMBRE
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré		56

## Sanctions imposées par chef d'accusation

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	DOSSIERS
Période de radiation de trois mois et moins	30
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	28
Période de radiation d'un an à cinq ans	19
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	4
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	0
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 1000 \$ et moins	3
Amende de plus de 1000 \$	11
Réprimande	11

COMPILATION DES DÉCISIONS POUR CHAQUE CHEF D'ACCUSATION ET DES APPELS	DOSSIERS
Ordonnance de remboursement	16
Révocation de permis	0
Requête en radiation provisoire	4
Appel au Tribunal des professions	15
Révision judiciaire à la Cour supérieure	4
Avis de radiation	19 avis de radiation pour 17 avocats
TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou la sanction portées en appel au Tribunal des professions	15
Appels sur la culpabilité ou la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	1
Décisions rendues par le Tribunal des professions	14

## Le Comité de révision des plaintes

**Formation :** octobre 1994

**Nombre de séances :**

38 séances de travail pour 265 avis rendus et 11 décisions voulant que la demande ait été déposée hors délai.

### Membres

M<sup>e</sup> Joanne Granger, présidente

M<sup>e</sup> Mylène Beaupré

M<sup>e</sup> France Bonsaint

M<sup>e</sup> Pierre Boulanger

M<sup>e</sup> Pierre Bousquet

M<sup>e</sup> Jacques Chandonnet

M<sup>e</sup> Christian Drolet  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Claude J.E. Dupont

M<sup>e</sup> Pierre Gagné

M<sup>e</sup> Gabriel Gaudet  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Linda Lavoie

M<sup>e</sup> Claude Lemire

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Lortie

M<sup>e</sup> Carolyne Mathieu

M<sup>e</sup> Jean-Paul Michaud  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> François Montfils

M<sup>e</sup> Marie A. Pettigrew

M<sup>me</sup> Madeleine Baril

M. Normand W. Bernier

M. Robert Blanchette

M. Guy R. Brisson

M<sup>me</sup> Jeanne Grimard

M. Georges Koutchougoura

M. Roland Larochelle

M<sup>me</sup> Renée O'Dwyer

M<sup>e</sup> Isabelle Racine

M<sup>e</sup> Alain R. Roy

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## Rapport

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte. Le comité doit, en vertu de l'article 123.5 du *Code des professions*, formuler l'une ou l'autre des conclusions suivantes :

- 1° conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline;
- 2° suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte;
- 3° conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic ad hoc qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non.

De plus, le comité peut suggérer à un syndic de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

Légende : années 2011-2012 : ■ 2012-2013 : ■ 2013-2014 : ■

### Demandes de révision



### Avis rendus



### Avis négatifs



### Avis positifs



### Compléments d'enquête



### Inspection professionnelle



## Le Comité du Fonds d'indemnisation

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut, en vertu de l'article 89.1 du *Code des professions*, indemniser un client si celui-ci a été victime d'utilisation par un membre de sommes ou de biens à des fins autres que celles pour lesquelles le client les lui avait remis dans l'exercice de sa profession. Depuis le 20 mars 2014, le plafond du Fonds est passé de 50 000 à 100 000 \$ par client et le maximum est passé de 250 000 à 500 000 \$ par avocat.

**Formation :** avril 1985

**Nombre de séances :** 4

### Membres :

M<sup>e</sup> Mario Welsh, président

M<sup>e</sup> Nathalie Bédard

M<sup>e</sup> Alain Boisvert

M<sup>e</sup> Pascale Caron

M<sup>e</sup> Hélène Carrier  
(jusqu'au 13 juin 2013)

M<sup>e</sup> Francis Donovan

M<sup>e</sup> Catherine Fournier  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Marie-Josée Hogue

M<sup>e</sup> Anne Mailfait  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Francine Martel

(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Chantal Massé

M<sup>e</sup> Sylvie Séguin  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Martin F. Sheehan

M<sup>e</sup> Michèle Ste-Onge  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Charles Taschereau

M<sup>e</sup> Geneviève Tremblay

M<sup>e</sup> Ruth Veilleux

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## Sommaire des dossiers d'indemnisation – 2013-2014

Le Comité du fonds d'indemnisation avait, au 1<sup>er</sup> avril 2013, 118 dossiers toujours actifs. Au cours de l'exercice financier, 82 nouvelles réclamations ont été déposées devant ce comité, pour un grand total de 200 dossiers actifs à traiter. Or, le Comité du fonds d'indemnisation a fermé, durant l'année d'exercice, 78 dossiers, donc 122 réclamations demeurent toujours actives au 31 mars 2014.

## Répartition des dossiers actifs

Les 122 dossiers actifs au 31 mars 2014 se répartissent de la façon suivante :

- 55 dossiers à le Comité est en attente du rapport du Bureau du syndic;
- 40 dossiers à distribués à l'analyste ou à un membre enquêteur ou le seront lors d'une prochaine séance du Comité du fonds d'indemnisation;
- 27 dossiers à être présentés au Comité exécutif pour décision;

## Répartition des indemnités en fonction des dossiers fermés

Le tableau qui suit permet de ventiler, pour les 78 dossiers de réclamation fermés durant l'année d'exercice, la finalité des décisions rendues en fonction du montant réclamé au Fonds d'indemnisation par le réclamant, de l'indemnité reconnue par le Comité du fonds

	Nbre DE DOSSIERS	MONTANT RÉCLAMÉ
<b>Total des dossiers</b>	200	11 753 727,96 \$
<b>Dossiers actifs au 1<sup>er</sup> avril 2013</b>	118	5 939 581,80 \$
<b>Nouvelles réclamations</b>	82	5 814 146,16 \$
<b>Dossiers fermés (fermés/fermés sans traitement/désistements)</b>	78	1 477 159,86 \$
<b>TOTAL DES DOSSIERS ACTIFS</b>	<b>122</b>	<b>10 276 568,10 \$</b>

FINALITÉ	MONTANT RÉCLAMÉ	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE CFI	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE C.E.	INDEMNITÉ PAYÉE	N <sup>BRE</sup> DE DOSSIERS FERMÉS
Accueillie	123 694,87 \$	123 694,87 \$	123 694,87 \$	123 694,87 \$	18
Accueillie en partie	269 430,07 \$	176 837,45 \$	176 837,45 \$	176 837,45 \$	42
Prorata, accueillie en totalité	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, accueillie en partie	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Prorata, désistement	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Désistement	525 514,71 \$	- \$	- \$	- \$	4
Fermée sans traitement + prorata, fermée sans traitement	- \$	- \$	- \$	- \$	0
Rejetée	558 520,21 \$	- \$	- \$	- \$	14
<b>FINALITÉS</b>	<b>1 477 159,86 \$</b>	<b>300 532,32 \$</b>	<b>300 532,32 \$</b>	<b>300 532,32 \$</b>	<b>78</b>

d'indemnisation ou du Comité exécutif et de celle effectivement payée aux différents réclamants, suite à l'application, le cas échéant, du plafond maximal conformément à l'article 4.03 du *Règlement sur le fonds d'indemnisation du Barreau du Québec*<sup>1</sup>.

En terminant, le Comité du fonds d'indemnisation a reçu seulement 4 demandes de révision administrative d'une décision rendue par le Comité exécutif. En l'absence de faits nouveaux ou de faits qui n'ont pas été soumis au Comité, 3 demandes ont été rejetées. Une demande présentant des faits nouveaux a été soumise au Comité, tel que le prévoit la ligne directrice n° 23. Cette demande a été accueillie par le Comité exécutif.

## Le Comité d'accès à la profession

**Formation : 1973**

### Membres :

M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne, nomination à titre de présidente depuis le 1<sup>er</sup> avril 2011

M<sup>e</sup> Roch Baillargeon

M<sup>e</sup> Jason Wayne Downey

M<sup>e</sup> Joanne de Grand'Maison

M<sup>e</sup> Michel-F. Denis

M<sup>e</sup> Marie-Josée Dionne (jusqu'au 30 janvier 2014)

M<sup>e</sup> Catherine Fournier

M<sup>e</sup> Sonia Gagnon

M<sup>e</sup> Stéphanie Germain

M<sup>e</sup> Patrick Lafrance

M<sup>e</sup> Steeve Larivière

M<sup>e</sup> Anne Lessard

M<sup>e</sup> Hélène Mathieu

M<sup>e</sup> Jean-François Morin

M<sup>e</sup> Marc Nepveu

M<sup>e</sup> Frédéric Pérodeau

M<sup>e</sup> Jacinthe Savoie

M<sup>e</sup> Michèle St-Onge (depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Walter Chi Yan Tom

M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

### Rapport

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de

<sup>1</sup> R.R.Q., c. B-1, r.11

DOSSIERS	2011-2012	2012-2013	2013-2014
<b>NOMBRE TOTAL DE DEMANDES SOUS ENQUÊTE</b>	<b>369</b>	<b>460</b>	<b>510</b>
Admission à l'École	309	403	451
Inscription au Tableau de l'Ordre	5	6	16
Permis spéciaux	54	44	42
Révocation de permis	0	0	0
Équivalence	1	6	0
Étudiant au Barreau / stagiaire		1	1
<b>CHEMINEMENTS</b>			
Dossiers traités par conférence téléphonique – complément de dossier – décisions sur dossier	154	251	279
Nombre de convocations et affidavit	215	209	231
<b>RÉSULTATS</b>			
Candidats admissibles	318	403	448
Candidats admissibles sous conditions	0	0	0
Candidats inadmissibles	5	2	5
Enquêtes en cours	0	3	11
Désistements en cours de processus	33	40	43
Fermés administrativement par l'École ou le greffe	13	12	3

l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

Notez qu'aux fins des statistiques pour ce comité, l'année de référence est du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

## L'Inspection professionnelle du Barreau

Le programme de l'Inspection professionnelle comporte deux volets. Pour le secteur professionnel, des guides d'autoévaluation sont transmis aux avocats/cabinets parmi lesquels environ 700 à 800 sont sélectionnés pour recevoir une visite

d'inspection professionnelle. En ce qui a trait au secteur comptable, un système est en place afin de demander à tous les détenteurs de comptes en fidéicommissaires de produire un rapport comptable annuel. De plus, le programme comprend des visites d'inspection comptable.

Un système de gestion de risque est en place depuis 2013. Ce système permet de cibler certaines visites d'inspection professionnelle et comptable dans les cas de signalements du Bureau du syndic et de retard au niveau de l'inscription annuelle.

Le programme de l'Inspection professionnelle prévoit également que tous les avocats exerçants en droit de l'immigration soient visités sur une période de trois ans puisque leur clientèle est souvent vulnérable.

### Projet pilote

Au cours de l'année 2013-2014, l'Inspection professionnelle a également mis en place un projet-pilote pour des visites d'accompagnement professionnel afin de bien encadrer dès le début de leur carrière, les jeunes avocats qui pratiquent seuls. Le projet-pilote a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Plus spécifiquement, le programme de l'Inspection professionnelle pour 2013-2014 comprenait les activités suivantes :

## Tableau des visites

SECTIONS	GUIDES D'AUTOÉVALUATION	VISITES D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	VISITES D'INSPECTION COMPTABLE
Abitibi-Témiscamingue	7	10	0
Arthabaska	7	22	6
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	6	9	2
Bedford	20	7	2
Côte-Nord	5	4	0
Laurentides-Lanaudière	125	50	16
Laval	55	30	10
Longueuil	99	45	18
Mauricie	27	19	0
Montréal	754	391	152
Outaouais	71	29	6
Québec	155	102	8
Richelieu	71	21	12
Saguenay-Lac-Saint-Jean	6	4	6
Saint-François	32	27	5
<b>TOTAL</b>	<b>1440</b>	<b>770</b>	<b>243</b>

### Guide d'autoévaluation

L'autoévaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, pour l'exercice 2013-2014, l'Inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 1 440 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

### Les visites d'inspection professionnelle

Pour l'exercice 2013-2014, 770 visites d'inspection professionnelle ont été effectuées, dont 44 dans le cadre du Service de démarrage de cabinet. L'Inspection professionnelle a également procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice.

Les cabinets visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les sujets suivants :

- Le choix de la stratégie à adopter dans un dossier, la qualité de la rédaction des procédures, correspondances ou contrats;
- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à effectuer les mandats, la capacité à juger de ses limites et le choix de cours pour la formation continue;
- La comptabilité;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne de même que la gestion des dossiers relativement à leur contenu, leur tenue, leur identification et leur classement;

- La forme juridique des entreprises;
- Les clauses illégales, le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires ainsi que le mandat professionnel;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

53 membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du sixième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C -26).

## Les enquêtes spéciales

Au cours de l'exercice 2013-2014 certains membres ont présenté des difficultés sérieuses qui ont nécessité une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. Ceux-ci ont accepté volontairement de se soumettre à un stage de perfectionnement ou ont démissionné. La directrice de l'Inspection professionnelle n'a donc pas ordonné cette année la tenue de nouvelles enquêtes spéciales selon le *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15).

L'Inspection professionnelle assure également le suivi des décisions du Comité d'inspection professionnelle pour les stages de perfectionnement découlant des enquêtes exécutées au cours des années antérieures.

## Les visites d'inspection comptable

Le *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* (R.R.Q., B-1, r.5) en vigueur depuis le 8 juillet 2010 a coïncidé avec le transfert de la surveillance des comptes en fidécomis du Bureau du syndic vers l'Inspection professionnelle.

Dans le cadre du programme de visites d'inspection comptable, 243 visites d'inspection comptable ont été effectuées au cours de l'exercice 2013-2014.

## Les rapports comptables annuels

L'Inspection professionnelle a mis en place un programme concernant la demande, la réception, le traitement et le suivi des rapports comptables annuels (RCA). Le nombre de RCA à traiter annuellement est de l'ordre de 4 300. Une plateforme Web a été développée pour faciliter la gestion des demandes et de la réception des RCA.

## Autres activités liées à l'amélioration des compétences

### Service d'information

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant

l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité peuvent communiquer avec l'Inspection professionnelle. Chaque année, plus de 1 000 communications sont ainsi traitées.

## Documents de référence

L'équipe de l'Inspection professionnelle et le Comité sur la sécurité des technologies de l'information (CSTI) ont procédé à une mise à jour du *Guide des TI* qui est disponible sur le site Web du Barreau.

## Le service de démarrage

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement, aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande, son aide au démarrage de cabinet.

## Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle

M<sup>e</sup> Geneviève Lefebvre, directrice de l'Inspection professionnelle

M<sup>e</sup> Dominique Audet

M<sup>e</sup> Jacques Beauchemin

M<sup>e</sup> Maryse Bélanger

M<sup>e</sup> Julie A. Blondin

M<sup>e</sup> Eric Bouchard

M<sup>e</sup> Pierre Bourbeau

M<sup>e</sup> Stéphanie Boutin

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Bousquet

M<sup>e</sup> Isabelle Cantin  
 M<sup>e</sup> Diane Chartrand  
 M<sup>e</sup> François Doré  
 M<sup>e</sup> William Dufort  
 M<sup>e</sup> Christiane Filteau  
 M<sup>e</sup> Jean Fortier  
 M<sup>e</sup> Hélène Gagnon  
 M<sup>e</sup> Jean Girard  
 M<sup>e</sup> Suzanne Guillet  
 M<sup>e</sup> Benoît Henry  
 M<sup>e</sup> Hugues Langlais  
 M<sup>e</sup> Marie-Josée Langlois  
 M<sup>e</sup> Pierre Latulippe  
 M<sup>e</sup> Paul R. Létourneau, c.r.  
 M<sup>e</sup> Jean Paul Michaud  
 M<sup>e</sup> Jocelyne Pépin  
 M<sup>e</sup> Carole St-Jean  
 M<sup>e</sup> Andrée Talbot  
 M<sup>e</sup> Jocelyne Tremblay

### Liste des experts pour les visites d'inspection comptable

M<sup>me</sup> Andrée Matteau, CPA, CA, coordonnatrice des inspections comptables à l'Inspection professionnelle  
 M. Denis Bédard, technicien comptable à l'Inspection professionnelle  
 M. Robert Catafago, MPA, CPA auditeur, CA

M<sup>me</sup> Annick Darche, CPA, CA  
 M. Pierre Fortier, CPA, CA  
 M<sup>me</sup> Isabelle Gauthier, technicienne comptable à l'Inspection professionnelle  
 M. Denis Giroux, CPA, CA  
 M. François Lanthier, CPA auditeur, CA  
 M. Jérôme Minier, CPA, CA  
 M<sup>me</sup> Monique Papineau, CPA, CA  
 M<sup>me</sup> Catherine St-Arnaud, CPA auditeur, CA  
 M. Yves Toulouse, CPA auditeur, CA

## Le Comité d'inspection professionnelle

### Formation :

Ce comité a été formé en mars 2007 en vertu du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'inspection professionnelle*

*des avocats*, le Comité d'inspection professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle.

**Nombre de séances : 1**

### Membres :

M<sup>e</sup> Errol Payne, président  
 M<sup>e</sup> Denis Bouchard  
 M<sup>e</sup> Céline Chamberland (jusqu'au 2 décembre 2013)  
 M<sup>e</sup> Jean-Claude Chabot  
 M. le juge Marco Labrie (jusqu'au 25 septembre 2013)  
 M<sup>e</sup> Élise Leclerc (depuis le 2 décembre 2013)  
 M<sup>e</sup> Diane Poirier  
 M<sup>e</sup> Gérald Soulière  
 M<sup>e</sup> François Valin  
 M<sup>e</sup> Kenneth Zigby  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

DÉCISIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	2
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du Comité d'inspection professionnelle	0
Accordant la demande de prolongation de stage	0
Ordonnant la radiation en vertu de l'article 55, alinéa 3, du <i>Code des professions</i>	0

## Le Comité des équivalences

### Mandat :

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les demandes de reconnaissance de candidats qui souhaitent devenir membres du Barreau du Québec, mais qui ont acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

### Nombre de séances :

Pour le Comité et le Sous-comité des équivalences, il y a eu six séances en tout pour l'exercice 2013-2014.

### Membres :

M<sup>e</sup> Babak Barin, président

M<sup>e</sup> Victor Boti

M<sup>e</sup> Daniel Brunet

M<sup>e</sup> Isabel Cristina Gamboa Luna

M<sup>e</sup> Sébastien Gariépy

M<sup>e</sup> Marie-Claude Grignon  
(jusqu'en mai 2013)

M<sup>e</sup> Lucie Lauzière

M<sup>e</sup> François LeBorgne  
(depuis décembre 2013)

M<sup>e</sup> Marie-Josée Normand-Heisler  
(jusqu'en août 2013)

M<sup>e</sup> Philippe-Jacques Rousseau

M<sup>e</sup> Anne-Marie Pierrot, secrétaire  
(depuis mai 2013)

M<sup>e</sup> Manon Dulude, secrétaire  
(jusqu'en avril 2013)

M<sup>me</sup> Lynda Yahyaoui, secrétaire

### Rapport :

L'Ordre a reçu 125 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec. Au 31 mars 2013, le Comité avait statué au regard de 70 demandes. Le Comité en a accepté 68 et en a refusé 2. Les 55 demandes de reconnaissance restantes seront traitées par le Comité au début de l'exercice 2014-2015, dont 26 demandes lors de la première rencontre du Comité en avril 2014. L'Ordre a reçu environ 1 800 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec et/ou sur l'admissibilité d'une demande.

Ce comité est aussi responsable, en collaboration avec l'École du Barreau, de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats français qui se prévalent de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux de France; pour les avocats étrangers qui se prévalent de l'exemption prévue au Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation;

et pour les avocats des autres provinces du Canada qui se prévalent du Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'avocat hors du Québec qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec. Pour l'année 2013-2014, il y a eu une séance d'examens au mois de décembre 2013.

Jusqu'en novembre 2012, il incombaient également au Comité des équivalences d'agir comme Sous-comité lorsqu'il traitait les dossiers d'anciens membres du Barreau du Québec qui souhaitaient retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession. N'ayant aucun pouvoir décisionnel, le Sous-comité agissait donc en qualité de conseil à l'égard du Bureau du Syndic du Barreau.

Le 16 novembre 2012, le Barreau du Québec a instauré une nouvelle procédure pour que le traitement des demandes en réinscription soit entièrement pris en charge par les syndics adjoints associés. Par conséquent, depuis cette date, le Comité des équivalences n'agit plus systématiquement comme sous-comité. Toutefois, il peut toujours être sollicité par le Comité des requêtes lorsque ce dernier requiert un tiers avis nécessitant son expertise. Le sous-comité des équivalences a émis des recommandations à l'égard d'un candidat en réinscription durant l'exercice 2013-2014.

## Le Comité de la formation des avocats

### Mandat

Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats.

**Formation :** décembre 2009

**Nombre de séances :** 2

### Membres :

Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général.

Deux représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (devenue le Bureau de la coopération interuniversitaire [BCI] en janvier 2014).

Un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie nommé par le ministre.

Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau.

M<sup>e</sup> Raymond Doray, président (nommé par le Conseil général)

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque (nommé par le Conseil général)

M. Jesus Jimenez-Orte (nommé par le ministre)

M<sup>e</sup> Marc Jutras (nommé par la CREPUQ/BCI)

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Villaggi (nommé par la CREPUQ/BCI)

M<sup>e</sup> Laurette Laurin, secrétaire (nommée par le Barreau)

### Rapport :

Le Comité s'est réuni deux fois pendant l'exercice 2013-2014.

Ces deux rencontres ont permis aux membres du Comité d'échanger sur l'accord de mobilité canadienne, sur la révision du Règlement sur les équivalences et sur l'avènement des normes nationales d'admission à la profession d'avocat.

Le Comité a également produit un rapport qu'il soumettra au Conseil général du Barreau. Ce rapport présente différentes données et statistiques au regard de la formation des avocats (taux de réussite, taux de satisfaction des maîtres de stage, taux de placement des stagiaires, etc.).

## Le Comité de la formation professionnelle

### Mandat :

- Décide des grandes orientations de l'École du Barreau.
- Rend compte des activités de l'École du Barreau au Comité exécutif du Barreau du Québec.

**Formation :** septembre 1973

### Nombre de séances :

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014, le CFP a tenu 10 séances régulières et 1 réunion de réflexion

### Membres :

M<sup>e</sup> René Gauthier, président (depuis janvier 2014)

M<sup>e</sup> Raymond Doray, président (jusqu'en décembre 2013)

M<sup>e</sup> Éric Beauchesne

M<sup>e</sup> Mireille Beaudet

M<sup>e</sup> Philippe Boivin

M<sup>e</sup> Silviu Bursanescu

M<sup>e</sup> Claudia Duchesne-Pérusse (depuis décembre 2013)

M<sup>e</sup> Marie-Douce Huard

M<sup>e</sup> Nancy Lajoie

M<sup>e</sup> Peter Moraitis  
 M<sup>e</sup> Monique Richer  
 (jusqu'en octobre 2013)  
 M<sup>e</sup> Laurette Laurin, secrétaire  
 M<sup>me</sup> Amélie Borges, secrétaire

### Rapport :

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'École a reçu environ 1 300 demandes d'inscription. Soulignons qu'il s'agit là d'une augmentation de 42 % de la clientèle étudiante en comparaison avec l'année scolaire 2005-2006 (lors de l'entrée en vigueur de l'actuel programme de formation professionnelle de l'École du Barreau).

À l'automne 2013, 672 étudiants se sont inscrits aux cours préparatoires et 450 se sont inscrits à la formation professionnelle. À l'hiver 2014, 860 étudiants se sont inscrits à la formation professionnelle.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014, le CFP a émis 970 nouvelles cartes de stagiaire et a reconnu 926 stages.

## Le Comité sur la formation continue obligatoire

### Mandat

- › S'assure que les activités de formation continue ont pour objet de permettre aux membres d'acquérir, de maintenir, de mettre à jour, d'améliorer et d'approfondir les compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession.
- › Détermine les activités de formation qui sont reconnues aux fins du Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats ainsi que leur durée admissible.

### Formation :

septembre 2008

### Nombre de séances :

7 séances régulières, 1 séance spéciale et 1 réunion de réflexion.

### Membres :

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque, président  
 Le bâtonnier Michel Doyon  
 M<sup>e</sup> Virginie Arbour-Maynard

M<sup>e</sup> Luc Chamberland  
 M<sup>e</sup> Charles Denis  
 M<sup>e</sup> Étienne Dubreuil  
 M<sup>e</sup> Serge Ghorayeb  
 M<sup>e</sup> Odette Jobin-Laberge  
 M<sup>e</sup> Jason Lee Johnson  
 M<sup>e</sup> Hélène Leduc  
 M<sup>e</sup> Jacques Lemay  
 M<sup>e</sup> Benoît Moore  
 M<sup>e</sup> Judith Sauvé  
 M<sup>e</sup> Laurette Laurin, secrétaire  
 M<sup>e</sup> Anne-Marie Pierrot, secrétaire  
 (depuis mai 2013)

### Rapport :

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité sur la formation continue obligatoire établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il statue sur toutes les demandes de reconnaissance et de dispense. Il développe également, de concert avec ses partenaires, l'offre de formation continue.

## Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014

La Formation continue du Barreau du Québec a tenu 316 activités de

formation en salle (cours, colloques, séminaires, Grands rendez-vous de la formation et Congrès du Barreau) et a offert 20 formations en ligne.

L'ensemble des formations en ligne totalisait 45,25 heures. À elles seules, les 4 097 inscriptions enregistrées ont généré 7 215 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Quant aux formations en salle, celles-ci se déclinaient en 216 différents titres dont l'offre a totalisé 1 290 heures. Les 11 481 présences qui y ont été enregistrées ont généré 40 346 heures de formation reconnue aux membres du Barreau.

Si l'on fait abstraction des *Grands rendez-vous de la formation*, 38 % de l'offre de formation en salle a été répartie à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec.

Par ailleurs, le Comité sur la formation continue obligatoire du Barreau du Québec a reconnu 2 234 demandes de reconnaissance individuelle et 3 982 demandes de dispensateurs.

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au [www.barreau.qc.ca/registre-activites-reconnues](http://www.barreau.qc.ca/registre-activites-reconnues).

## Le Comité des requêtes

### Mandat :

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité exécutif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, le greffe du Comité des requêtes est responsable de la réinscription administrative pour les dossiers faisant suite à une radiation pour non-paiement des cotisations, le cas échéant, ou de la prime d'assurance, ou défaut de compléter l'inscription annuelle. À noter que l'année 2013 était une fin de période de référence pour la Formation continue obligatoire. En conséquence, le greffe du Comité des requêtes a été responsable de la réinscription et de l'administration liées à cette obligation.

En vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend également les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

### Nombres de séances :

13 séances du Comité des requêtes et 6 séances du Comité exécutif

### Membres :

M<sup>e</sup> Antoine Aylwin  
 M<sup>e</sup> Rénald Beaudry  
 M<sup>e</sup> Charles Belleau  
 M<sup>e</sup> Caroline Blache  
 M<sup>e</sup> Isabelle Boillat (depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013)  
 M. le juge Daniel Bourgeois (jusqu'au 11 avril 2013)  
 M<sup>me</sup> la bâtonnière Johanne Brodeur, Ad. E.  
 M<sup>e</sup> André Buteau  
 M<sup>e</sup> Frédéric Carle

M<sup>e</sup> Hélène Carrier  
(depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013)

M<sup>e</sup> Marc Charbonneau

M<sup>e</sup> Joséane Chrétien

M<sup>e</sup> Marie Cousineau  
(depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013)

M<sup>e</sup> Christian Daneau

M<sup>e</sup> Jean Deaudelin

M. le bâtonnier Luc Deshaies

M<sup>e</sup> Manon Des Ormeaux

M<sup>e</sup> Magali Fournier

M<sup>e</sup> Nathalie Fournier

M<sup>e</sup> Pascale Gaudette

M<sup>e</sup> Dominique Gibbens  
(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Élisabeth Greene

M<sup>e</sup> Eliane Hogue  
(depuis le 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Lu Chan Khuong

M<sup>e</sup> Anne-Marie Laflamme

M<sup>e</sup> Guy Leblanc

M<sup>e</sup> Nancy Leblanc

M<sup>e</sup> Simon-Pierre Lessard

M<sup>e</sup> Claude Marchand  
(jusqu'au 2 décembre 2013)

M<sup>e</sup> Clément Massé, c.r., Ad. E.

Le bâtonnier Louis Masson

M<sup>e</sup> Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.

M<sup>e</sup> Gregory James Moore  
(depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013)

## Greffe du comité des requêtes 2013-2014

POUR LA PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2013	DOSSIERS OUVERTS	DOSSIERS FERMÉS	DOSSIERS ACTIFS AU 31 MARS 2014
<b>Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.</b>	1	4	2	3
<b>REQUÊTES EN RÉINSCRIPTION EN VERTU DE :</b>				
l'article 65.1 L.B. (IA et COT)	1	25	21	5
l'article 65.1 L.B. (FCO)	1	25	24	2
l'article 65.3 L.B.	8	3	8	3
l'article 66 L.B.	0	7	6	1
l'article 70 L.B.	26	27	34	19
l'article 70 (AR) L.B.	1	3	3	1
l'article 71.2 L.B.	2	0	2	0
l'article 72 L.B.	8	2	1	9
l'article 74 L.B.	4	8	11	1
l'article 122 L.B.	9	1	2	8
l'article 122.2 L.B.	1	0	1	0
<b>REQUÊTES EN APPEL EN VERTU DE L'ARTICLE 48 L.B.</b>				
Comité des équivalences	0	1	1	0
Comité d'accès à la profession	2	3	4	1
Comité de la formation professionnelle	0	0	0	0
<b>INFRACTIONS CRIMINELLES</b>				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	4	13	6	11
<b>TOTAL DES DOSSIERS</b>	<b>68</b>	<b>122</b>	<b>126</b>	<b>64</b>

M<sup>e</sup> Marek Nitoslawski  
 M<sup>e</sup> Pascale Pageau  
 M<sup>e</sup> Marie Paré  
 M<sup>e</sup> Robert Parrot  
 (jusqu'au 25 novembre 2013)  
 M<sup>e</sup> Catherine Pilon  
 Le bâtonnier Nicolas Plourde  
 M<sup>e</sup> Judith Rochette  
 M<sup>e</sup> Claude Savoie  
 M<sup>e</sup> Isabel J. Schurman, Ad. E.  
 (jusqu'au 2 décembre 2013)  
 M<sup>e</sup> Bernard Synnott  
 (depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013)  
 M<sup>e</sup> Michel Tessier  
 M<sup>e</sup> Michèle Thivierge  
 M<sup>e</sup> Diane Trudeau  
 M<sup>me</sup> la bâtonnière Nathalie Vaillant  
 M<sup>me</sup> la juge Dominique Vézina  
 (jusqu'au 30 janvier 2014)  
 M<sup>e</sup> Caroline Dominique Vien  
 M<sup>e</sup> Nancy J. Trudel, secrétaire

## Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

### Formation :

Ce comité a été formé en octobre 1999, puis a été modifié en octobre 2003 pour y ajouter une juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à des petites créances.

### Nombre de séances : 7

### Membres :

M<sup>e</sup> Marie-Josée Brunelle  
 M<sup>e</sup> Hélène Doucet  
 M<sup>e</sup> Paul Michaud  
 M<sup>e</sup> Dyane Perreault  
 M<sup>e</sup> Marie-Claude Picard  
 M<sup>e</sup> Michel Simard  
 M<sup>e</sup> Yves Tourangeau

### Rapport :

En date du 31 mars 2014, le Barreau du Québec comptait 796 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

À ce jour, il y a 451 médiateurs accrédités en médiation aux petites créances au Barreau du Québec. Les avocats représentent 80,8 % des médiateurs en médiation aux petites créances.

## Le Comité accréditeur en médiation familiale

### Formation : mars 1994

### Nombre de séances : 6

### Membres :

M<sup>e</sup> Céline Gagnon  
 M<sup>e</sup> Hélène Gagnon  
 M<sup>e</sup> David Pecho  
 M<sup>e</sup> Johanne Roby  
 M<sup>e</sup> John Peter Weldon  
 M<sup>e</sup> Dyane Perreault, COAMF  
 (7 séances additionnelles)

### Rapport

À ce jour, il y a 558 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec. Les avocats représentent 55,7 % des médiateurs en médiation familiale.

De plus, le COAMF (Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale), a pris la décision, dans un souci d'efficacité, de laisser au Comité accréditeur le soin de recevoir les demandes d'accréditation avec engagement et demandes sans motif, et de prendre les décisions qui s'imposent.

# Rapport d'activités du Comité sur la sténographie

## Mandat :

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

## Nombre de séances : 5

## Membres :

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité exécutif du Barreau du Québec, trois sténographes désignés par une association représentative des sténographes, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

## Nommés par le CE du Barreau du Québec

M<sup>e</sup> Manon DesOrmeaux,  
présidente

M<sup>e</sup> Pierre Lévesque

M<sup>e</sup> Annie Quimper

M<sup>e</sup> Carol-Ann Croteau (nommée  
par le M.J.Q.)

## Nommées par l'APSOQ (organisme représentatif des sténographes)

M<sup>me</sup> Suzanne Baril

M<sup>me</sup> Odette Gagnon

M<sup>me</sup> Yolande Teasdale

M<sup>e</sup> Dyane Perreault, secrétaire  
du Comité

## Rapport :

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité sur la sténographie peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la huitième année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2014, 162 sténographes officiels, dont 14 ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la huitième année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui

pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, le Comité a reconnu à ce jour, six institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission de leurs étudiants à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, l'Institut France Quitard, le Collège Georges Brown, la Chartered Shorthand reporters Association of Ontario (CSRAO), la Northern Alberta Institute of technology (NAIT) et le Canadian Center for Verbatim Studies.

Enfin, le Comité a été saisi de deux plaintes concernant des sténographes. Sur les deux plaintes, une plainte n'a pas été retenue au stade de l'enquête et l'autre a fait l'objet d'une audition

Le Comité a octroyé deux subventions : une de 50 000 \$ à l'École de sténographie judiciaire du Québec, et l'autre de 16 035,75 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (APSOQ), dans le cadre du projet de loi 28. Le Comité est également intervenu dans deux dossiers litigieux concernant l'application du Règlement.

# Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

## Mandat :

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation

de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment par :

- La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi;
- La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'élaboration de stratégies de prévention et d'intervention, et la formulation de recommandations au Barreau du Québec;
- L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec;

- L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés afin de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, contrer et réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi et la gestion et d'intenter les recours légaux et autres appropriés.

**Formation :** Novembre et décembre 1996

## Nombre de séances :

Le Comité se réunit une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

## Membres :

M<sup>e</sup> Richard D'Amour, président (Longueuil)  
 M<sup>e</sup> Denise Descôteaux (Abitibi-Témiscamingue)  
 M<sup>e</sup> Sébastien Gagnon (Saint-François)

M<sup>e</sup> Régis Gaudreault (Saguenay-Lac-Saint-Jean)  
 M<sup>e</sup> Guylaine Trudeau (Côte-Nord)  
 M<sup>e</sup> Denys P. Godin (Mauricie)  
 M<sup>e</sup> Nathalie Guertin (Montréal)  
 M<sup>e</sup> Marie-Claude Héroux (Québec)  
 M<sup>e</sup> Sonia Beauchamp (Laval)  
 M<sup>e</sup> Richard Hotton (Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine)  
 M<sup>e</sup> Jacinthe Lucie Leroux (Richelieu)  
 M<sup>e</sup> Alain Manseau (Laurentides–Lanaudière)  
 M<sup>e</sup> Line Nadeau (Bedford)  
 M<sup>e</sup> Francine R. Pharand (Outaouais)  
 M<sup>e</sup> José Luis Baz (Arthabaska)  
 M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, secrétaire

# Comité exécutif sur l'exercice illégal

**Nombre de séances :** 6

## Membres :

M<sup>e</sup> Richard D'Amour, président  
 M<sup>e</sup> Denise Descôteaux  
 M<sup>e</sup> Nathalie Guertin  
 M<sup>e</sup> Marie-Claude Héroux  
 M<sup>e</sup> Gaston Gauthier, secrétaire

<b>Rapport</b>	
	<b>NOMBRE</b>
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	90
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal	6
<b>JUGEMENTS RENDUS PORTANT SUR L'EXERCICE ILLÉGAL</b>	
Acquittant l'intimé	-
Déclarant l'intimé coupable	6
Retraits	-
Autres (devant le Tribunal)	4
<b>MONTANT TOTAL DES AMENDES IMPOSÉES</b>	<b>18 000 \$</b>

ÉTATS FINANCIERS  
au 31 mars 2014





MAISON  
DU  
BARREAU

445, boulevard Saint-Laurent

Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400 • Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)

[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

### Dépôt légal

978-2-923840-26-0 (Version imprimée)

978-2-923840-27-7 (Version PDF)

Barreau  
du Québec



MAISON  
DU  
BARREAU

445, boulevard Saint-Laurent

Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400 • Sans frais 1 800 361-8495

[information@barreau.qc.ca](mailto:information@barreau.qc.ca)

[www.barreau.qc.ca](http://www.barreau.qc.ca)

Barreau  
du Québec



**Le Barreau du Québec**

**États financiers  
au 31 mars 2014**

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 4
États financiers	
Revenus et dépenses cumulés	5
Situation financière cumulée	6 - 7
Flux de trésorerie cumulés	8
Fonds général	
Revenus et dépenses	9 - 10
Situation financière	11
Surplus réservés	12
Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés	13
Fonds d'études juridiques	
Revenus et dépenses	14
Situation financière	15
Déficit et surplus investis en immobilisations	16
Fonds d'opérations de l'immeuble	
Revenus et dépenses	17
Situation financière	18
Surplus investis en immobilisations et surplus	19
Fonds du programme d'assistance parentale	
Revenus, dépenses et surplus réservés	20
Situation financière	21
Fonds d'autoprotection	
Revenus, dépenses et déficit	22
Situation financière	23
Fonds d'indemnisation	
Revenus, dépenses et surplus réservés	24
Situation financière	25
Notes complémentaires	26 - 50



# Raymond Chabot Grant Thornton

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de  
Le Barreau du Québec

**Raymond Chabot Grant Thornton**  
S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 4L8

Téléphone : 514 878-2691  
Télécopieur : 514 878-2127  
[www.rcgt.com](http://www.rcgt.com)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Le Barreau du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière cumulée et les états de la situation financière des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble, du programme d'assistance parentale, d'autoprotection et d'indemnisation au 31 mars 2014 et les états des revenus et dépenses cumulés, des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus non affectés du fonds général, des revenus et dépenses et du déficit et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et surplus du fonds d'opérations de l'immeuble, des revenus, dépenses et surplus réservés des fonds du programme d'assistance parentale et d'indemnisation, des revenus, dépenses et déficit du fonds d'autoprotection, et des flux de trésorerie cumulés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et

notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Le Barreau du Québec au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 22 mai 2014

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A105474

**Le Barreau du Québec**  
**Revenus et dépenses cumulés**  
pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

							2014	2013	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto- protection	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>									
Cotisations	25 118 050	392 558		359 062	478 749	598 424		26 946 843	24 660 116
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	720 554							720 554	856 528
Registre des testaments	907 003							907 003	804 735
Congrès	696 387							696 387	707 766
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss		2 862 010						2 862 010	2 504 835
Formation continue obligatoire	2 734 980							2 734 980	3 756 172
Annonces et abonnements									102
Revenus nets de placements (note 23)	611 447	65 128	1 293	5 715	4	616 149	28 453	1 271 283	1 169 286
Honoraires de gestion	127 519							127 519	378 554
Services urgence-avocat	114 548							114 548	108 612
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités et renversement de provision pour éventualités	244 149				15 000			259 149	274 235
Mobilité de la main-d'œuvre	179 101							179 101	249 922
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	127 704							127 704	108 591
Location			1 671 556				1 306 475	365 081	379 241
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			418 836					418 836	400 530
Amortissement de l'apport reporté			16 425					16 425	16 425
Revenus divers	184 298							184 298	196 874
	<u>31 765 740</u>	<u>3 319 696</u>	<u>2 108 110</u>	<u>364 777</u>	<u>493 753</u>	<u>1 214 573</u>	<u>1 334 928</u>	<u>37 931 721</u>	<u>36 572 524</u>
<b>Dépenses</b>									
Syndic	8 319 227						339 003	7 980 224	7 110 320
Inspection professionnelle	2 351 151						79 544	2 271 607	2 079 031
Greffes et registrariat	2 530 766						174 733	2 356 033	1 996 139
Recherche et législation	292 675	791 838					58 282	1 026 231	1 088 949
Communications et publicité institutionnelles	1 755 718						55 392	1 700 326	2 218 361
<i>Journal du Barreau</i>	815 090						5 319	809 771	848 340
Développement et soutien à la profession	1 030 051						48 302	981 749	1 046 447
Formation continue obligatoire	2 678 950						90 128	2 588 822	2 782 192
Centre de documentation		169 199					14 869	154 330	187 677
Subventions aux organisations liées		1 558 855						1 558 855	1 568 341
Gestion des comptes en fidéicommiss									202 875
Contributions et projets spéciaux	14 904	185 517						200 421	186 974
Prestations versées				181 496				181 496	260 374
Remboursements avocats parents	280 618			4 163		6 938		291 719	237 853
Indemnités				13 500	15 000	498 090		526 590	632 565
Frais de défense					46 935			46 935	287 050
Dépenses institutionnelles									
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 344 955							1 344 955	1 480 496
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 195 837						7 640	1 188 197	1 213 673
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	899 943						25 730	874 213	868 054
Frais d'administration		178 538		7 513				186 051	4 569
Assurance responsabilité professionnelle					500 888			500 888	531 874
Frais généraux	6 576 690	390 412		15 000	80 580	213 780	435 986	6 840 476	7 220 528
Frais de fonctionnement de la Maison du Barreau			2 042 278					2 042 278	2 254 572
	<u>30 086 575</u>	<u>3 274 359</u>	<u>2 042 278</u>	<u>221 672</u>	<u>643 403</u>	<u>718 808</u>	<u>1 334 928</u>	<u>35 652 167</u>	<u>36 307 254</u>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>1 679 165</u>	<u>45 337</u>	<u>65 832</u>	<u>143 105</u>	<u>(149 650)</u>	<u>495 765</u>	<u>–</u>	<u>2 279 554</u>	<u>265 270</u>

# Le Barreau du Québec

## Situation financière cumulée

au 31 mars 2014

	2014							2013	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto-protection	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>									
<b>Court terme</b>									
Encaisse	30 250 927	467 752	342 137	122 088	521	2 548		31 185 973	6 208 596
Débiteurs	573 593	2 617	3 703			14 736		594 649	942 879
Avances à d'autres fonds et entités (note 22)									
Fonds général			122 257	221 816		574 117	918 190		
Fonds d'autoprotection	113 635						113 635		
Fonds d'études juridiques	1 298 875						1 298 875		
Fonds d'opérations de l'immeuble		50 000					50 000		
École du Barreau du Québec	99 944							99 944	587 690
Comité sur la sténographie	408							408	696
La Corporation de services du Barreau du Québec	44 450							44 450	101 262
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	240 305							240 305	80 260
École de sténographie judiciaire du Québec	43 660							43 660	215 796
Fondation du Barreau du Québec	213 643							213 643	
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	202 230							202 230	
Frais payés d'avance	1 014 852				392 400			1 407 252	1 309 837
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000						140 000	140 000
Placements	4 029 542							4 029 542	20 925 121
	<b>38 126 064</b>	<b>660 369</b>	<b>468 097</b>	<b>343 904</b>	<b>392 921</b>	<b>591 401</b>	<b>2 380 700</b>	<b>38 202 056</b>	30 512 137
<b>Long terme</b>									
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités d'encaissement	660 290						660 290		
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement					132 267		132 267		
Placements	4 418 828	1 059 218				9 589 826		15 067 872	14 094 413
Charges de retraite payées d'avance (note 21)	1 715 452	42 619	19 126					1 777 197	1 243 763
Frais d'installation de locataires			50 674					50 674	76 584
Immobilisations corporelles	473 549		3 300 030					3 773 579	4 559 943
Immobilisations incorporelles	1 472 128	95 769						1 567 897	1 852 801
	<b>46 866 311</b>	<b>1 857 975</b>	<b>3 837 927</b>	<b>343 904</b>	<b>525 188</b>	<b>10 181 227</b>	<b>3 173 257</b>	<b>60 439 275</b>	52 339 641

# Le Barreau du Québec

## Situation financière cumulée

au 31 mars 2014

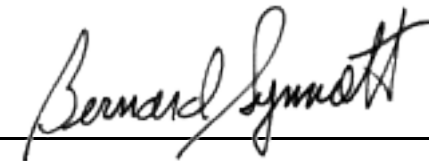
	2014							2013	
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'auto-protection	Fonds d'indemnisation	Éliminations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIF</b>									
<b>Court terme</b>									
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	5 319 073	285 728	135 061	2 250	4 500	7 564		5 754 176	5 391 874
Provisions pour vacances à payer	1 162 058	30 394						1 192 452	1 161 816
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 007 004							2 007 004	1 706 705
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	4 709 703							4 709 703	3 758 078
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 848 242							7 848 242	7 284 515
Cotisations à remettre à l'Office des professions	361 865							361 865	277 491
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer						250 732		250 732	250 732
Cotisations reportées	12 577 641	481 536		164 160	383 040	273 600		13 879 977	11 006 373
Provision pour indemnités						1 746 747		1 746 747	1 551 542
Revenus reportés	656 777							656 777	340 003
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	260 553							260 553	110 250
Dus à d'autres fonds et entités (note 22)									
Fonds général		1 298 875					1 298 875		
Fonds d'études juridiques			50 000		113 635		163 635		
Fonds d'opérations de l'immeuble	122 257						122 257		
Fonds d'indemnisation	574 117						574 117		
Fonds du programme d'assistance parentale	221 816						221 816		
Fondation du Barreau du Québec		65						65	5 502
École du Barreau									1 907
	35 821 106	2 096 598	185 061	166 410	501 175	2 278 643	2 380 700	38 668 293	32 846 788
<b>Long terme</b>									
Dus au fonds général, sans intérêt ni modalités précises de remboursement			660 290				660 290		
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267						132 267		
Provision pour éventualités					515 000			515 000	500 000
Apport reporté			164 193					164 193	180 618
	35 953 373	2 096 598	1 009 544	166 410	1 016 175	2 278 643	3 173 257	39 347 486	33 527 406
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>									
Surplus réservés (déficit)	3 309 971	(334 392)		177 494	(490 987)	7 902 584		10 564 670	8 498 105
Surplus investis en immobilisations	1 945 677	95 769	2 475 547				660 290	5 177 283	6 232 126
Surplus non affectés	5 657 290		352 836				(660 290)	5 349 836	4 082 004
	10 912 938	(238 623)	2 828 383	177 494	(490 987)	7 902 584	–	21 091 789	18 812 235
	46 866 311	1 857 975	3 837 927	343 904	525 188	10 181 227	3 173 257	60 439 275	52 339 641

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le comité exécutif,

Bâtonnière

Vice-président



# Le Barreau du Québec

## Flux de trésorerie cumulés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	2 279 554	265 270
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	1 560 136	1 531 694
Amortissement des frais d'installation de locataires	25 910	25 911
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Variation de la juste valeur des placements	(430 974)	(636 607)
Augmentation des charges de retraite payées d'avance	(533 434)	(1 024 065)
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	4 194 639	997 492
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>7 079 406</u>	<u>1 143 270</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	16 353 094	175 861
Variation nette des avances à l'École du Barreau du Québec	487 746	183 685
Variation nette des avances à La Corporation de services du Barreau du Québec	56 812	(17 897)
Variation nette des avances au Comité sur la sténographie	288	(294)
Variation nette des avances au Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	(202 230)	
Variation nette des avances au Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	(160 045)	78 189
Variation nette des avances à l'École de sténographie judiciaire du Québec	172 136	4 264
Variation nette des avances à la Fondation du Barreau du Québec	(213 643)	28 906
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(488 868)	(956 872)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>16 005 290</u>	<u>(504 158)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Variation nette des dus à la Fondation du Barreau du Québec	(5 437)	(7 405)
Variation nette des dus à l'École du Barreau	(1 907)	
Cotisations à remettre à divers organismes	1 900 025	3 393 750
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 892 681</u>	<u>3 386 345</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>24 977 377</b>	<b>4 025 457</b>
Encaisse au début	<u>6 208 596</u>	<u>2 183 139</u>
Encaisse à la fin	<u><u>31 185 973</u></u>	<u><u>6 208 596</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds général**  
**Revenus et dépenses**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>REVENUS</b>		
Cotisations (note 3)	<b>25 118 050</b>	23 240 461
Formation continue obligatoire	<b>2 734 980</b>	3 756 172
Vente de publicité – <i>Journal du Barreau</i> et site Internet	<b>720 554</b>	856 528
Registre des testaments	<b>907 003</b>	804 735
Congrès	<b>696 387</b>	707 766
Revenus nets de placements (note 23)	<b>611 447</b>	617 555
Honoraires de gestion	<b>127 519</b>	378 554
Services urgence-avocat	<b>114 548</b>	108 612
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	<b>244 149</b>	268 035
Mobilité de la main-d'œuvre	<b>179 101</b>	249 922
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	<b>127 704</b>	108 591
Revenus divers	<b>184 298</b>	196 874
<b>Total des revenus</b>	<b><u>31 765 740</u></b>	<b><u>31 293 805</u></b>

# Le Barreau du Québec

## Fonds général

### Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>DÉPENSES</b>		
Protection du public et contrôle de la profession		
Syndic	8 319 227	7 435 629
Inspection professionnelle	2 351 151	2 155 357
Greffes et registrariat	2 530 766	2 131 117
Recherche et législation	292 675	298 067
Formation continue obligatoire	2 678 950	2 860 524
	<u>16 172 769</u>	<u>14 880 694</u>
Communications et services aux membres		
Communications et publicité institutionnelles	1 755 718	2 271 514
<i>Journal du Barreau</i>	815 090	853 446
Développement et soutien à la profession	1 030 051	1 092 793
	<u>3 600 859</u>	<u>4 217 753</u>
Dépenses institutionnelles		
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 344 955	1 480 496
Instances décisionnelles, comités, relations internationales et mobilité de la main-d'œuvre	1 195 837	1 221 004
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	899 943	892 745
	<u>3 440 735</u>	<u>3 594 245</u>
Contributions et projets spéciaux	<u>14 904</u>	<u>67 816</u>
Remboursements avocats parents	<u>280 618</u>	<u>228 150</u>
Frais généraux		
Direction générale, Service du contentieux et exercice illégal	2 399 178	2 764 317
Finances, ressources matérielles et inscriptions et cotisations annuelles	1 918 196	1 789 176
Technologies de l'information	2 018 481	2 175 112
Ressources humaines	573 251	603 763
Gestion de l'information	486 723	516 044
	<u>7 395 829</u>	<u>7 848 412</u>
Moins : frais généraux et dépenses institutionnelles répartis	944 139	1 105 675
Plus : allègement de frais généraux à l'École du Barreau	(125 000)	(150 000)
	<u>6 576 690</u>	<u>6 892 737</u>
	<u>30 086 575</u>	<u>29 881 395</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>1 679 165</u>	<u>1 412 410</u>

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds général**  
**Situation financière**  
 au 31 mars 2014

	2014	2013
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	30 250 927	6 047 819
Débiteurs (note 4)	573 593	907 145
Avances à d'autres fonds et entités (notes 5 et 22)	2 257 150	3 115 869
Frais payés d'avance	1 014 852	780 750
Placements (note 6)	4 029 542	20 925 121
	<u>38 126 064</u>	<u>31 776 704</u>
Long terme		
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt ni modalités précises d'encaissement	660 290	852 110
Placements (note 6)	4 418 828	4 134 464
Charges de retraite payées d'avance (note 21)	1 715 452	1 185 819
Immobilisations corporelles (note 7)	473 549	789 990
Immobilisations incorporelles (note 7)	1 472 128	1 665 756
	<u>46 866 311</u>	<u>40 404 843</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	5 319 073	5 098 911
Provision pour vacances à payer	1 162 058	1 138 055
Cotisations à remettre aux barreaux de section	2 007 004	1 706 705
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	4 709 703	3 758 078
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	7 848 242	7 284 515
Cotisations à remettre à l'Office des professions	361 865	277 491
Cotisations reportées	12 577 641	10 283 184
Revenus reportés	656 777	340 003
Honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	260 553	110 250
Dus à d'autres fonds et entités (notes 9 et 22)	918 190	1 041 611
	<u>35 821 106</u>	<u>31 038 803</u>
Long terme		
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267	132 267
	<u>35 953 373</u>	<u>31 171 070</u>
<b>SURPLUS</b>		
Surplus réservés – contribution au fonds d'opérations de l'immeuble	1 259 971	979 971
Surplus réservés – variations de la charge de retraite	500 000	500 000
Surplus réservés – projet informatique en nouvelles technologies de l'information	1 450 000	450 000
Surplus réservés – projet sur la gouvernance	100 000	–
Surplus investis en immobilisations	1 945 677	2 455 746
Surplus non affectés	5 657 290	4 848 056
	<u>10 912 938</u>	<u>9 233 773</u>
	<u>46 866 311</u>	<u>40 404 843</u>

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds général**  
**Surplus réservés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>2014</b>				2013
	Projet sur la gouvernance \$	Variations de la charge de retraite \$	Projet informatique en nouvelles technologies de l'information \$	Contribution au fonds d'opérations de l'immeuble \$	Total \$
	\$	\$	\$	\$	Total \$
Solde au début	-	500 000	450 000	979 971	1 929 971
Virement au fonds d'opérations de l'immeuble	-	-	-	-	237 000
	-	500 000	450 000	979 971	1 579 971
Virement des surplus libres	100 000		1 000 000	280 000	350 000
Solde à la fin	100 000	500 000	1 450 000	1 259 971	1 929 971

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Le Barreau du Québec

### Fonds général

### Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014			2013
	Investis en immobilisations \$	Non affectés \$	Total \$	Total \$
Solde au début	2 455 746	4 848 056	7 303 802	6 241 392
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(998 937) (a)	2 678 102	1 679 165	1 412 410
	1 456 809	7 526 158	8 982 967	7 653 802
Investissement en immobilisations corporelles et incorporelles	488 868	(488 868)		
Virement aux surplus réservés		(1 380 000)	(1 380 000)	(350 000)
Solde à la fin	1 945 677	5 657 290	7 602 967	7 303 802

(a) Ce montant représente la radiation et l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'études juridiques**  
**Revenus et dépenses**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Intérêts sur les comptes en fidéicomis	<b>2 862 010</b>	2 504 835
Cotisations d'équilibre	<b>392 558</b>	
Annonces et abonnements		102
Revenus nets de placements (note 23)	<b>65 128</b>	55 326
	<u><b>3 319 696</b></u>	<u>2 560 263</u>
<b>Dépenses</b>		
Recherche et législation	<b>791 838</b>	843 737
Centre de documentation	<b>169 199</b>	200 968
Subventions aux organisations liées (note 22)	<b>1 558 855</b>	1 568 341
Projets spéciaux	<b>185 517</b>	119 158
Gestion des comptes en fidéicomis	<b>178 538</b>	202 875
Frais généraux	<b>390 412</b>	475 760
	<u><b>3 274 359</b></u>	<u>3 410 839</u>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u><b>45 337</b></u>	<u>(850 576)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Barreau du Québec

## Fonds d'études juridiques

### Situation financière

au 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	467 752	34 091
Débiteurs (note 10)	2 617	4 898
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande	140 000	140 000
Avance au fonds d'opérations de l'immeuble (note 22)	50 000	26 963
	<u>660 369</u>	<u>205 952</u>
Long terme		
Placements (note 11)	1 059 218	994 085
Charges de retraite payées d'avance (note 21)	42 619	45 618
Immobilisations corporelles (note 7)		10 732
Immobilisations incorporelles (note 7)	95 769	187 045
	<u>1 857 975</u>	<u>1 443 432</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	285 728	212 592
Cotisations reportées	481 536	155 242
Provision pour vacances à payer	30 394	23 761
Dus au fonds général (note 22)	1 298 875	1 882 665
Dus à l'École du Barreau (note 22)		1 907
Dus à la Fondation du Barreau du Québec (note 22)	65	1 225
	<u>2 096 598</u>	<u>2 277 392</u>
<b>DÉFICIT</b>		
Déficit	(334 392)	(1 031 737)
Surplus investis en immobilisations	95 769	197 777
	<u>(238 623)</u>	<u>(833 960)</u>
	<u>1 857 975</u>	<u>1 443 432</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'études juridiques**  
**Déficit et surplus investis en immobilisations**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014		2013
	Déficit \$	Investis en immobilisations \$	Total \$
Surplus (déficit) au début	<b>(1 031 737)</b>	<b>197 777</b>	<b>(833 960)</b>
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble	<b>50 000</b>		<b>50 000</b>
Virement du fonds du programme d'assistance parentale	<b>500 000</b>		<b>500 000</b>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<b>147 345</b>	<b>(102 008) (a)</b>	<b>45 337</b>
Surplus (déficit) à la fin	<b>(334 392)</b>	<b>95 769</b>	<b>(238 623)</b>

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Barreau du Québec

## Fonds d'opérations de l'immeuble

### Revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Fonds général		
Location	1 210 827	1 154 135
Fonds d'études juridiques		
Location	61 578	55 044
École du Barreau du Québec		
Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau	418 836	400 530
Location	399 151	379 241
Revenus nets de placements (note 23)	1 293	3 521
Amortissement de l'apport reporté (note 12)	16 425	16 425
	<u>2 108 110</u>	<u>2 008 896</u>
<b>Dépenses</b>		
Gestion, traitements et charges sociales	301 997	277 995
Taxes foncières	408 968	391 905
Énergie	243 621	231 390
Assurance	12 678	10 000
Entretien ménager	105 471	102 300
Contrats de service, incluant l'amortissement des frais d'installation de locataires de 25 910 \$ (25 911 \$ en 2013)	91 541	108 937
Gardiennage et sécurité	107 467	100 378
Entretien du bâtiment	149 826	143 649
Remplacement des ascenseurs		237 000
Frais divers	37 484	47 411
Amortissement des immobilisations corporelles	459 191	482 550
Frais généraux provenant du fonds général	124 034	121 057
	<u>2 042 278</u>	<u>2 254 572</u>
<b>Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>65 832</u>	<u>(245 676)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'opérations de l'immeuble**  
**Situation financière**

au 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	342 137	2 138
Taxes à la consommation à recevoir	3 703	
Avance au fonds général (note 22)	122 257	
Taxes payées d'avance		95 129
	<u>468 097</u>	<u>97 267</u>
Long terme		
Frais d'installation de locataires	50 674	76 584
Charges de retraite payées d'avance (note 21)	19 126	12 326
Immobilisations corporelles (note 7)	3 300 030	3 759 221
	<u>3 837 927</u>	<u>3 945 398</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	36 504	39 814
Taxes municipales à payer	98 557	
Dus au fonds général (note 22)		33 342
Dû au fonds d'études juridiques	50 000	26 963
	<u>185 061</u>	<u>100 119</u>
Long terme		
Dus au fonds général (aménagement des locaux), sans intérêt ni modalités précises de remboursement	660 290	852 110
Apport reporté (note 12)	164 193	180 618
	<u>1 009 544</u>	<u>1 132 847</u>
<b>SURPLUS</b>		
Surplus investis en immobilisations	2 475 547	2 726 493
Surplus non affectés	352 836	86 058
	<u>2 828 383</u>	<u>2 812 551</u>
	<u>3 837 927</u>	<u>3 945 398</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'opérations de l'immeuble**  
**Surplus investis en immobilisations et surplus**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<b>2014</b>		2013
	<b>Surplus investis en immobilisations</b>	<b>Surplus</b>	<b>Total</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>Total \$</b>
Surplus au début	<b>2 726 493</b>	<b>86 058</b>	2 871 227
Dus au fonds général (aménagement des locaux)	<b>191 820</b>	<b>(191 820)</b>	
Contribution du fonds général			237 000
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		<b>(50 000)</b>	(50 000)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<b>(442 766) (a)</b>	<b>508 598</b>	(245 676)
Surplus à la fin	<b>2 475 547</b>	<b>352 836</b>	2 812 551

(a) Ce montant représente l'amortissement des immobilisations corporelles de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds du programme d'assistance parentale**  
**Revenus, dépenses et surplus réservés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations	359 062	354 217
Revenus nets de placements (note 23)	<u>5 715</u>	<u>8 886</u>
	<u>364 777</u>	<u>363 103</u>
<b>Dépenses</b>		
Prestations versées	181 496	260 374
Indemnités	13 500	
Remboursements avocats parents	4 163	3 578
Frais d'administration	7 513	4 569
Frais généraux provenant du fonds général	15 000	17 822
	<u>221 672</u>	<u>286 343</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>143 105</u>	76 760
Surplus réservés au début	534 389	457 629
Virement au fonds d'études juridiques	<u>(500 000)</u>	
Surplus réservés à la fin	<u>177 494</u>	<u>534 389</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds du programme d'assistance parentale**  
**Situation financière**

au 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	122 088	121 055
Avance au fonds général (note 22)	<u>221 816</u>	<u>557 624</u>
	<u><u>343 904</u></u>	<u><u>678 679</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	2 250	2 300
Cotisations reportées	<u>164 160</u>	<u>141 990</u>
	<u>166 410</u>	144 290
<b>SURPLUS RÉSERVÉS</b>	<u>177 494</u>	<u>534 389</u>
	<u><u>343 904</u></u>	<u><u>678 679</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'autoprotection**  
**Revenus, dépenses et déficit**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations	478 749	472 289
Revenus nets de placements (note 23)	4	2 622
Recouvrement d'indemnités	<u>15 000</u>	<u>6 200</u>
	<u>493 753</u>	<u>481 111</u>
<b>Dépenses</b>		
Indemnités	15 000	195 343
Frais de défense	46 935	287 050
Assurance responsabilité professionnelle	500 888	531 874
Frais généraux	16 997	21 079
Frais généraux provenant du fonds général	<u>63 583</u>	<u>68 712</u>
	<u>643 403</u>	<u>1 104 058</u>
<b>Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses</b>	<u>(149 650)</u>	<u>(622 947)</u>
Surplus réservés (déficit) au début	<u>(341 337)</u>	<u>281 610</u>
Déficit à la fin	<u>(490 987)</u>	<u>(341 337)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'autoprotection**  
**Situation financière**

au 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	521	516
Frais payés d'avance	<u>392 400</u>	<u>433 958</u>
	<b>392 921</b>	<b>434 474</b>
Long terme		
Avances au fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement	<u>132 267</u>	<u>132 267</u>
	<u><b>525 188</b></u>	<u><b>566 741</b></u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	4 500	4 600
Cotisations reportées	383 040	189 320
Dus au fonds général (note 22)	<u>113 635</u>	<u>214 158</u>
	<b>501 175</b>	<b>408 078</b>
Long terme		
Provision pour éventualités (note 15)	<u>515 000</u>	<u>500 000</u>
	<b>1 016 175</b>	<b>908 078</b>
<b>DÉFICIT</b>	<u><b>(490 987)</b></u>	<u><b>(341 337)</b></u>
	<u><b>525 188</b></u>	<u><b>566 741</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'indemnisation**  
**Revenus, dépenses et surplus réservés**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Cotisations	598 424	593 149
Revenus nets de placements (note 23)	616 149	525 669
	<u>1 214 573</u>	<u>1 118 818</u>
<b>Dépenses</b>		
Indemnités	498 090	437 222
Remboursements avocats parents	6 938	6 125
Traitements et charges sociales	108 945	53 951
Honoraires juridiques	827	3 587
Frais de comité	5 539	12 550
Frais de bureau	13 086	12 220
Honoraires d'audit	8 274	10 290
Frais généraux provenant du fonds général	77 109	87 574
	<u>718 808</u>	<u>623 519</u>
<b>Excédent des revenus par rapport aux dépenses</b>	495 765	495 299
Surplus réservés au début	7 406 819	6 911 520
Surplus réservés à la fin	<u>7 902 584</u>	<u>7 406 819</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Le Barreau du Québec**  
**Fonds d'indemnisation**  
**Situation financière**

au 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 548	2 977
Intérêts courus	14 736	30 836
Avances au fonds général (note 22)	<u>574 117</u>	<u>479 709</u>
	591 401	513 522
Long terme		
Placements (note 13)	<u>9 589 826</u>	<u>8 965 864</u>
	<u><u>10 181 227</u></u>	<u><u>9 479 386</u></u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Autres dettes de fonctionnement	7 564	33 656
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer	250 732	250 732
Provision pour indemnités (note 15)	1 746 747	1 551 542
Cotisations reportées	<u>273 600</u>	<u>236 637</u>
	2 278 643	2 072 567
<b>SURPLUS RÉSERVÉS</b>	<u>7 902 584</u>	<u>7 406 819</u>
	<u><u>10 181 227</u></u>	<u><u>9 479 386</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME**

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il maximise les liens de confiance entre les avocats et les avocates, le public et l'État. Pour ce faire, le Barreau surveille l'exercice de la profession, fait la promotion de la primauté du droit, valorise la profession et soutient les membres dans l'exercice du droit. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers du Barreau sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction du Barreau doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que le Barreau pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Actifs et passifs financiers**

##### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où ils sont engagés.

##### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers du Barreau sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs de placement qui sont évalués à la juste valeur et des placements en obligations et en titres de créances hypothécaires pour lesquels le Barreau a fait le choix de les évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin. Le Barreau utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour amortir les primes, les escomptes, les coûts de transaction et le montant des commissions à l'état des revenus et dépenses.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, le Barreau détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si le Barreau détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des revenus et dépenses à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des revenus et dépenses au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

#### **Constatation des revenus**

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

#### *Revenus nets de placements*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus nets de placements incluent les revenus d'intérêts, de dividendes et de fonds communs de placement ainsi que les variations de la juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les revenus de dividendes sont constatés au moment où ils sont acquis par le Barreau, les revenus de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, le Barreau a fait le choix d'inclure dans les variations de la juste valeur les revenus d'intérêts (y compris l'amortissement des primes et des escomptes sur les placements en obligations) ainsi que les dividendes.

#### **Cotisations annuelles**

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et constatées sur la durée de l'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des états de la situation financière du fonds général, du fonds d'études juridiques, du fonds du programme d'assistance parentale, du fonds d'autoprotection et du fonds d'indemnisation.

#### **Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss**

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommiss auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Autres sources de revenus**

Les revenus du Barreau provenant de la vente de publicité, du registre de testaments, des congrès et de la formation continue obligatoire sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### **Ventilation des dépenses**

Les dépenses directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les frais généraux sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de la Direction générale, du Service du contentieux et exercice illégal, du Cabinet du bâtonnier, du Service des finances, ressources matérielles, inscriptions et cotisations annuelles, du Service informatique, du Service des ressources humaines et du Service de gestion de l'information aux fonds suivants : fonds d'études juridiques, fonds d'opérations de l'immeuble, fonds d'indemnisation, fonds d'autoprotection et École du Barreau du Québec. Le solde non réparti est présenté dans l'état des revenus et dépenses du fonds général sous la rubrique Frais généraux.

#### **Comptabilité par fonds**

##### *Fonds général*

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

##### *Fonds d'études juridiques*

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

##### *Fonds d'opérations de l'immeuble*

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble, incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations corporelles comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau et aux aménagements permanents des locaux.

##### *Fonds du programme d'assistance parentale*

Le fonds du programme d'assistance parentale pour travailleurs autonomes est utilisé pour compenser partiellement les frais de fonctionnement engagés pendant la période durant laquelle les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes en raison de la naissance ou de l'adoption d'un enfant.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Fonds d'autoprotection*

Le fonds d'autoprotection, créé en mai 2006, est utilisé pour couvrir le risque de responsabilité afférent aux activités institutionnelles du Barreau et à celles de ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires. Le Barreau souscrit une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants d'entités sans but lucratif pour une protection maximale de 10 000 000 \$ par réclamation ou par an.

#### *Fonds d'indemnisation*

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

### **Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

Le Barreau peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le Barreau aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles, frais d'installation de locataires et apport reporté**

#### *Amortissements*

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque le Barreau reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles et incorporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Les immobilisations corporelles et incorporelles, et les frais d'installation de locataires sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment – Maison du Barreau	40 ans
Améliorations locatives – fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Améliorations locatives – fonds général	Durée initiale du bail, 5 ans
Système de climatisation	10 ans
Aménagement des locaux	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Ordinateurs et logiciels	5 ans
Logiciels corporatifs	10 ans
Frais de conception de cours	4 ans
Téléphonie	10 ans

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

	<u>Périodes</u>
Frais d'installation de locataires	Durée initiale des baux, 10 ans et 5 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue pour l'acquisition du bâtiment – Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

#### *Réduction de valeur*

Lorsque le Barreau constate qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou incorporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en dépenses à l'état des revenus et dépenses.

#### **Contribution au fonds général**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007, le fonds d'études juridiques est susceptible, à la suite de la décision du comité exécutif, de verser annuellement au fonds général une contribution ne pouvant excéder 15 % des dépenses liées à la protection du public et au contrôle de la profession engagées par celui-ci.

#### **Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques**

Le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des cotisations prévues.

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 \$ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

#### **Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble**

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, et lui verse toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme, si nécessaire.

#### **Contribution à l'École du Barreau du Québec**

Le fonds général verse à l'École du Barreau du Québec une contribution d'un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de l'École, si nécessaire.

#### **Surplus du fonds d'indemnisation**

Les surplus du fonds d'indemnisation doivent être maintenus à un montant minimal de 250 000 \$, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

---

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Entités contrôlées**

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec, et la date de fin de son exercice financier est le 31 décembre. Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal. Puisque les bénéfices et avantages du Fonds sont réservés aux membres participant au Fonds, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 16.

Le Barreau a également le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. L'École du Barreau du Québec est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. L'École est financée en partie par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mai. En conséquence, les états financiers de l'École du Barreau du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 17. L'École du Barreau du Québec est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Le Barreau a nommé certains membres du conseil d'administration de l'École de sténographie judiciaire du Québec et exerce une influence notable. L'École de sténographie judiciaire du Québec a pour objectifs de donner des cours aux étudiants en sténographie ainsi que de promouvoir l'utilisation des méthodes de sténographie, et la date de fin de son exercice financier est le 30 juin. Les états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 18. L'École de sténographie judiciaire du Québec, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considérée comme un organisme sans but lucratif distinct du point de vue fiscal.

Le Barreau a le pouvoir de nommer la majorité des membres du conseil d'administration d'Éducaloi. Éducaloi a pour objectif de réaliser des activités éducatives relatives à la justice, au droit et au fonctionnement du système judiciaire, et la date de fin de son exercice financier est le 31 mars. Les états financiers d'Éducaloi ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau mais sont présentés sommairement à la note 19. Éducaloi, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est considéré comme un organisme de bienfaisance enregistré distinct du point de vue fiscal.

#### **Opérations entre apparentés**

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit le montant établi et accepté par les parties.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### Avantages sociaux futurs

Le Barreau constitue ses obligations en vertu des régimes de retraite à prestations déterminées à mesure que les employés y participant fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Le Barreau comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes en utilisant la méthode du report et de l'amortissement. Selon cette méthode :

- l'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite et aux avantages complémentaires de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, la croissance d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;
- aux fins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. L'excédent du gain actuariel cumulé net (de la perte actuarielle cumulée nette) sur 10 % des obligations au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. La durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs couverts par les régimes de retraite est de 15 et de 12 ans (14 et 12 ans en 2013).

### 3 - COTISATIONS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Cotisations totales	<b>56 584 302</b>	42 811 200
Cotisations versées au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	<b>(20 218 007)</b>	(9 423 886)
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	<b>(9 179 352)</b>	(8 814 781)
Cotisations versées au fonds d'indemnisation	<b>(598 424)</b>	(593 149)
Cotisations versées au fonds d'autoprotection	<b>(478 749)</b>	(472 289)
Cotisations versées au fonds du programme d'assistance parentale	<b>(359 062)</b>	(354 217)
Cotisations versées au fonds d'études juridiques	<b>(392 558)</b>	
Honoraires professionnels – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>(240 100)</b>	(236 800)
	<b>25 118 050</b>	22 916 078
Variation des cotisations reportées affectées à la campagne publicitaire		324 383
	<b>25 118 050</b>	<b>23 240 461</b>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 4 - FONDS GÉNÉRAL – DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Créances diverses (déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 3 743 \$; 17 828 \$ en 2013)	<b>569 921</b>	902 066
Intérêts courus	<b>3 672</b>	5 079
	<b><u>573 593</u></b>	<b><u>907 145</u></b>

### 5 - FONDS GÉNÉRAL – AVANCES À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Fonds d'autoprotection	<b>113 635</b>	214 158
Fonds d'études juridiques	<b>1 298 875</b>	1 882 665
Fonds d'opérations de l'immeuble		33 342
École du Barreau du Québec	<b>99 944</b>	587 690
La Corporation de services du Barreau du Québec	<b>44 450</b>	101 262
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>240 305</b>	80 260
Comité sur la sténographie	<b>408</b>	696
École de sténographie judiciaire du Québec	<b>43 660</b>	215 796
Fondation du Barreau du Québec	<b>213 643</b>	
Régime complémentaire de retraite du Barreau du Québec	<b>202 230</b>	
	<b><u>2 257 150</u></b>	<b><u>3 115 869</u></b>

### 6 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Quote-part de 11,95 % (12,37 % en 2013) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (60,07 %; 44,34 % en 2013) et de sociétés ouvertes canadiennes (39,93 %; 55,66 % en 2013) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>772 170</b>	891 295
Quote-part de 11,95 % (12,36 % en 2013) de titres de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>28 165</b>	76 304

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2014

#### 6 - FONDS GÉNÉRAL – PLACEMENTS (suite)

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Quote-part de 11,95 % (12,36 % en 2013) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>764 191</b>	937 746
Quote-part de 32,44 % (40,66 % en 2013) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>1 198 938</b>	947 224
Quote-part de 22,94 % (40,66 % en 2013) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>1 652 076</b>	1 029 012
Dépôt en fidéicomis, taux préférentiel moins 2,5 %	<b>425 000</b>	425 000
Fonds communs de placement du marché monétaire, à la juste valeur équivalente au coût	<b>1 612 202</b>	2 140 139
Coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales	<b>1 982 339</b>	18 359 977
Encaisse chez le fiduciaire	<b>13 289</b>	252 888
	<b>8 448 370</b>	25 059 585
Encaissements disponibles à court terme	<b>4 029 542</b>	20 925 121
	<b>4 418 828</b>	4 134 464

Le coût des placements s'élève à 7 930 370 \$ au 31 mars 2014 (24 742 721 \$ au 31 mars 2013).

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	250 255	162 457	87 798	96 405
Équipement informatique	248 589	155 058	93 531	123 332
Ordinateurs	146 590	89 492	57 098	102 471
Améliorations locatives	43 061	23 258	19 803	9 902
Téléphonie	570 075	354 756	215 319	57 007
	<u>1 258 570</u>	<u>785 021</u>	<u>473 549</u>	<u>389 117</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	963 840	528 853	434 987	265 002
Logiciels corporatifs	1 086 394	472 177	614 217	108 639
Frais de conception de cours	944 715	521 791	422 924	236 179
	<u>2 994 949</u>	<u>1 522 821</u>	<u>1 472 128</u>	<u>609 820</u>
	<u>4 253 519</u>	<u>2 307 842</u>	<u>1 945 677</u>	<u>998 937</u>
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	-	-	-	10 731
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 669	1 335	334	66 085
Logiciels corporatifs	251 917	156 482	95 435	25 192
	<u>253 586</u>	<u>157 817</u>	<u>95 769</u>	<u>91 277</u>
	<u>253 586</u>	<u>157 817</u>	<u>95 769</u>	<u>102 008</u>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2014			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain (a)	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau (a)	7 054 998	5 287 492	1 767 506	176 375
Mobilier et équipement	33 213	18 624	14 589	10 096
Système de climatisation				19 171
Améliorations locatives	239 203	119 118	120 085	26 235
Aménagement des locaux	2 224 771	1 166 921	1 057 850	227 314
	<u>9 892 185</u>	<u>6 592 155</u>	<u>3 300 030</u>	<u>459 191</u>

(a) La juste valeur du terrain et du bâtiment est estimée à 18 500 000 \$ au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Au cours de l'exercice 2014, le Barreau a capitalisé un montant de 189 674 \$ de salaires au développement de logiciels.

	2013			
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Amortissement de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Fonds général				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	454 568	297 826	156 742	123 939
Équipement informatique	327 381	153 132	174 249	131 617
Ordinateurs	509 754	352 786	156 968	101 951
Améliorations locatives	43 061	13 357	29 704	9 902
Téléphonie	570 075	297 748	272 327	57 007
	<u>1 904 839</u>	<u>1 114 849</u>	<u>789 990</u>	<u>424 416</u>
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	1 139 407	625 021	514 386	263 126
Logiciels corporatifs	1 023 176	363 537	659 639	102 318
Frais de conception de cours	777 343	285 612	491 731	194 336
	<u>2 939 926</u>	<u>1 274 170</u>	<u>1 665 756</u>	<u>559 780</u>
	<u>4 844 765</u>	<u>2 389 019</u>	<u>2 455 746</u>	<u>984 196</u>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (suite)

	2013			
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Amortissement de l'exercice \$
Fonds d'études juridiques				
Immobilisations corporelles				
Mobilier et équipement	53 653	42 921	10 732	10 730
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	72 489	6 071	66 418	29 026
Logiciels corporatifs	251 917	131 290	120 627	25 192
	<u>324 406</u>	<u>137 361</u>	<u>187 045</u>	<u>54 218</u>
	<u>378 059</u>	<u>180 282</u>	<u>197 777</u>	<u>64 948</u>
Fonds d'opérations de l'immeuble				
Immobilisations corporelles				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment – Maison du Barreau	7 054 998	5 111 117	1 943 881	176 375
Mobilier et équipement	50 478	25 793	24 685	10 097
Système de climatisation	191 664	172 493	19 171	19 166
Améliorations locatives	262 355	116 035	146 320	26 235
Aménagement des locaux	2 506 768	1 221 604	1 285 164	250 677
	<u>10 406 263</u>	<u>6 647 042</u>	<u>3 759 221</u>	<u>482 550</u>

Au cours de l'exercice 2013, le Barreau a capitalisé un montant de 136 205 \$ de salaires au développement de logiciels.

### 8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État totalisent 2 391 552 \$ au 31 mars 2014 et 1 740 402 \$ au 31 mars 2013.

### 9 - FONDS GÉNÉRAL – DUS À D'AUTRES FONDS ET ENTITÉS

	2014 \$	2013 \$
Fonds d'opération de l'immeuble	122 257	
Fonds du programme d'assistance parentale	221 816	557 624
Fonds d'indemnisation	574 117	479 709
Fondation du Barreau du Québec		4 277
	<u>918 190</u>	<u>1 041 610</u>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 10 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – DÉBITEURS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Créances diverses	1 019	1 535
Intérêts courus	1 598	3 363
	<u>2 617</u>	<u>4 898</u>

### 11 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Quote-part de 4,81 % (4,81 % en 2013) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (60,07 %; 44,34 % en 2013) et de sociétés ouvertes canadiennes (39,93 %; 55,66 % en 2013) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	310 511	346 958
Quote-part de 4,81 % (4,81 % en 2013) de titres de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	11 326	29 703
Quote-part de 4,81 % (4,81 % en 2013) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	307 302	365 041
Quote-part de 3,57 % (3,17 % en 2013) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	131 545	73 944
Quote-part de 4,14 % (3,17 % en 2013) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	297 454	80 329
Encaisse chez le fiduciaire	1 080	98 110
	<u>1 059 218</u>	<u>994 085</u>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 11 - FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES – PLACEMENTS (suite)

Le coût des placements s'élève à 963 489 \$ au 31 mars 2014 (920 425 \$ au 31 mars 2013).

### 12 - FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE – APPORT REPORTÉ

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau.

Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Solde au début	<b>180 618</b>	197 043
Amortissement de l'exercice	<b>16 425</b>	16 425
Solde à la fin	<b><u>164 193</u></b>	<b><u>180 618</u></b>

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 \$ au 31 mars 2014 (16 425 \$ au 31 mars 2013).

### 13 - FONDS D'INDEMNISATION – PLACEMENTS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Quote-part de 42,66 % (42,65 % en 2013) des obligations gouvernementales, paragouvernementales (60,07 %; 44,34 % en 2013) et de sociétés ouvertes canadiennes (39,93 %; 55,66 % en 2013) détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>2 756 489</b>	3 075 414
Quote-part de 42,66 % (42,66 % en 2013) de titres de créances hypothécaires canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>100 542</b>	263 285
Quote-part de 42,66 % (42,66 % en 2013) de fonds communs de placement en obligations détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	<b>2 728 006</b>	3 235 690

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2014

#### 13 - FOND D'INDEMNISATION – PLACEMENTS (suite)

	2014	2013
	\$	\$
Quote-part de 34,15 % (31,31 % en 2013) de fonds communs d'actions canadiennes détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	1 259 035	729 391
Quote-part de 38,09 % (31,31 % en 2013) de fonds communs d'actions mondiales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	2 736 101	792 367
Encaisse chez le fiduciaire	9 653	869 717
	9 589 826	8 965 864

Le coût des placements s'élève à 9 138 266 \$ au 31 mars 2014 (8 721 073 \$ au 31 mars 2013).

#### 14 - ENGAGEMENTS

Le Barreau s'est engagé, en vertu de contrats de location échéant jusqu'en septembre 2016, à verser une somme de 160 763 \$ pour la location de locaux à Québec et à Montréal ainsi que pour des droits d'utilisation de logiciels et la prestation de services y afférents. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 68 265 \$ en 2015 et 61 665 \$ en 2016 et à 30 833 \$ en 2017.

Le Barreau s'est de plus engagé à verser 100 000 \$ pour les années 2014-2015 et 2015-2016 et 50 000 \$ pour l'année 2016-2017 à l'organisme Pro Bono, ainsi que 200 000 \$ à une entité contrôlée, soit Éducaloi.

#### 15 - ÉVENTUALITÉS

##### Fonds d'autoprotection

Une provision pour éventualités de 515 000 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction. Le Barreau du Québec fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 1 863 656 \$.

##### Fonds d'indemnisation

Une provision pour indemnités de 1 746 747 \$ a été comptabilisée au passif de la situation financière de ce fonds en fonction d'une estimation effectuée par la direction et en fonction d'un montant maximum de 250 000 \$ par avocat et de 50 000 \$ par réclamation pour les réclamations déposées avant le 20 mars 2014, et en fonction d'un montant maximum de 500 000 \$ par avocat et de 100 000 \$ par réclamation pour celles déposées à compter de cette date. Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total d'environ 10 821 806 \$.

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2014

#### 16 - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 143 923 \$ (137 818 \$ en 2013) et des frais de services informatiques de 0 \$ (110 271 \$ en 2013) au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2013 :

	2013-12-31	2012-12-31
	\$	\$
Total de l'actif	<u>112 799 501</u>	<u>110 980 707</u>
Total du passif	<u>56 676 897</u>	<u>64 192 015</u>
Actifs nets	<u>56 122 604</u>	<u>46 788 692</u>
Revenus	<u>22 197 375</u>	<u>9 493 092</u>
Dépenses	<u>12 724 017</u>	<u>28 266 077</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>9 107 376</u>	<u>(1 095 863)</u>
Activités d'investissement	<u>(7 721 810)</u>	<u>700 009</u>

#### 17 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau de 418 836 \$ (400 530 \$ en 2013), des honoraires de gestion des admissions de 39 050 \$ (32 719 \$ en 2013) et des frais généraux de 323 720 \$ (383 927 \$ en 2013). Étant donné que l'École du Barreau et Le Barreau du Québec ont été avisés d'une coupure de subvention par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, un allègement des frais généraux de 125 000 \$ (150 000 \$ en 2013) a été entériné par le Barreau du Québec.

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2014

#### 17 - ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC (suite)

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École du Barreau du Québec au 31 mai 2013 :

	<u>2013-05-31</u>	<u>2012-05-31</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>4 867 788</u>	<u>5 171 524</u>
Total du passif	<u>3 023 667</u>	<u>3 083 502</u>
Actifs nets	<u>1 844 121</u>	<u>2 088 022</u>
Revenus	<u>8 337 826</u>	<u>8 374 096</u>
Dépenses	<u>8 581 727</u>	<u>8 819 670</u>
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	<u>461 593</u>	<u>(3 332 460)</u>
Activités d'investissement	<u>(172 094)</u>	<u>1 589 332</u>
Activités de financement	<u>(360 357)</u>	<u>1 714 960</u>

#### 18 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et le Comité sur la sténographie ont contribué aux revenus de l'École de sténographie judiciaire du Québec pour des montants de 0 \$ et de 50 000 \$ respectivement (de 10 000 \$ et de 50 000 \$ en 2013).

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers de l'École de sténographie judiciaire du Québec au 30 juin 2013 :

	<u>2013-06-30</u>	<u>2012-06-30</u>
	\$	\$
Total de l'actif	<u>295 422</u>	<u>58 640</u>
Total du passif	<u>326 773</u>	<u>225 646</u>
Actifs nets négatifs	<u>(31 351)</u>	<u>(167 006)</u>
Revenus	<u>531 750</u>	<u>399 016</u>
Dépenses	<u>396 095</u>	<u>425 232</u>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 18 - ÉCOLE DE STÉNOGRAPHIE JUDICIAIRE DU QUÉBEC (suite)

	2013-06-30	2012-06-30
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	125 208	3 063
Activités d'investissement	(959)	(14 097)
Activités de financement	99 876	(123 692)

### 19 - ÉDUCALOI

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers d'Éducaloi au 31 mars 2014 :

	Non audité 2014	2013
	\$	\$
Total de l'actif	557 502	594 547
Total du passif	498 549	557 316
Actifs nets	58 953	37 231
Revenus	1 867 547	1 934 451
Dépenses	1 845 825	2 014 451
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	109 686	(176 157)
Activités d'investissement	(401)	(24 426)
Activités de financement	-	24 000

### 20 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE

Le Comité sur la sténographie est constitué par la Loi sur le Barreau du Québec pour assurer la formation, la discipline et la délivrance des attestations aux sténographes. Il a aussi pour mission de régir leur discipline.

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé au Comité sur la sténographie des honoraires de gestion pour un montant de 14 330 \$ (14 450 \$ en 2013).

## Le Barreau du Québec

### Notes complémentaires

au 31 mars 2014

#### 20 - COMITÉ SUR LA STÉNOGRAPHIE (suite)

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du Comité sur la sténographie :

	Non audité 2014	Non audité 2013
	\$	\$
Revenus	<u>98 187</u>	<u>99 224</u>
Dépenses	<u>102 700</u>	<u>121 753</u>
Total de l'actif	<u>252 016</u>	<u>248 613</u>
Total du passif	<u>8 795</u>	<u>880</u>
Surplus	<u>243 221</u>	<u>247 733</u>

#### 21 - RÉGIMES DE RETRAITE

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Le Barreau est aussi le promoteur d'un régime complémentaire (non enregistré) offrant des prestations supérieures aux maximums prescrits par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) à certains employés. La charge relative au régime non enregistré est déterminée au moyen de calculs actuariels. La portion non enregistrée du régime n'est pas capitalisée.

Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes, évaluées par des actuaires indépendants, et la juste valeur des actifs des régimes sont déterminées en date du 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente des régimes de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2012, et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'année 2014 en date du 31 décembre 2013.

Le Barreau a mis en place un régime à cotisations déterminées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 21 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des montants inscrits dans les états financiers

	2014	2013
	\$	\$
Obligations au titre des prestations constituées		
Solde au début	51 943 900	43 909 300
Ajustement pour l'École du Barreau	(6 174 700)	
Coût des services fournis au cours de l'exercice	1 709 800	1 597 700
Cotisations des employés	827 000	988 200
Intérêts débiteurs	2 036 900	2 268 100
Prestations versées	(2 269 900)	(2 322 000)
Pertes actuarielles (gains actuariels)	(1 170 600)	5 502 600
Solde à la fin	<u>46 902 400</u>	<u>51 943 900</u>
Actifs des régimes		
Solde au début	41 128 700	37 410 800
Ajustement pour l'École du barreau	(5 027 600)	
Cotisations de l'employeur	3 083 100	3 371 600
Cotisations des employés	827 000	988 200
Prestations versées	(2 269 900)	(2 322 000)
Rendement réel des actifs des régimes	3 095 800	1 680 100
Solde à la fin	<u>40 837 100</u>	<u>41 128 700</u>
Situation de capitalisation – déficit	<u>(6 065 300)</u>	<u>(10 815 200)</u>
Éléments non pris en compte		
Pertes actuarielles nettes non amorties	7 884 000	12 188 000
Coût non amorti des services passés	36 600	88 300
Actif au titre des prestations constituées	<u>1 855 300</u>	<u>1 461 100</u>
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite perçues d'avance	<u>1 777 197</u>	<u>1 243 763</u>

### Composition des actifs des régimes de retraite

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre de chaque année, se présente comme suit :

	2014	2013
	%	%
Catégorie d'actifs		
Actions		
Canadiennes	13,20	15,90
Américaines et internationales	22,00	22,60
Titres à revenu fixe	63,20	54,10
Placements alternatifs	1,60	7,40
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 21 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

#### Principales hypothèses

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par le Barreau pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et le coût des prestations sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	%	%
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation – régime de retraite	4,85	4,45
Taux d'actualisation – régime d'appoint	4,30	4,05
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00
Coût des prestations		
Taux d'actualisation – régime de retraite	4,45	5,15
Taux d'actualisation – régime d'appoint	4,05	5,15
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	4,90	4,90
Taux de croissance de la rémunération	3,00	3,00

#### Composantes des coûts constatés dans l'exercice

Les composantes des coûts constatés au titre des prestations constituées pour l'exercice se présentent comme suit :

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Coût de l'employeur pour le service courant	1 709 800	1 597 700
Intérêts sur les obligations au titre des prestations constituées	2 036 900	2 268 100
Rendement réel des actifs des régimes	(3 095 800)	(1 680 100)
Pertes actuarielles (gains actuariels) sur les obligations au titre des prestations constituées	<u>(1 170 600)</u>	<u>5 502 600</u>
Coût avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme des coûts constatés	(519 700)	7 688 300
Différence entre les rendements prévus et les rendements réels sur les actifs des régimes	1 286 700	(203 000)
Différence entre la perte actuarielle constatée pour l'exercice et le montant réel du gain actuariel ou de la perte actuarielle sur les obligations au titre des prestations constituées	1 588 800	(5 339 300)
Différence entre l'amortissement du coût des services passés pour l'exercice et les modifications effectuées aux régimes pour l'exercice	<u>51 700</u>	<u>61 400</u>
Coûts constatés dans l'exercice	<u><u>2 407 500</u></u>	<u><u>2 207 400</u></u>
Quote-part du Barreau du Québec inscrite à titre de charges de retraite	<u><u>2 360 612</u></u>	<u><u>2 105 657</u></u>

#### Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre des régimes de retraite pour l'exercice s'élève à 2 894 046 \$ (3 129 722 \$ au 31 mars 2013).

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 22 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

	2014	2013
	\$	\$
Revenus d'honoraires de gestion		
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle		110 271
École de sténographie judiciaire du Québec	14 520	21 015
École du Barreau du Québec	39 050	32 719
La Corporation de services du Barreau du Québec	30 000	30 000
Comité sur la sténographie	14 330	14 450
Programme d'assistance parentale	15 000	15 000
	<b>112 900</b>	<b>223 455</b>
Salaires de la haute direction		
Bâtonnier	295 500	290 685
Vice-président	147 750	140 687
Bâtonnier sortant	147 750	144 050
Directeur général	255 000	275 625
Dépenses d'affiliations – fonds général		
Cotisation à la Fédération des ordres professionnels de juristes	557 400	560 450
Subventions aux organisations liées – fonds d'études juridiques		
Centre d'accès à l'information juridique	652 044	575 415
Cotisation à l'Institut canadien d'information juridique CANLII	532 530	515 111
Éducaloi	200 000	200 000
Pro Bono – Québec	100 000	100 000
Centre de justice de proximité		100 000
Bourses d'études	37 500	37 500
Fondation du Barreau du Québec	24 781	23 315
Subventions diverses	12 000	17 000
	<b>1 558 855</b>	<b>1 568 341</b>
Frais généraux et dépenses institutionnelles répartis		
École du Barreau du Québec	323 720	383 927
Allègement – École du Barreau du Québec	(125 000)	(150 000)
Fonds d'études juridiques	355 693	444 406
Fonds d'opérations de l'immeuble	124 034	121 056
Fonds d'indemnisation	77 109	87 574
Fonds d'autoprotection	63 583	68 712
	<b>819 139</b>	<b>955 675</b>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

### 22 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

	2014	2013
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Fonds général	389 117	424 416
Fonds d'études juridiques	10 731	10 730
Fonds d'opérations de l'immeuble	459 191	482 550
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Fonds général	609 820	559 780
Fonds d'études juridiques	91 277	54 218

Les avances et les dus à d'autres fonds et entités portent intérêt au taux préférentiel moins 1,5 %, soit 1,5 % au 31 mars 2013, jusqu'au 30 septembre 2013; subséquemment, les avances et les dus ne portent plus intérêt. Les avances sont encaissables sur demande et les dus sont remboursables sur demande.

### 23 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	Revenus d'intérêts, de dividendes et de fonds communs de placement	Variations de la juste valeur	Total
	\$	\$	\$
2014			
Fonds général	409 311	202 136	611 447
Fonds d'études juridiques	43 059	22 069	65 128
Fonds d'opérations de l'immeuble	1 293		1 293
Fonds du programme d'assistance parentale	5 715		5 715
Fonds d'auto-protection	4		4
Fonds d'indemnisation	409 380	206 769	616 149
Éliminations	(28 453)		(28 453)
	<u>840 309</u>	<u>430 974</u>	<u>1 271 283</u>
2013	<u>532 679</u>	<u>636 607</u>	<u>1 169 286</u>

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

---

### **24 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

#### **Risques financiers**

Les principaux risques financiers auxquels le Barreau est exposé sont détaillés ci-après.

##### *Risque de crédit*

Le Barreau est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière, autres que les placements en fonds communs d'actions canadiennes et d'actions mondiales. Le Barreau a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs, les avances aux apparentés et autres avances, le dépôt en fidéicomis et la quote-part des titres de créances hypothécaires canadiennes et la quote-part des obligations de sociétés ouvertes canadiennes, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour le Barreau.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans des institutions financières reconnues dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif à la quote-part des obligations gouvernementales et paragouvernementales, et des coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales est aussi considéré comme négligeable.

La quote-part de fonds communs de placement en obligations et les fonds communs de placement du marché monétaire exposent indirectement le Barreau au risque de crédit.

##### *Risque de marché*

Les instruments financiers du Barreau l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent à la fois des activités d'investissement et de financement :

##### – Risque de taux d'intérêt :

Le Barreau est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les coupons d'obligations gouvernementales et paragouvernementales et la quote-part des obligations gouvernementales, paragouvernementales et de sociétés ouvertes canadiennes et la quote-part des titres de créances hypothécaires portent intérêt à taux fixe exposent donc le Barreau au risque de variation de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Le dépôt en fidéicomis porte intérêt à taux variable et expose donc le Barreau à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La quote-part de fonds communs de placement en obligations et les fonds communs de placement du marché monétaire exposent indirectement le Barreau au risque de taux d'intérêt;

# Le Barreau du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2014

---

### **24 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

– Risque de prix autre :

Le Barreau est exposé au risque de prix autre en raison des quotes-parts de fonds communs, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité du Barreau est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Barreau est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

#### **Valeur comptable des actifs financiers par catégories**

La valeur comptable des actifs financiers du Barreau qui sont évalués au coût après amortissement totalise 33 190 262 \$ (8 277 179 \$ au 31 mars 2013), tandis que celle des actifs financiers évalués à la juste valeur totalise 18 672 414 \$ (35 019 534 \$ au 31 mars 2013).